

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

**Ministère de l'Économie, de la Planification et  
de l'Aménagement du Territoire**



# **RAPPORT SUR L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE EN 2021**



**Direction Générale de l'Économie et de la  
Programmation des Investissements Publics**

**Avril 2022**

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	i
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	iii
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	iv
<b>LISTE DES ENCADRES</b> .....	iv
<b>LISTE DES ANNEXES</b> .....	iv
<b>LISTE DES ACCRONYMES</b> .....	v
<b>VUE D'ENSEMBLE</b> .....	1
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	2
<b>L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN CHIFFRES EN 2021</b> .....	6
<b>CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE</b> .....	7
<b>CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE</b> .....	11
<b>CHAPITRE I : EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE</b> .....	12
<b>I.1. EVOLUTION DE L'ECONOMIE REELLE</b> .....	12
<b>I.2. EVOLUTION DES PRIX</b> .....	16
<b>I.3. ECHANGES COMMERCIAUX</b> .....	17
<b>I.4. CONVERGENCE MULTILATERALE EN 2021</b> .....	21
<b>CHAPITRE II : FINANCES PUBLIQUES</b> .....	23
<b>II.1. RECETTES INTERNES</b> .....	23
<b>II.2. DÉPENSES PUBLIQUES</b> .....	25
<b>II.3. DETTE PUBLIQUE</b> .....	26
<b>II.4. NOTATION SOUVERAINE DU CAMEROUN</b> .....	29
<b>CHAPITRE III : COMPETITIVITE ET INVESTISSEMENTS</b> .....	31
<b>III.1. RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ</b> .....	31
<b>III.2. PERFORMANCES EN MATIÈRE DE COMPÉTITIVITÉ</b> .....	32
<b>III.3. DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS</b> .....	36
<b>III.4. EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS</b> .....	50

<b>III.5. PROCESSUS DE DEMANTELEMENT TARIFAIRE DE L'APE .....</b>	<b>51</b>
<b>CHAPITRE IV : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES .....</b>	<b>55</b>
<b>IV.1. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT (SND 30).....</b>	<b>55</b>
<b>IV.2. STRATEGIE DE RIPOSTE SANITAIRE CONTRE LA COVID-19 .....</b>	<b>56</b>
<b>IV.3. RELEVEMENT DES ZONES ECONOMIQUEMENT SINISTREES.....</b>	<b>59</b>
<b>IV.4. PLAN DE RELANCE POST COVID.....</b>	<b>60</b>
<b>IV.5. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER ET REFORMES STRUCTURELLES.....</b>	<b>63</b>
<b>IV.6. ZONE DE LIBRE - ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE.....</b>	<b>67</b>
<b>CHAPITRE V : PERSPECTIVES ET ANALYSE DES RISQUES MACROBUDGETAIRES .....</b>	<b>69</b>
<b>V.1. PERSPECTIVES.....</b>	<b>69</b>
<b>V.2. INDICATEURS ET MENACES.....</b>	<b>70</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>74</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>81</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>82</b>

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de la croissance mondiale .....	8
Graphique 2 : Croissance dans la zone CEMAC .....	9
Graphique 3: Evolution du PIB réel.....	12
Graphique 4: Evolution sectoriel du PIB .....	12
Graphique 5: Evolution du PIB dans le secteur primaire.....	13
Graphique 6: Evolution du PIB dans le secteur secondaire .....	13
Graphique 7: Evolution du PIB dans le secteur secondaire .....	14
Graphique 8: Contribution des emplois à la croissance du PIB.....	14
Graphique 9: Croissance de la FBCF.....	15
Graphique 10: Evolution de l'inflation domestique et importée .....	16
Graphique 11: Evolution de l'inflation totale et des produits alimentaires .....	16
Graphique 12: Evolution des prix de quelques produits alimentaires.....	17
Graphique 13: Contribution à l'inflation par origine.....	17
Graphique 14: Evolution des échanges extérieurs en milliards .....	17
Graphique 15: Exportations des principaux produits énergétiques (en milliards).....	19
Graphique 16: Exportations des principaux produits non énergétiques (en milliards) ....	19
Graphique 17: Importations des principaux produits énergétiques (en milliards).....	20
Graphique 18: Importations des principaux produits non énergétiques (en milliards) ....	20
Graphique 19: Variation des termes de l'échange .....	20
Graphique 20: Ecart de mobilisation des recettes internes par rapport aux objectifs de la LFR 2021 (en milliards) .....	23
Graphique 21: Evolution du rendement de certains postes de recettes fiscales (en milliards).....	24
Graphique 22: Exécution des dépenses publiques en 2021 .....	25
Graphique 23: Composition des dépenses courantes et d'investissement.....	25
Graphique 24: Structure de l'encours de la dette extérieure (en milliards) .....	26
Graphique 25: Structure de l'encours de la dette intérieure (en milliards) .....	27
Graphique 26 : Evolution de la notation du Cameroun par Fitch Ratings .....	29
Graphique 27 : Evolution de la notation du Cameroun par Moody's.....	30
Graphique 28 : Evolution de la notation du Cameroun par Standard and Poor's.....	30
Graphique 29 : Evolution de la note du Cameroun dans le cadre du CPIA.....	34
Graphique 30: Evolution des notes du Cameroun de 2013 à 2020 par groupes.....	34
Graphique 31: Répartition des projets examinés au COTIE par secteur (en %).....	41
Graphique 32: Répartition du BIP par sources de financement .....	42
Graphique 33: Répartition des projets contrôlés par état d'exécution .....	45
Graphique 34: Evolution hebdomadaire de la campagne de vaccination.....	58

## **LISTE DES TABLEAUX**

<i>Tableau 1: Réalisation des critères de convergence multilatérale au Cameroun</i> .....	21
<i>Tableau 2: Indicateurs de surveillance multilatérale</i> .....	22
<i>Tableau 3: Synthèse du PIP par axes d'intervention</i> .....	39
<i>Tableau 4: Répartition des projets examinés au COTIE par volume de financement</i> .....	41
<i>Tableau 5: Répartition du BIP par sources de financement et grandes masses</i> .....	43
<i>Tableau 6: Répartition des projets contrôlés par région</i> .....	46
<i>Tableau 7: Répartition des projets contrôlés par secteur</i> .....	46
<i>Tableau 8: Répartition de la moins-value fiscale douanière des APE par noyaux d'utilisation de produits. Période : 04/08/2016 au 30/09/2021 (en millions de FCFA)</i> .....	51
<i>Tableau 9: Appréciation des entreprises enquêtées</i> .....	52
<i>Tableau 10: Projets en matière de production locale de clinker mis en place en 2021</i> .....	54
<i>Tableau 11: Tableau d'évaluation des cibles indicatives du PEF 2021-2024, à fin juillet 2021</i> .....	65
<i>Tableau 12: Matrice des risques</i> .....	72

## **LISTE DES ANNEXES**

<i>Annexe 1: Evolution des principaux produits exportés</i> .....	75
<i>Annexe 2: Evolution des principaux produits importés</i> .....	76
<i>Annexe 3: Evaluation des politiques et institutions nationales en 2020 (CPIA)</i> .....	77
<i>Annexe 4: PIP 2022-2024 suivant les axes stratégiques de la SND30</i> .....	78

## **LISTE DES ENCADRES**

<i>Encadré N° 1 : La rupture de la chaîne d'approvisionnement</i> .....	9
<i>Encadré N° 2 : Les sources de la croissance en 2021</i> .....	15
<i>Encadré N° 3 : Les quatre groupes d'évaluation du CPIA</i> .....	35

## **LISTE DES ACCRONYMES**

AE	Autorisation d'Engagement
AFOP	Programme d'Appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle
AVAT	African Vaccine Acquisition Trust
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe de Développement Economique en Afrique
BANGE Bank	Banque Nationale de Guinée Equatoriale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BGFI Bank	Banque Gabonaise et Française Internationale
BIP	Budget d'Investissement Public
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAMTEL	Cameroon Telecommunications
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CAS	Compte d'Affectation Spéciale
CDC	Cameroon Development Corporation
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIMAF	Ciments de l'Afrique Cameroun
CMA-CGM	Compagnie Maritime d'Affrètement - Compagnie Générale Maritime
COTIE	Comité Technique Interministériel d'Experts chargé de l'Examen des dossiers de maturité des projets
COVAX	COVID-19 Vaccine Global Access Facility

CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CP	Credits de Paiement
DDI	Droit de Douane à l'Importation
DGD	Direction Générale des Douanes
DGEPIP	Direction Générale de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics
EMF	Etablissement de MicroFinance
ENEO	Energy of Cameroon
EVP	Equivalent Vingt Pieds
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FCP	Fonds de contrepartie
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FINEX	Financement Extérieur
FMI	Fonds Monétaire International
GAVI	Global Alliance for Vaccines and Immunization
HT	Haute Tension
IDA	International Development Association
INS	Institut National de la Statistique
ISSD	Initiative de Suspension du Service de la Dette
Km	Kilomètre
Kv	Kilovolt
LFR	Loi de Finance Rectificative
MEDC	Mécanisme Elargi De Crédit
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MINFI	Ministère des Finances
MINSANTE	Ministère de la Santé
MT	Moyenne Tension
Mw	Megawatt

PAD	Port Autonome de Douala
PAEPYS	Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et de ses environs
PAK	Port Autonome de Kribi
PCP-ACEFA	Programme de Consolidation et de Pérennisation du conseil agropastoral
PEF	Programme Economique et Financier
PIB	Produit Intérieur Brut
PK	Point Kilométrique
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance Economique
PM	Premier Ministre
PME	Petite et Moyenne et Entreprise
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PPRD/NOSO	Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-ouest et du Sud-Ouest
PRERETD	Projet de Renforcement et d'Extension des Réseaux de Transport et de Distribution
PTSJ	Plan Triennal Spécial Jeunes
RFA	Redevance Forestière Annuelle
S&P	Standard & Poor's
SND-30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
TPPEs	Très Petites et Petites Entreprises
TRANSFAGRI	Programme Intégré de Valorisation et de Transformation des Produits Agricoles et Agroalimentaires
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UNVDA	Upper Nun Valley Development Authority

## VUE D'ENSEMBLE

**2** 021 a été une année de redémarrage économique progressif. La croissance du PIB a été de 3,5 %, très loin de 0,5 % de l'année 2020. C'est dire que le redressement post-Covid 19 a été plus rapide que considéré, avec un profil de courbe en V. L'effet de rattrapage observé en 2021 a été porté par des mesures volontaristes inscrites dans le Compte d'Affectation Spécial (CAS)-Covid 19, ainsi que par les incitations de la Loi de Finances pour l'encouragement à la réduction de notre dépendance à l'égard des importations, et à la promotion des exportations.

Il faut reconnaître que le choc sanitaire a été moins important que prévu, tant dans sa durée, que dans son étendue et son ampleur. La stratégie en « 3T » (Track, Test and Threat), associée à la mise en œuvre du Plan global de riposte gouvernemental contre le Corona Virus se sont avérées efficaces.

Au bénéfice de la mise en œuvre du Plan de relance économique post-Covid 19 et de la Stratégie Nationale de Développement 20-30 (SND 30), le rebond anticipé en 2022 serait plus rapide. L'arrivée à maturité des grands projets de première génération, le retour graduel à la normalisation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, l'accroissement de la marge de manœuvre budgétaire des pouvoirs publics par la mise en place des facilités de garanties et d'aval de 200 milliards de F.CFA dans la Loi de Finances 2022, ainsi que le Fonds de soutien de 50 milliards de F.CFA destinés au financement des initiatives visant à réduire notre dépendance à l'égard de certaines importations, sont autant d'indicateurs de confiance de nature à augmenter notre potentiel de croissance.

Le niveau d'activité d'avant la pandémie de Corona Virus pourrait être retrouvé en 2022, avec une remontée du PIB de l'ordre d'au moins 4 %, sauf nouveau choc exogène qui affecterait les bases de l'économie camerounaise.

Les projections de l'exercice budgétaire 2022 demeurent marquées par certains indicateurs de risque, notamment l'évolution de la pandémie chez nos principaux partenaires et au Cameroun, l'évolution des cours des matières premières et du pétrole, l'évolution du conflit latent entre la Russie et l'Ukraine, la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la restructuration de la SONARA, etc. Toutefois, le retour des vents plus favorables en 2022, soutenus par un nouveau cycle haussier des matières premières, pourrait inscrire le trend de croissance de l'économie camerounaise sur une trajectoire plus durable, telle que prescrite par la SND 30.

## RESUME EXECUTIF

**Après une année 2020 particulièrement difficile du fait de la pandémie de la COVID-19, l'économie mondiale a été marquée en 2021 par un rebond de l'activité sur fond de tensions inflationnistes.** Cette situation est à mettre en relation avec l'assouplissement des mesures restrictives adoptées pendant la pandémie, l'accélération de la couverture vaccinale, ainsi que la consolidation des mesures de soutien budgétaire et monétaire. Ainsi et selon les perspectives de l'économie mondiale en avril 2022 par le FMI, la croissance mondiale s'est située à 6,1%, après la contraction de 3,1% enregistrée en 2020. Dans les économies avancées, la hausse de l'activité a été de 5,2% tandis que dans les pays émergents et en développement, le regain était plus prononcé (+6,8%). La croissance en Afrique subsaharienne s'est établie à 4,5%, tandis qu'en zone CEMAC, elle était projetée à 1,9%, selon les prévisions de la BEAC.

**Au Cameroun, malgré la persistance de la pandémie et ses effets sur la hausse des prix internationaux des matières premières et l'explosion du fret maritime, l'économie nationale a enregistré un bond d'activité en 2021.** Le taux de croissance est estimé à 3,5% contre 0,5% en 2020, portée principalement par la dynamique de l'activité non pétrolière. En effet, en 2021 une forte reprise d'activité est enregistrée dans les secteurs primaire (+4,6%, contre +0,6% en 2020) et tertiaire (+3,6%, contre 0,6% en 2020). Le secteur secondaire, qui a favorisé la résilience en 2020, a connu une légère décélération de 0,3 point, pour se situer à 2,9%. Le taux d'inflation est resté en dessous du seuil de convergence communautaire de 3%, avec un taux de 2,3% contre 2,5% en 2020.

**A la faveur de la reprise économique, le taux de couverture des échanges commerciaux du Cameroun s'est nettement amélioré en 2021.** Il s'est situé à 67,1% contre 56,7% en 2020, soit une augmentation de 10,3 points. Ainsi, le solde commercial, qui est structurellement déficitaire, s'est amélioré de 149 milliards par rapport à l'année précédente pour s'établir à -1 226 milliards de FCFA.

**S'agissant des finances publiques, la politique du Gouvernement a reposé sur la poursuite des efforts de consolidation budgétaire. En outre, l'exécution du budget a été marquée par une hausse sensible des cours du pétrole et l'accélération du processus de vaccination contre la Covid-19.** Ces éléments ont notamment contribué à l'adoption de l'ordonnance N°2021/003 du 07 juin 2021, modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021. Ceci a permis de rehausser le budget de l'Etat de 370 milliards FCFA, pour le porter à 5 235,2 milliards, et de relever le plafond des ressources destinées à approvisionner le CAS COVID-19 de 20 milliards pour le situer à 200

milliards. Ainsi, au terme de l'exercice 2021, les recettes totales mobilisées hors dons se sont établies à 3 489,5 milliards contre 3 466,1 milliards envisagées dans la Loi de Finances Rectificative (LFR), soit un taux de réalisation de 101%. Pour ce qui est des dépenses, le montant total ordonnancé à fin décembre 2021 s'est établi à 4 153,2 milliards, soit 94,2% des dépenses envisagées dans la LFR. En définitive, le déficit budgétaire global (base ordonnancements) s'est établi à 761,5 milliards à fin 2021, soit près de 3% du PIB.

**La politique d'endettement visait à renforcer la soutenabilité et la viabilité de notre dette. Par ailleurs, la dynamique d'endettement a été influencée en 2021 par un allègement du service en liaison avec la prorogation de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD), ainsi que son reprofilage à court et moyen terme, du fait du rachat de 80% de l'eurobond émis en 2015 (450 milliards).** Ainsi, au terme de l'année, l'encours de la dette directe et à garantie publique (hors restes à payer) s'est accru de 969 milliards de FCFA, soit 3,9% du PIB pour se situer à 10 220 milliards (40,8% du PIB). Cette évolution a particulièrement été induite par un accroissement plus prononcé de la dette extérieure (+781 milliards, soit 3,1% du PIB) que de la dette intérieure (+188 milliards, soit 0,8% du PIB).

**Le renforcement de la compétitivité de l'économie camerounaise et la promotion de l'investissement sont restés des préoccupations importantes du Gouvernement.** A cet effet, des cadres de concertation avec le secteur privé ont été organisés, et des initiatives/réformes nécessaires pour améliorer le climat des affaires et favoriser l'accompagnement de l'investissement privé se sont poursuivies. Ainsi, après avoir connu une baisse de 35,2% en 2020 du fait de la pandémie de la COVID-19, les Investissements Directs Etrangers ont connu un rebond de 42,9% en 2021 pour se situer à 487,7 milliards FCFA. Toutefois, il convient de relever que le pays continue de faire face à certaines contraintes qui obèrent la compétitivité de son économie. Ces contraintes ont été relevées dans le dernier rapport du Forum Economique Mondial et portent notamment sur : (i) l'inefficacité de l'administration publique ; (ii) les difficultés d'accès aux facteurs de production ; (iii) la faible culture d'innovation au sein des entreprises ; et (iv) le déficit quantitatif et qualitatif des infrastructures économiques.

**S'agissant en particulier des investissements publics, les taux d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement du BIP sont respectivement de 80,06%, 78,02% et 77,59% au terme de l'exercice 2021.** Le Gouvernement a poursuivi la réalisation et la mise en service de certaines infrastructures majeures notamment dans les secteurs des transports et énergétiques. Il s'agit notamment de la finalisation des travaux de construction d'une ligne électrique de 30 Kv pour le renforcement des capacités opérationnelles du complexe industrialo-portuaire de Kribi, la réalisation à 98% de la première phase de l'autoroute Yaoundé-Douala, la construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal (81%).

**Par ailleurs, dans le cadre de sa vision de développement à long terme, le Cameroun a entamé la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie pour la période 2020-2030 (SND30).** A cet effet, un plan de soutien pour la production locale des biens de grande consommation a été élaboré et a bénéficié d'un financement de 30 milliards FCFA dans la loi de finances 2021, et des mesures spécifiques fiscal-douanières ont également été prises à l'effet non seulement de réduire les coûts de production dans certains secteurs prioritaires, mais également de renforcer leur compétitivité. En outre, un avant-projet de loi pour la modernisation de l'économie, portant orientation programmatique de la SND30, a été élaboré pour rendre impératif et obligatoire la mise en œuvre de certains aspects de cette stratégie.

**Du fait du choc lié à la pandémie, la mise en œuvre de la SND30 est soutenue par une stratégie globale de riposte contre la Covid-19, ainsi qu'un plan de relance économique post-Covid.** Ces derniers ont permis de contenir la propagation de la pandémie, avec au 31 décembre 2021, seulement 108 451 cas de contamination décelés (depuis le début de la pandémie en mars 2020) dont 106 600 guéris et 1 851 décès, soit un taux de létalité de 1,7%. De même, à la faveur du développement des vaccins, une politique vaccinale contre la Covid-19 a été engagée en vue de vacciner 20% de la population totale. A fin décembre 2021, on dénombrait 871 587 personnes ayant reçu au moins une dose de vaccin, dont 696 493 personnes complètement vaccinés, soit des couvertures vaccinales de 6,3% et 5,1% respectivement. En outre, des mesures fiscales avantageuses et plusieurs lignes de financement à taux bonifiés ont été instituées pour soutenir la production et la transformation des produits de grande consommation, la compétitivité des entreprises et l'amélioration de l'accès au financement.

**En vue de consolider les acquis en termes de viabilité budgétaire et extérieure, mais aussi accélérer la relance économique post COVID en cohérence avec les objectifs de la SND30, le Gouvernement a conclu, en juillet 2021, un nouveau Programme économique triennal appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC) du FMI.** La première revue dudit programme, intervenu en décembre 2021, a été jugée globalement satisfaisante et a permis le décaissement d'un appui budgétaire de 116 millions de dollars (environ 64 milliards F CFA). Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce programme ont été en cohérence avec les réformes structurelles engagées avec les autres PTFs (Banque Mondiale et Union Européenne).

**Les efforts se sont également poursuivis en vue de favoriser le relèvement des zones économiquement sinistrées, notamment à travers l'accélération de la mise en œuvre du Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (PPRD-NO/SO).** Les actions entreprises ont contribué à la reprise des activités économiques observées dans ces deux régions depuis l'année 2020.

**Les perspectives macroéconomiques et budgétaires restent favorables malgré la persistance des effets de la pandémie de la COVID-19.** Le taux de croissance est estimé à 4,2% en 2022 et 4,6% en moyenne sur la période 2022-2024. L'inflation est projetée en deçà de 3% en moyenne sur cette période. Ce niveau reste cohérent au critère de convergence multilatérale de la zone CEMAC. Le déficit budgétaire devrait se situer à 2% en 2022, et le niveau d'endettement du secteur public devrait être maîtrisé, en dessous de 45% du PIB à l'horizon 2024 (y compris l'endettement des entreprises publiques et des CTD), et en deçà du seuil de 70% du PIB fixé par la CEMAC.

**Des facteurs de risque sur ces perspectives existent toutefois.** Il s'agit en particulier de la poursuite de la hausse des prix internationaux de certains produits, la persistance de la désorganisation/rupture des chaînes d'approvisionnement, la persistance et/ou l'extension du conflit Russo- ukrainien, et la persistance de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Aussi, ces perspectives pourraient être influencées par la faible diversification et transformation de l'économie, la faible capacité de mobilisation des ressources non pétrolières, la faible maîtrise de la dépense publique, et des retards dans le cadre de la mise en œuvre des réformes du Programme avec le FMI et avec les autres partenaires.

# L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN CHIFFRES EN 2021

## Taux de croissance du PIB

**3,5%**



## Croissance sectorielle

Primaire 3,6%

Sécondaire 2,9%

Tertiaire 4,6%

## Inflation

**2,3%**



## Echanges commerciaux

**Export** 2 498 milliards

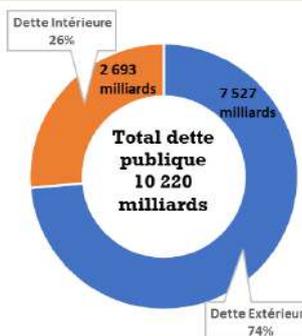
**Solde**

-1 226

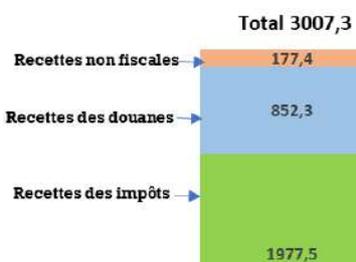
3 724 milliards

**Import**

## Dettes publiques



## Mobilisation des recettes



482,2

Pétrolières

Non pétrolières

## Exécution des dépenses

Dép. Courantes

3 020,6

Dép. Capital

1 332,7

**Taux d'exécution du BIP base engagement**

**80,06%**

## Situation épidémiologique de la Covid-19 au 31 déc. 2021

**108 451**  
Cas confirmés



**1 851**  
Décès



**Taux de létalité**  
1,7%

## Situation de la vaccination contre la Covid-19 au 31 déc. 2021

Nbre de pers. ayant reçu au moins une dose du vaccin **871 587**

Nbre de pers. complètement vaccinées **696 493**

# **CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE**

Après une année 2020 particulièrement difficile du fait de la pandémie de la COVID-19, l'économie mondiale a notamment été marquée en 2021 par : (i) l'ouverture progressive des frontières des pays et l'assouplissement des mesures restrictives adoptées pendant la pandémie, malgré l'apparition de nouveaux variants ; (ii) l'accélération de la couverture vaccinale contre le coronavirus ; (iii) des problèmes d'approvisionnement persistants en liaison avec la pénurie inhabituelle des conteneurs nécessaires pour le développement du fret maritime ; (iv) la consolidation des mesures de soutien budgétaire mises en œuvre par les Etats ; (v) la poursuite des politiques monétaires accommodantes destinées à favoriser les conditions propices à la reprise des activités économiques.

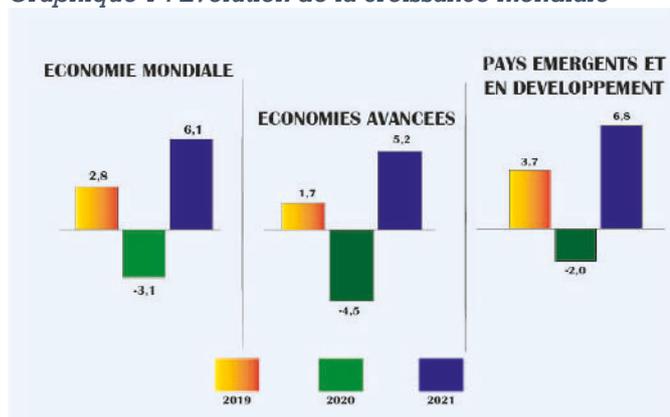
### **Rebond de l'activité après une année 2020 difficile...**

D'après la mise à jour des perspectives de l'économie mondiale en avril 2022 par le Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale a connu en 2021 un rebond pour se situer à 6,1%, après la contraction de 3,1% enregistrée en 2020. Cette situation s'explique essentiellement par une rapide reprise des activités économiques dans l'ensemble des pays.

Ainsi, **dans les économies avancées**, la hausse de l'activité s'est située à 5,2% en 2021, après la récession de 4,5% en 2020. Cette évolution est principalement attribuable aux performances enregistrées dans certains grands pays à l'instar des Etats-Unis (5,7% en 2021, contre -3,4% en 2020), de la France (7% contre -8%), de l'Italie (6,6% contre -8,9%), et du Royaume-Uni (7,4% contre -9,4%).

*Graphique 1 : Evolution de la croissance mondiale*

**Dans les pays émergents et en développement**, un regain d'activité encore plus prononcé a été observé. Le taux de croissance s'est établi à 6,8% en 2021 contre -4,5% en 2020. Cette situation est à mettre notamment à l'actif des pays comme l'Inde (+8,9%), la Chine (+8,1%), les pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes (+6,8%), dont les performances ont été bien meilleures que pour la plupart des autres pays de ce groupe.



Source : FMI mise à jour des perspectives de l'économie mondiale, Avril 2022

**En Afrique subsaharienne**, il a également été enregistré en 2021 un rebond d'activité (+4,5%), après la récession de 2020 (-1,7%) induite par les conséquences de la pandémie de la Covid-19. Ceci a été principalement tiré par la dynamique enregistrée en Afrique du Sud (+4,9%).

### ***Encadré N° 1 : La rupture de la chaîne d'approvisionnement***

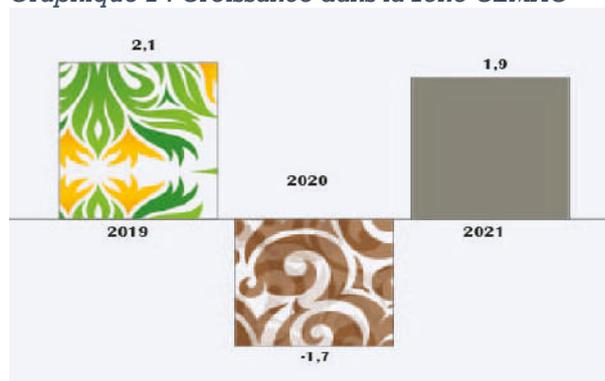
La pandémie de la Covid-19 a affecté l'économie à travers plusieurs canaux. Tout d'abord, par le **biais des mesures de confinement** qui ont fortement réduit l'activité. Ensuite, le **choc de la demande par la baisse drastique** de la consommation en raison du confinement et des pertes de revenus subséquents. Le troisième canal est lié à **l'impact des ruptures d'approvisionnement sur les Chaînes de Valeur Mondiales**.

En 2021, malgré une diminution de l'intensité de la pandémie et la levée graduelle des mesures de confinement, les perturbations n'ont pas pour autant disparu du jour au lendemain. En effet, la Chine, qui est l'un des principaux fournisseurs de l'économie mondiale n'a pu reprendre pleinement ses exportations en raison des entraves rencontrées dans le flux normal des conteneurs induit par la réduction sans précédent des échanges commerciaux mondiaux en 2020. Ainsi, les compagnies de fret maritime n'ont pas pu trouver des conteneurs en nombre suffisant pour assurer le transport international de la production, ce qui a fait grimper les coûts de transport maritime. De plus, de nombreux ports n'étaient pas en mesure d'assurer une manutention rapide des porte-conteneurs entrants, dont le nombre avait brutalement augmenté en liaison avec la hausse sensible de la demande. Certains d'entre eux ont également été perturbés par les fermetures liées aux nouveaux variants de la Covid-19. L'échouage de l'immense porte-conteneurs *Ever Given* dans le Canal de Suez, qui a paralysé l'une des voies de navigation les plus fréquentées au monde pendant près d'une semaine, n'a fait qu'aggraver la situation. Ces problèmes de transport devraient durer encore pendant l'année 2022.

Le secteur industriel n'a pas pu faire face à la rapidité et à l'ampleur du rebond de l'activité. Il anticipait plutôt une déprime prolongée des ventes ; l'industrie automobile a annulé des commandes de semi-conducteurs. En réponse, l'industrie des semi-conducteurs a réorienté une part plus importante de sa production vers le secteur des biens de consommation, le confinement ayant stimulé, par exemple, la demande de consoles de jeux, d'ordinateurs portables et de télévisions. Lorsque l'activité dans l'industrie automobile s'est normalisée, l'industrie des semi-conducteurs n'a pas été en mesure d'ajuster sa production pour satisfaire la demande dans ce secteur. Cette situation pourrait perdurer dans le secteur automobile jusqu'à la fin de 2022, voire en 2023.

**Dans la zone CEMAC**, la reprise économique s'est également confirmée en 2021. En effet, les prévisions de la BEAC tablaient sur une croissance du PIB réel de 1,9% en 2021 contre une récession de 1,7% enregistrée un an plus tôt. Cette évolution est principalement portée par l'activité non pétrolière. Toutefois, elle reste toujours fragile du fait des incertitudes qui persistent sur la combinaison des

*Graphique 2 : Croissance dans la zone CEMAC*



Source : BEAC - décembre 2021

risques sécuritaires et sanitaires liés à la Covid-19.

Du fait de ce retour à l'optimisme et de l'ouverture des frontières, la dynamique des échanges commerciaux s'est accélérée. Ainsi, le volume des échanges internationaux de marchandises s'est accru de 9,3% en 2021, après la contraction de près de 10% en 2020. Dans les pays avancés, la hausse a été moindre (+8%), contrairement à celle enregistrée dans les pays émergents et en développement (+11,1%).

### **... avec des tensions inflationnistes persistantes**

Ce surcroît d'activité s'est également accompagné d'un retour de l'inflation mondiale. En effet, des poussées inflationnistes ont été observées aussi bien dans les économies avancées que dans les pays émergents et en développement. Cette inflation est revenue plus vite et plus forte, et elle s'avère plus tenace et persistante que les experts ne l'avaient imaginée.

**Ainsi, dans les pays avancés**, le taux d'inflation est passé de 0,7% en 2020 à 3,1% en 2021, tandis que **dans les pays émergents et en développement**, il s'est situé à 5,9% après avoir atteint 5,1% en 2020. De manière spécifique, on note que 15 des 34 pays classés par le FMI dans la catégorie des économies avancées, ont connu une inflation supérieure à 5 % en 2021. De même, 78 des 109 pays émergents et en développement, ont également enregistré une inflation supérieure à 5% sur la même année, soit deux fois plus que la situation qui avait été observée en 2020. Cette envolée soudaine, généralisée et élevée de l'inflation n'avait pas été observée depuis plus de vingt ans.

Les principaux facteurs de cette flambée des prix sont surtout :

- (i) la hausse des prix des matières premières sur fond d'augmentation de la demande mondiale, après la contraction induite par la Covid-19 ;
- (ii) les fortes perturbations enregistrées dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et qui ont induit une hausse sensible des coûts de transport ;
- (iii) l'appréciation de l'euro par rapport au dollar de 3,5% en moyenne annuelle, en liaison avec le retour de la confiance des investisseurs vis-à-vis de cette zone, du fait de l'accroissement sensible du nombre de personnes vaccinées contre le coronavirus.

## **CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE**

La conjoncture économique nationale a été marquée par : (i) le renforcement de la lutte contre la propagation de la Covid-19 et la mise en œuvre des campagnes de vaccination ; (ii) la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement et du plan de relance économique post-Covid 19 ; (iii) le regain des activités économiques dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, malgré la persistante de la crise sécuritaire ; (iv) la conclusion d'un nouveau programme économique et financier avec le FMI.

# CHAPITRE I : EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

## I.1. EVOLUTION DE L'ECONOMIE REELLE

### I.1.1 Croissance du PIB

Malgré la persistance des effets de la pandémie avec ses conséquences sur la hausse des prix internationaux des matières premières et l'explosion du fret maritime, l'économie nationale a enregistré un net regain d'activité en 2021. Le taux de croissance de l'économie camerounaise s'est situé à 3,5% contre 0,5% en 2020.

Graphique 3: Evolution du PIB réel

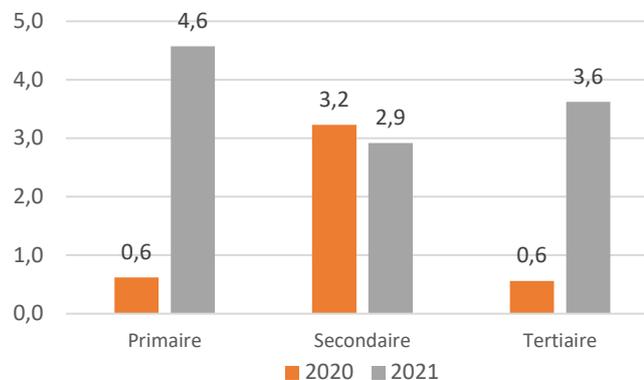


Cette performance a été portée principalement par la dynamique de l'activité non pétrolière, qui a connu une hausse de 3,7% contre 0,4% l'année précédente. En revanche, l'activité pétrolière s'est inscrite en recul de 2,7% en liaison avec la baisse des rendements de certains puits de production.

Source : Unité de cadrage macroéconomique

Sur le plan sectoriel, ce regain d'activité s'explique notamment par la reprise plus forte que prévue enregistrée dans les secteurs primaire (+4,6% contre +0,6% en 2020) et tertiaire (+3,6% contre 0,6% en 2020). Le secteur secondaire qui a été particulièrement résilient en 2020, a connu une légère décélération de 0,3 point pour se situer à 2,9%.

Graphique 4: Evolution sectoriel du PIB



Source : Unité de cadrage macroéconomique

### I.1.2 Evolution sectorielle du PIB

#### A. Secteur Primaire

Le regain d'activité enregistré dans le secteur primaire en 2021 (+4,6% contre +0,6% en 2020), est notamment à mettre en relation avec l'accroissement de la demande extérieure du fait de l'ouverture des frontières. En effet, au cours de cette année une forte reprise d'activités a été enregistrée dans les branches orientées à l'export à savoir **l'agriculture industrielle (+6,3%)** et **la**

**sylviculture et l'exploitation forestière (+7%), après les baisses observées en 2020 (-1,9% et -1,8% respectivement).**

En raison de cette dynamique, les exportations des produits issus des dites branches ont connu des fortes augmentations. Ainsi, les volumes exportés de fèves de cacao, de coton brut, de caoutchouc, et de bois ont respectivement enregistré des hausses de 40%, 31,9%, 33,3% et 9,3%.

### B. Secteur Secondaire

Dans le secteur secondaire, le ralentissement observé (+2,9% contre +3,2%) s'explique principalement par le recul des activités dans les industries extractives d'hydrocarbures.

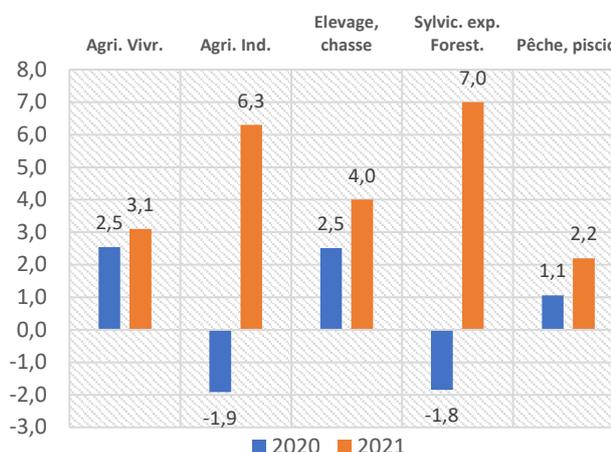
Hors hydrocarbure, ce secteur affiche une hausse de 0,3 point en liaison avec les performances enregistrées dans les branches agroalimentaires (+3,5%) et Bâtiments et Travaux Publics (BTP) (+6,2%). Les évolutions favorables des dites branches s'expliquent par l'accélération des travaux relatifs à la finalisation des grands projets de première génération et des infrastructures nécessaires pour l'organisation de la CAN Total Energies en 2022.

Dans les autres industries manufacturières, l'activité a connu un accroissement de 0,8 point par rapport à l'année précédente pour se situer à 1,7%, du fait notamment de la hausse de la demande en matériaux de construction.

### C. Secteur Tertiaire

L'assouplissement des contraintes liées à la Covid-19 a notamment favorisé un accroissement des activités dans le secteur tertiaire (+3,6% contre 0,6% en 2020).

Graphique 5: Evolution du PIB dans le secteur primaire



Source : Unité de cadrage macroéconomique

Graphique 6: Evolution du PIB dans le secteur secondaire

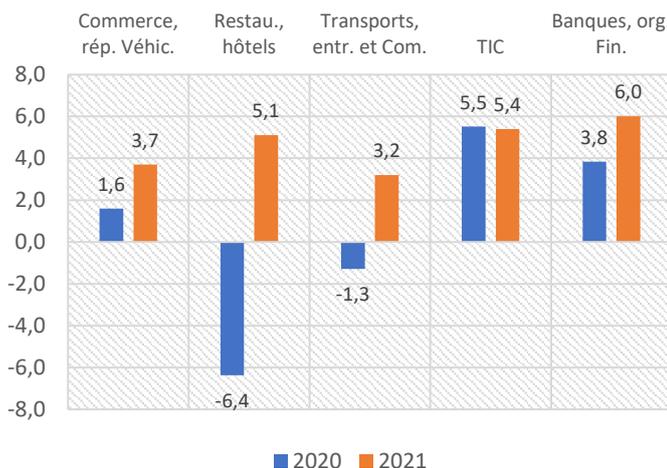


Source : Unité de cadrage macroéconomique

En effet, les branches « restauration et hôtel » et « transport » qui avaient connu des baisses en 2020, se sont inscrites dans une dynamique positive en 2021, avec des croissances de 5,1% et 3,2% contre -6,4% et -1,3% respectivement un an plus tôt.

Le secteur financier a également accompagné la reprise de l'activité en 2021. En effet, la valeur ajoutée de ce secteur a connu un accroissement de 6% au cours de cette année contre 3,8% en 2020, soit une hausse de 2,2 points. Cette évolution s'explique surtout par l'adoption des mesures d'assouplissement exceptionnelles prises par la BEAC en vue de soutenir le secteur privé, mais aussi la mise en œuvre par le Gouvernement des actions destinées à faciliter l'accès au financement des acteurs opérant dans les secteurs les plus touchés par la pandémie.

Graphique 7: Evolution du PIB dans le secteur secondaire

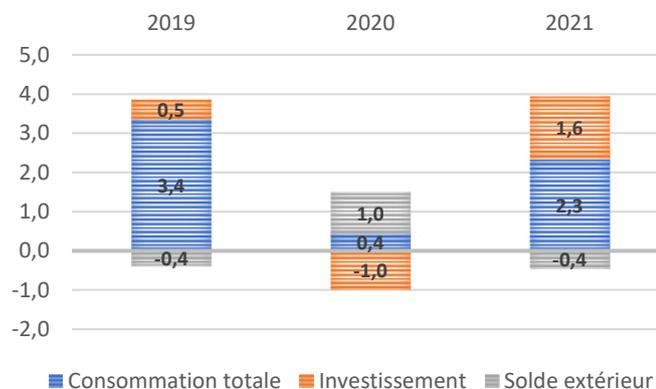


Source : Unité de cadrage macroéconomique

### I.1.3 Evolution des emplois du PIB

Du point de vue des emplois, le regain de l'activité économique en 2021 est à mettre en relief avec la redynamisation de la demande intérieure. En effet, après une contribution négative (-0,5 point) à la croissance économique en 2020, la demande intérieure a connu en 2021 un net regain en liaison avec la hausse des dépenses de consommation et d'investissement. Ainsi, sa contribution à la croissance réelle du PIB s'est située à +4 points en 2021.

Graphique 8: Contribution des emplois à la croissance du PIB



Source : Unité de cadrage macroéconomique

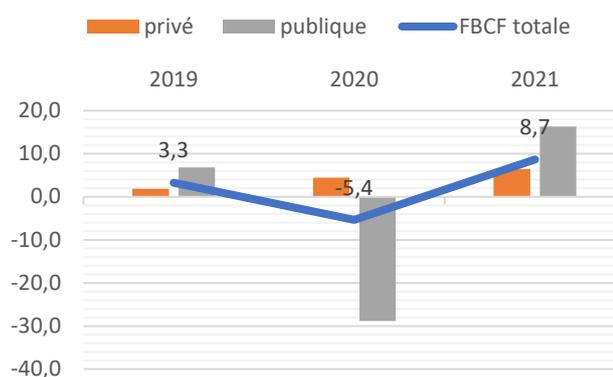
En ce qui concerne la **consommation finale**, elle a connu une hausse de 2,7% en 2021 contre 0,5% en 2020. Cette évolution a principalement été soutenue par l'accroissement des **dépenses de consommation privée**, qui ont notamment bénéficié des effets induits : (i) de la

reprise économique de manière générale (recul du chômage, hausse des transferts aux ménages,...) ; (ii) des mesures de soutien aux ménages mises en place par le Gouvernement et ses principaux partenaires (filets sociaux, etc.). Par ailleurs, **les dépenses de consommation publique** ont enregistré une baisse de 12,6% du fait des effets conjugués de la rationalisation des dépenses courantes et de la diminution des dépenses allouées à la lutte contre la pandémie de la Covid.

Pour ce qui est **des dépenses d'investissement**, elles ont crû de 8,7% après un recul de 5,4% en 2020. Cette évolution s'explique par l'accélération des projets d'investissements publics et privés en vue de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) en janvier 2022.

S'agissant de la demande extérieure nette, sa contribution à la croissance réelle du PIB est de nouveau redevenue négative. Elle s'est située à -0,4 point en 2021.

Graphique 9: Croissance de la FBCF



Source : Unité de cadrage macroéconomique

#### **Encadré N° 2 : Les sources de la croissance en 2021**

**La croissance économique en 2021 a essentiellement été portée par l'accroissement du capital et de la main d'œuvre, comparativement à 2020. L'accroissement du capital** a été soutenu par la finalisation des projets structurants de 1<sup>ière</sup> génération (projets routiers et énergétiques, notamment) et les investissements publics et privés envisagés pour l'accueil et l'organisation de la CAN TOTAL ENERGIES en janvier 2022. Aussi, les entreprises ont bénéficié de la poursuite des mesures gouvernementales visant l'accroissement de la production locale et la réduction de notre dépendance aux importations. **L'utilisation plus forte que prévue de la main d'œuvre** a été induite par la reprise de la demande mondiale, qui a favorisé le relèvement de la production agricole (vivrière et d'exportation). Certains services fortement impactés par la pandémie, en particulier l'hôtellerie, la restauration et le transport, ont également accru leur main d'œuvre du fait du relèvement de la demande résultant de l'assouplissement des mesures restrictives.

Par ailleurs, il convient de relever que cet accroissement du capital et du travail a également été facilité par les mesures budgétaires et monétaires destinées à améliorer le financement des entreprises. A cet effet, plusieurs facilités de subventions et de garanties ont été mises en place par le Gouvernement en collaboration avec les établissements financiers. De même, la BEAC a procédé : (i) à la baisse du taux directeur de 3,5% à 3,25% ; (ii) au relèvement du montant de liquidité à injecter sur le marché monétaire de 240 à 500 milliards ; (iii) à la réactivation des injections de liquidité à longue échéance sur le marché monétaire, afin de permettre aux établissements de crédits de disposer des ressources stables et compenser la perte de dépôts liée à la crise. La poursuite de ces assouplissements monétaires en 2022 devrait faciliter l'accès aux financements, et consolider la relance de l'activité économique.

## 1.2. EVOLUTION DES PRIX

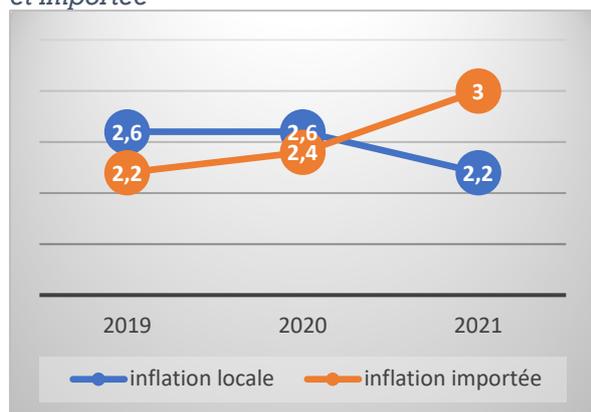
En raison de la lente adaptation des structures d'offre à la reprise de la demande mondiale d'une part et de la pénurie des conteneurs en Asie d'autre part, une hausse sensible des cours internationaux des matières premières et des coûts de transport, notamment du fret maritime, a été enregistrée en 2021.

En effet, selon les statistiques de la Banque Mondiale, les cours des matières premières alimentaires se sont accrus de 29,8% en moyenne par rapport à 2020. Ainsi, les prix mondiaux des produits céréaliers ont-ils enregistré une hausse de 26% en moyenne, dont 56,9 pour le maïs, 23,7% pour le blé et 4,3% pour le riz. De même, les prix des engrais ont connu au cours de l'année 2021 un accroissement de 80%. En ce qui concerne le fret maritime, les prix se sont accrus de 81,3% en glissement annuel à partir de Shanghaï et de 101,6% à partir de la Chine.

Cette situation mondiale a notamment induit des pressions inflationnistes au niveau national. Toutefois, pour contenir la répercussion de ces tensions venant de l'extérieur sur les prix domestiques, le Gouvernement, a en plus des dispositions déjà en vigueur pour lutter contre l'inflation, pris une mesure visant à permettre une décote de 80 % du montant du fret maritime à intégrer dans la valeur en douane.

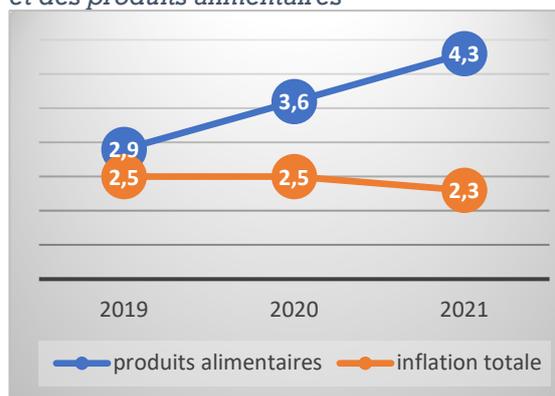
Ainsi, malgré un contexte international difficile, le taux d'inflation est resté en 2021 en dessous du seuil de convergence communautaire de 3%, en se situant à 2,3% contre 2,5% en 2020.

Graphique 10: Evolution de l'inflation domestique et importée



Source : A partir des données de l'INS-2022

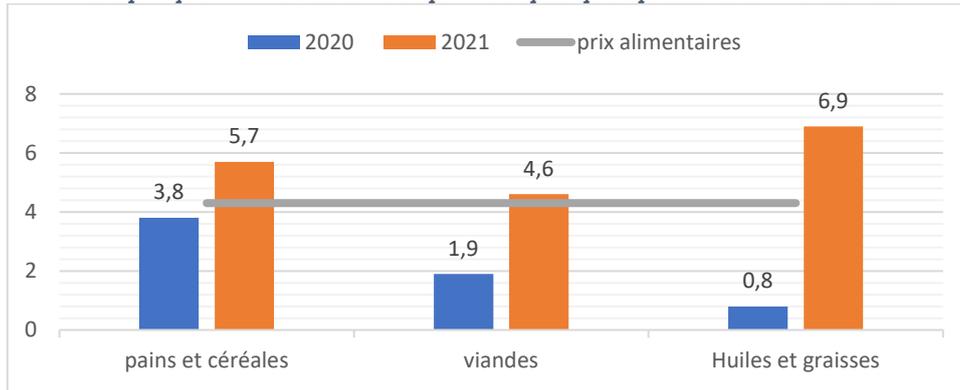
Graphique 11: Evolution de l'inflation totale et des produits alimentaires



Source : A partir des données de l'INS 2022

Toutefois, sur le marché local, un accroissement de 3% des prix des produits importés a été enregistré, en raison de la hausse observée sur les biens alimentaires importés (+4,3% en 2021 contre 3,6% en 2020). Cette évolution des prix des biens alimentaires a été tirée par l'augmentation des prix des produits à base de céréale (+5,7%), des viandes (+4,6%), ainsi que des huiles (+6,9%).

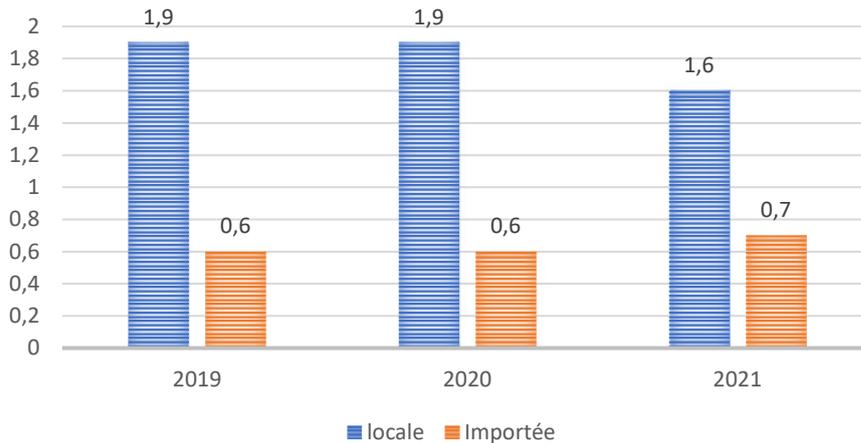
Graphique 12: Evolution des prix de quelques produits alimentaires



Source : A partir des données de l'INS 2022

Par conséquent, les effets de l'inflation importée continuent d'être moins importants dans le panier de la ménagère ; la contribution de l'inflation domestique restant beaucoup plus élevée. Toutefois, le pays devrait continuer à rechercher les solutions endogènes pour renforcer sa résilience et se prémunir des perturbations du marché international sur les prix domestiques.

Graphique 13: Contribution à l'inflation par origine

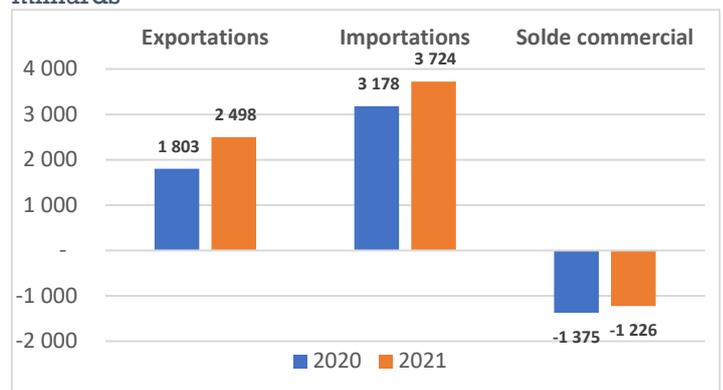


Source : A partir des données de l'INS 2022

### 1.3. ECHANGES COMMERCIAUX

A la faveur de la reprise économique aussi bien sur le plan international que national, le taux de couverture des échanges commerciaux du Cameroun s'est nettement amélioré en 2021, pour se situer à 67,1% contre 56,7% en 2020, soit une augmentation de 10,3 points. Ainsi, le solde commercial, qui est structurellement déficitaire, s'est amélioré de 149 milliards FCFA

Graphique 14: Evolution des échanges extérieurs en milliards



Source : A partir des données de la DGD/MINFI-2022

par rapport à l'année précédente pour s'établir à -1 226 milliards de Fcfa en 2021.

### I.3.1 Exportations de biens

D'après les statistiques provisoires de l'administration douanière, **la valeur des exportations camerounaises** s'est située à 2 498 milliards FCFA, en hausse de 38,5% par rapport à l'année précédente.

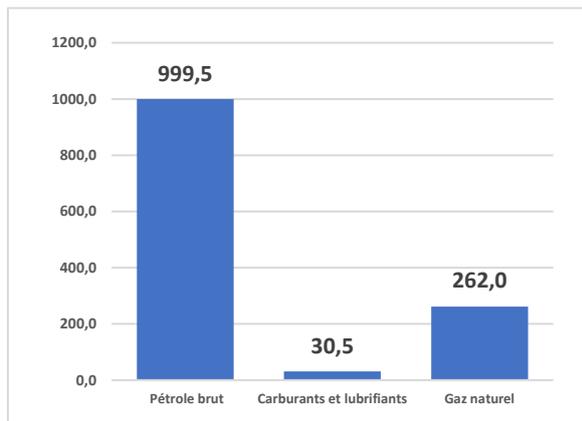
Cette hausse sensible des exportations du Cameroun en 2021 est notamment attribuable à des effets conjugués d'un accroissement des volumes et des prix de nos principaux produits destinés à l'extérieur. Ainsi, **en ce qui concerne le pétrole brut**, les exportations en valeur ont enregistré une hausse de 51,4%, malgré la baisse de 3,4% des volumes exportés. De même, les exportations en valeur de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) ont connu un accroissement de 28,7% malgré le recul des volumes exportés de 6%. Ces performances sont notamment à mettre en relation avec la bonne tenue des cours de ces produits sur le marché international en 2021.

Pour ce qui est **des produits non énergétiques**, les exportations en 2021 ont connu une hausse de 30,8% en valeur, pour se situer à 1 279 milliards FCFA. Parmi ces produits, nous pouvons notamment souligner :

- i) **La banane**, dont les exportations ont crû de 8,5% en volume et de 15,1% en valeur ;
- ii) **Les pâte et beurre de cacao**, qui ont respectivement enregistré des hausses de 72,4% et 20,2% en volume, ainsi que de 43,4% et 15,7% en valeur ;
- iii) **Les bois et ouvrages en bois** dont les valeurs se sont accrues de 60,1% et les volumes de 15,9% ;
- iv) **Le caoutchouc naturel** qui a bénéficié d'un accroissement de 26,3% des volumes exportés et de 96,2% des valeurs ;
- v) **Les fèves de cacao** dont les volumes et les valeurs ont respectivement crû de 12,1% et de 9,2% ;
- vi) **Le coton brut** avec une hausse de 23,8% des volumes exportés et de 25,1% des valeurs.

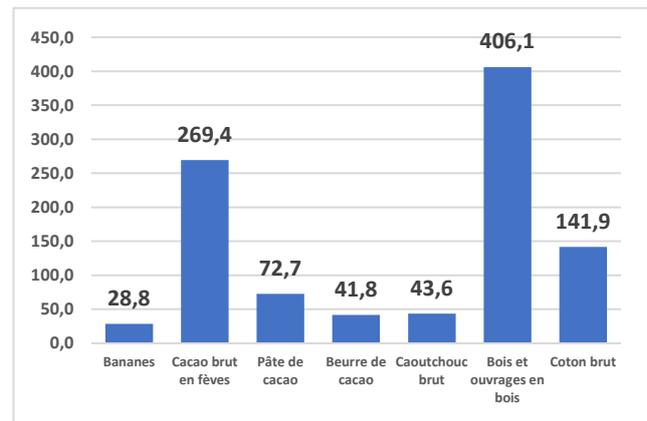
Par ailleurs, malgré ce contexte favorable, la tendance baissière de deux principaux produits exportés s'est poursuivie, à savoir l'aluminium (-23,7% en volume et -24,5% en valeur) et le café (-39,0% et -7,5% pour l'arabica et -32,7% et -20,9% pour le robusta).

Graphique 15: Exportations des principaux produits énergétiques (en milliards)



Source : A partir des données de la DGD/MINFI-2022

Graphique 16: Exportations des principaux produits non énergétiques (en milliards)



Source : A partir des données de la DGD/MINFI-2022

### I.3.2 Importations de biens

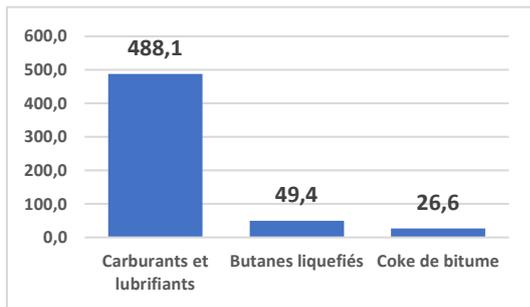
La facture des importations s'est élevée en 2021 à la somme de 3 723,9 FCFA milliards, en hausse de 17,2% par rapport à 2020. Cette évolution est à mettre en relation avec la reprise de l'activité économique au niveau mondial conjuguée à la hausse des prix d'acquisition de certains biens, ainsi que des coûts de transport (fret).

Les principaux produits qui ont fortement contribué à cet accroissement des importations sont :

- i) **le matériel de transport**, dont la hausse est de 101,7 milliards FCFA en valeur absolue, et 57% en valeur relative. Bien qu'on note un effet conjoncturel lié à l'organisation de la CAN 2021, il convient de souligner que les acquisitions de tracteurs et véhicules pour transport des marchandises, nécessaires pour le renforcement de la productivité agricole ont sensiblement crû ;
- ii) **les produits céréaliers** qui connaissent un accroissement de 99,6 milliards FCFA en valeur absolue et 33% en valeur relative, en liaison avec la hausse sensible des approvisionnements en blé (+12% en volume et +30% en valeur) pour les industries et en riz (+36% et +34%) pour la consommation des ménages ;
- iii) **les métaux communs et leurs ouvrages** dont l'augmentation est de 95,9 milliards FCFA en valeur absolue et 34% en valeur relative. Cette évolution est essentiellement attribuable à la hausse des achats des ouvrages en fonte, fer et acier utilisés par les industries métallurgiques et la construction ;

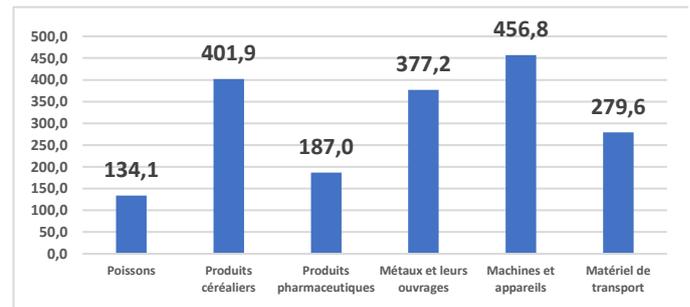
- iv) **les machines et appareils mécaniques et électriques** dont les importations ont crû de 69,3 milliards FCFA en valeur absolue et 18% en valeur relative ;
- v) **les produits pharmaceutiques** qui ont connu un accroissement de 53,9 milliards FCFA en valeur absolue et 40% en valeur relative, en raison du contexte sanitaire mondial qui induisait une forte demande desdits produits avec des conséquences sur la hausse des prix.

Graphique 17: Importations des principaux produits énergétiques (en milliards)



Source : DGD/MINFI-2022

Graphique 18: Importations des principaux produits non énergétiques (en milliards)



Source : DGD/MINFI-2022

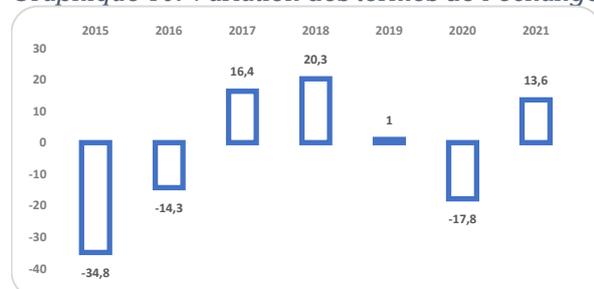
À l'analyse, des principaux produits importés, il apparaît que le Cameroun pourrait produire localement plusieurs de ces biens, et par conséquent réduire substantiellement sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur sur lesdits produits. À titre illustratif, il s'agit : (i) **du poisson**, dont les importations sont évaluées à 134,1 milliards, soit 3,6% du total des importations en 2021 ; (ii) **du riz** (213,7 milliards, soit 5,7% du total) ; (iii) **des huiles de palme brutes ou raffinées** (52,7 milliards, soit 1,4% du total) ; (iv) **des matières plastiques et caoutchouc** (190,3 milliards, soit 5,1% du total) ; etc.

### I.3.3 Termes de l'échange

Ils se sont améliorés de 13,6% en glissement annuel après une détérioration de 17,8% en 2020.

Cette évolution a principalement été soutenue par la hausse des prix des produits d'exportation notamment les produits énergétiques dont la tendance à la hausse a été largement supérieure à l'accroissement des prix à l'importation des autres matières premières et des coûts de transport maritime.

Graphique 19: Variation des termes de l'échange



Source : BEAC

## I.4. CONVERGENCE MULTILATERALE EN 2021

Malgré la reprise enregistrée en 2021, l'économie camerounaise a continué de pâtir des conséquences de la pandémie de la COVID-19, notamment en raison de la hausse des prix internationaux des matières premières et du fret maritime. Ce contexte a contribué à expliquer l'évolution des performances du pays vis-à-vis des critères de convergence multilatérale de la zone CEMAC.

**Ainsi, s'agissant de l'état de réalisation desdits critères, le Cameroun respecterait en 2021 au moins deux critères sur les quatre recommandés. Il s'agit du critère sur le taux d'inflation moyen et celui sur le stock de la dette publique.**

**Pour ce qui est du taux d'inflation**, il a enregistré un léger retrait pour s'établir à 2,3% en 2021, inférieure au taux de 3% préconisé par les critères de convergence. Cette performance est à mettre en relation avec les mesures gouvernementales prises dans le cadre du soutien au pouvoir d'achat des ménages, dans un contexte où la hausse des prix internationaux s'est traduite au niveau local par une inflation de 4,3% sur les denrées alimentaires. Ainsi, le Gouvernement a intensifié les campagnes de mise à disposition des produits de grande consommation via l'installation de marchés périodiques, et renforcé les activités de contrôle et de lutte contre les comportements spéculatoires. Aussi, les actions visant l'augmentation de la production locale et la réduction de la dépendance aux importations ont été accélérées, notamment à travers le renforcement de la distribution d'intrants et de semences améliorées pour les cultures à cycle court, ainsi que le financement des projets agro pastoraux via les programmes comme le TRANSFAGRI ou le PCP-ACEFA.

Tableau 1: Réalisation des critères de convergence multilatérale au Cameroun

Critère de convergence	Norme	2018	2019	2020*	2021*
Solde budgétaire de référence	> -1,5%	-2,8	-4,0	-3,9	-3,8
Taux d'inflation moyen annuel	< 3%	1,1	2,5	2,5	2,3
Stock de la dette publique (y compris la dette des entreprises publiques)	≤ 70%	36,9	43,4	44,1	45,9
Absence d'arriérés					

Source : DGEPIP-MINEPAT (\*= estimation – données provisoires)

**Relativement à la dette publique**, elle a atteint 11 359 milliards de FCFA à fin décembre 2021 (y compris la dette des entreprises publiques), soit 45,9% du PIB contre 44,1% l'année précédente. Ce niveau reste en dessous du critère de convergence de la CEMAC qui est de 70%. Cette évolution a été soutenue par le financement du déficit public en relation avec la finalisation des projets structurants de 1<sup>ière</sup> génération et ceux liés à l'organisation de la CAN 2022, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie globale de riposte, notamment le

démarrage de la campagne de vaccination, et le paiement de subventions sur certains produits face à la hausse des prix internationaux observée en 2021.

**Par contre, les critères sur le solde budgétaire de référence et l'absence d'arriérés sur la gestion courante ne seraient pas respectés. Le solde budgétaire de référence devrait se situer autour de -3,5% du PIB, inférieur au niveau plancher de -1,5% préconisé par les critères de convergence.**

Par ailleurs, une analyse des indicateurs de surveillance multilatérale pour le Cameroun en 2021 indique que : (i) le taux d'investissement n'a pas encore atteint le niveau de 20% du PIB comme envisagé ; (ii) le taux de pression fiscale demeure encore faible (11,8% contre un plancher de 17%) ; et (iii) l'évolution de la masse salariale, bien que maîtrisée, continue de peser sur les finances publiques.

*Tableau 2: Indicateurs de surveillance multilatérale*

Blocs	Indicateurs	Normes	2018	2019	2020*	2021*
<b>1- Croissance</b>	1. Taux de croissance du PIB réel (%)	≥ 7 %	4,1	3,5	0,5	3,5
	2. Taux d'investissement (% PIB)	≥ 20 %	19,5	18,9	17,7	18,3
<b>2- Monnaie et prix</b>	1. Taux de couverture extérieure de la monnaie de la CEMAC (avoirs extérieurs/engagements à vue de la BEAC)	≥ 20 %	75,8	78,7		
	2. Taux d'inflation en moyenne	≤ 3 %	1,1	2,5	2,5	2,3
<b>3- Finances publiques</b>	1. Solde budgétaire primaire hors recettes pétrolières (% PIB hors pétrole)	/	-3,9	-5,2	-4,4	-4,3
	2. Taux de pression fiscale hors recettes pétrolières (recettes hors pétrole/PIB non pétrolier)	≥ 17 %	13,7	12,8	11,6	11,8
	3. Service de la dette/recettes fiscales	/	21,9	26,6	23,5	38,5
	4. Masse salariale/recettes fiscales	≤ 35 %	36,7	37,5	42,7	40,1
	5. Dépenses de fonctionnement/recettes fiscales	/	90,5	106,0	114,9	102,2
	6. Part des investissements productifs dans les dépenses totales	/	36,3	34,5	27,6	31,7
<b>4- Équilibre extérieur</b>	1. Solde du compte courant de la BDP (% PIB)	≤ 5 %	-3,5	-3,1	-3,7	-3,5
	2. Service de la dette extérieure (% des exportations)	/	9,6	11,7	10,2	16,5

*Source : DGEPIP-MINEPAT (\*= estimation-données provisoires)*

## CHAPITRE II : FINANCES PUBLIQUES

Au cours de l'exercice budgétaire 2021, la politique du Gouvernement en matière de finances publiques a reposé sur la poursuite des efforts de consolidation budgétaire en vue de favoriser une réduction de son déficit budgétaire. Ceci devrait notamment permettre de renforcer la maîtrise de l'endettement public et garantir l'équilibre des comptes extérieurs. Cette consolidation devrait passer d'une part, par un effort accru de mobilisation des recettes internes non pétrolières, et d'autre part, par la poursuite de la rationalisation des dépenses publiques.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce budget s'est déroulée dans un contexte marqué par la hausse sensible des cours du pétrole et l'accélération du processus de vaccination contre la Covid-19. Ces éléments ont notamment contribué à l'adoption de l'ordonnance N°2021/003 du 07 juin 2021, modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021. C'est ainsi que le budget de l'état a été réhaussé de 370 milliards pour le porter à 5 235,2 milliards, tandis que le plafond des ressources destinées à approvisionner le CAS COVID-19 a été relevé de 20 milliards pour se situer à 200 milliards de FCFA.

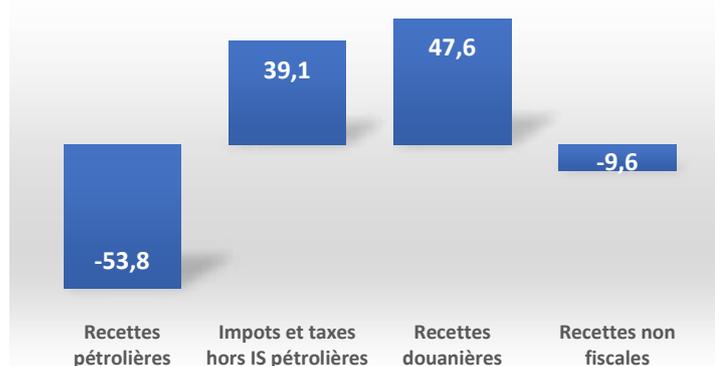
### II.1. RECETTES INTERNES

Au terme de l'exercice 2021, **les recettes totales mobilisées hors dons se sont établies à 3489,5 milliards** contre 3466,1 milliards envisagés dans la Loi de Finances Rectificative (LFR), soit un taux de réalisation de 101%. Cette performance est essentiellement attribuable à la bonne mobilisation des recettes non pétrolières.

**Les recettes pétrolières** se sont inscrites en baisse de 10% par rapport aux objectifs de la LFR pour se situer à 482,2 milliards, soit un recul de 53,8 milliards et un taux de réalisation de 90%.

En ce qui concerne **les recettes non pétrolières**, elles ont connu un accroissement de 2,6%, soit +77,2 milliards, par rapport aux objectifs de la LFR 2021. Cette performance est notamment tirée par les bons résultats réalisés par les administrations des impôts (+39,1 milliards) et des douanes (+47,6 milliards).

Graphique 20: Ecart de mobilisation des recettes internes par rapport aux objectifs de la LFR 2021 (en milliards)



Sources : MINFI-2022

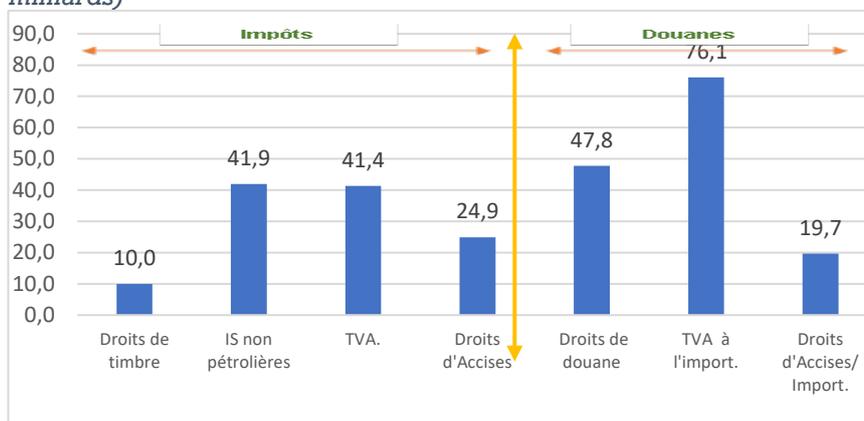
Les recettes non fiscales quant à elles ayant connu une contreperformance de 9,6 milliards.

S'agissant de l'administration des impôts, elle a mobilisé en 2021 au titre des recettes fiscales non pétrolières, 1 977,5 milliards contre un objectif de 1 938,4 milliards dans la LFR 2021, soit un taux de réalisation de 102%. En ce qui concerne l'Impôt sur les Sociétés pétrolières, un montant de 73,2 milliards a été mobilisé au titre de 2021, soit un taux de réalisation de 129,5% par rapport aux objectifs de la LFR.

Au regard du rendement de certains impôts et taxes enregistrés, il apparait que, ceux qui ont connu une nette progression en 2021 sont notamment :

- i) **l'impôt sur les sociétés non pétrolières**, dont le rendement a connu une hausse de 41,7 milliards (+11,8%) pour se situer à 394,0 milliards en 2021, en raison de l'accroissement du rendement des soldes annuels payés aux mois de mars et d'avril (+13,9 milliards) ;
- ii) **les droits d'accises** dont le rendement est passé à 270,4 milliards en 2021 contre 245,5 milliards en 2020, soit une augmentation de 24,9 milliards (+10,2%). Cette hausse s'explique essentiellement par l'accroissement desdits droits dans le secteur brassicole, en raison des effets conjugués d'un accroissement de l'activité et d'une amélioration des paiements spontanés ;
- iii) **la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** qui s'est situé à 657,8 milliards en 2021 contre 616,4 milliards en 2020, soit une hausse de 41,4 milliards (+6,7%).
- iv) **les droits de timbre**, dont les recettes se sont établies à 49,2 milliards en 2021 contre 39,2 milliards en 2020, soit un accroissement de 10,0 milliards (+25,4%). Cette évolution est imputable pour l'essentiel à la dématérialisation complète de la procédure de paiement desdits timbres et la réouverture des frontières après les mesures restrictives de voyage prises en 2020.

Graphique 21: Evolution du rendement de certains postes de recettes fiscales (en milliards)



Source : MINFI-2022

En ce qui concerne l'administration douanière, les rendements les plus importants ont été enregistrés au niveau : (i) **des droits de douanes à l'importation** (+47,8 milliards pour se situer à 348,8 milliards en 2021) ; (ii) **la TVA à l'importation** (+76,1 milliards pour s'établir à 396 milliards) et ; (iii) les droits d'accises (+19,7 milliards pour se situer à 58,1 milliards).

## II.2. DÉPENSES PUBLIQUES

**Le montant total ordonnancé à fin décembre 2021 s'est établi à 4153,2 milliards, soit 94,1% des dépenses envisagées dans la LFR, et en hausse de 6,9% par rapport à la même période en 2020.**

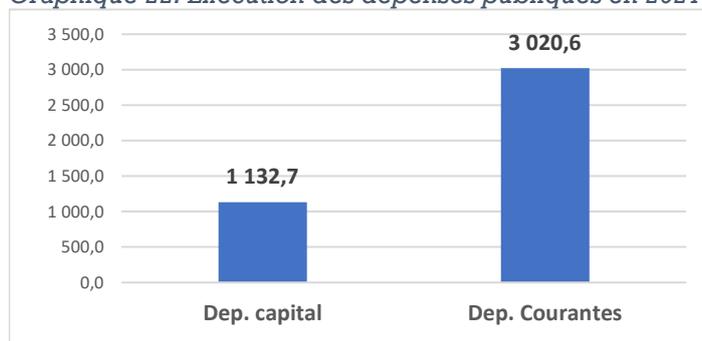
Lesdites dépenses sont principalement composées en dépenses courantes à hauteur de 3 020 milliards et en dépenses en capital pour un montant de 1 132,7 milliards de FCFA.

En ce qui concerne les dépenses courantes, le taux d'exécution par rapport à la LFR se situe à 94,2%. Ces dépenses ont principalement été composées de 1 074,2 milliards de dépenses de salaires, 1 013,5 milliards d'achats de biens et services, 691,3 milliards de transferts et subvention, ainsi que de 241,6 milliards de charges d'intérêts.

Pour ce qui est des dépenses en capital, le taux d'exécution par rapport à la LFR s'est établi à 93,9%. Elles ont été financées à hauteur de 519 milliards à travers des ressources extérieures et de 582,6 milliards sur des ressources propres de l'Etat.

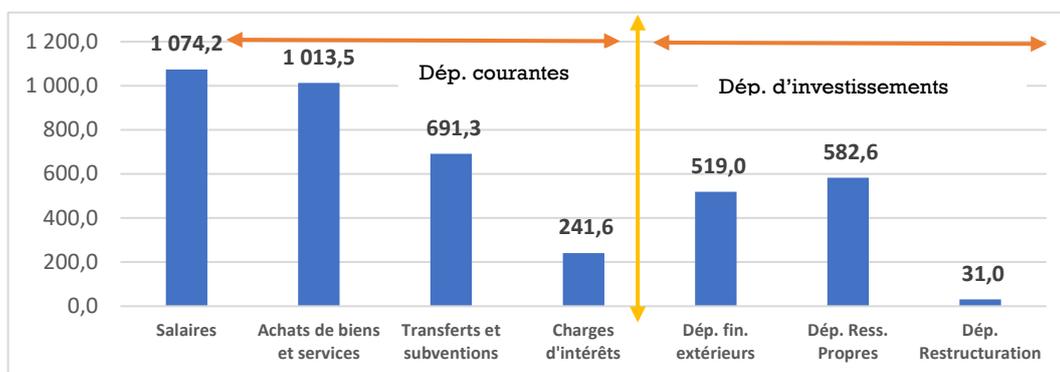
**Au final, le déficit budgétaire global (base ordonnancements) s'établit à 761,5 milliards en fin 2021, soit près de -3% du PIB.**

Graphique 22: Exécution des dépenses publiques en 2021



Source : MINFI-2022

Graphique 23: Composition des dépenses courantes et d'investissement



Source : MINFI-2022

## II.3. DETTE PUBLIQUE

Au cours de l'année 2021, le Cameroun a poursuivi le financement de son déficit budgétaire par un recours à un endettement extérieur et intérieur. Cette politique d'endettement prudente, qui s'est exécutée en cohérence avec les autres politiques budgétaires, visait à renforcer la soutenabilité et la viabilité de notre dette. Ainsi, sa mise en œuvre en 2021 a notamment été marquée par :

- (i) Un allègement du service de la dette en liaison avec la prorogation de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD) jusqu'en décembre 2022 ;
- (ii) Un reprofilage du service de la dette publique à court et moyen terme, en raison du rachat de 80% de l'eurobond de 450 milliards émis en 2015, et dont les échéances étaient envisagées pour la période 2023-2025.

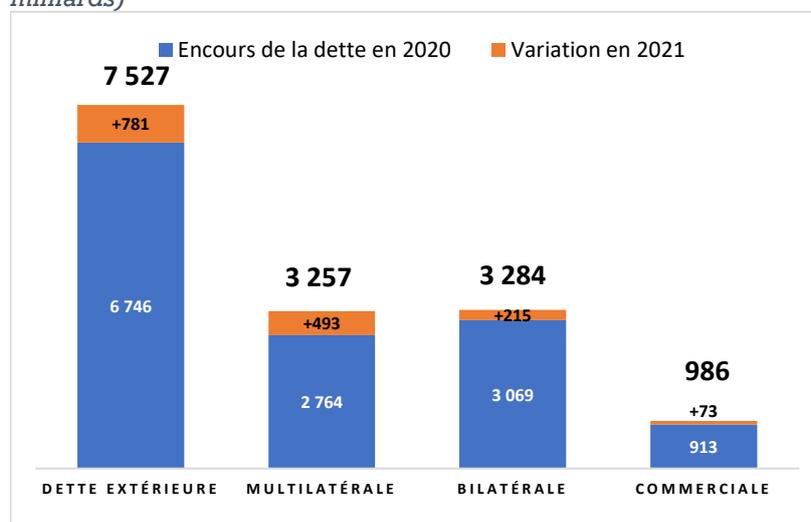
### II.3.1 Encours de la dette

Au terme de l'exercice 2021, l'encours de la dette directe et à garantie publique (hors restes à payer) s'est accru de 969 milliards de FCFA, soit 3,9% du PIB pour se situer à 10 220 milliards (40,8% du PIB). Cette évolution a particulièrement été induite par un accroissement plus prononcé de la dette extérieure (+781 milliards, soit 3,1% du PIB) que de la dette intérieure (+188 milliards, soit 0,8% du PIB).

#### A. Dette extérieure

L'encours de la dette extérieure est évalué à fin décembre 2021 à 7 527 milliards de FCFA (soit 30,1% du PIB), en hausse de 11,6% (+781 milliards) par rapport à la situation à fin décembre 2020. Cet accroissement a particulièrement été soutenu par la hausse de la dette multilatérale (+493 milliards). Les dettes bilatérale et commerciale ayant connu des hausses de 215 et de 73 milliards respectivement.

Graphique 24: Structure de l'encours de la dette extérieure (en milliards)



Source : CAA-2022

En termes de composition, l'encours de la dette extérieure est structuré en 43,3% de dette multilatérale (3 257 milliards), 43,6% de dette bilatérale (3 284 milliards) et 13,1% de dette commerciale (986 milliards).

La hausse de **la dette multilatérale** a particulièrement été induite par l'accélération de la mise en œuvre des projets financés par certains partenaires techniques et financiers à l'instar de la Banque Mondiale, du groupe de la BAD, ainsi que des appuis budgétaires du FMI et de la Banque Mondiale décaissés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier (PEF).

En ce qui concerne **la dette bilatérale**, son évolution est principalement expliquée par les décaissements opérés en faveur de certains projets mis en œuvre avec la collaboration des deux principaux créanciers bilatéraux du Cameroun que sont la Chine et la France.

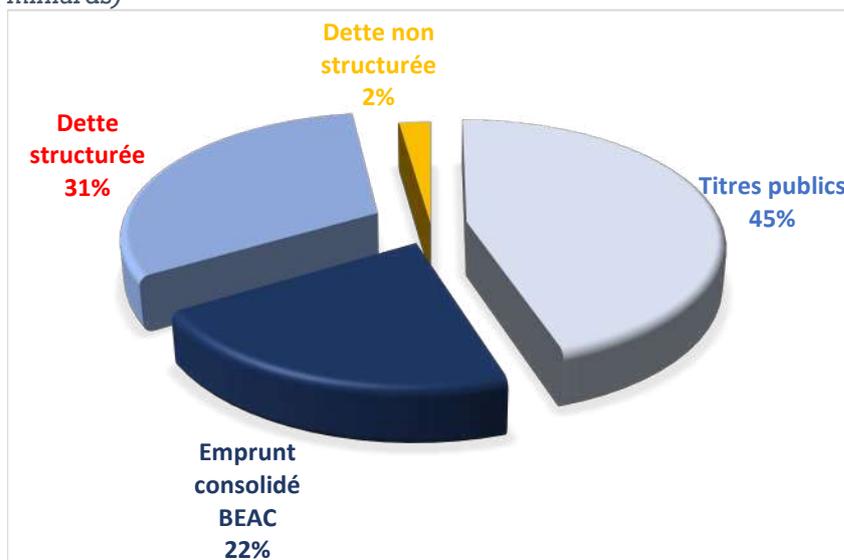
S'agissant de **la dette commerciale**, elle s'est principalement accrue en relation avec les décaissements opérés par l'African Export Import Bank en vue du financement de l'acquisition des vaccins contre la COVID -19. Par ailleurs, il convient de souligner que le Cameroun a fait recours au marché international au cours de l'exercice 2021, afin de mobiliser un eurobond de 449,3 milliards et de racheter 80% de la souche de 2015, soit 360,3 milliards. Cette opération a permis de porter le volume des eurobonds détenus par le pays de 450,4 à 539,4 milliards et de reporter les pics de remboursement au-delà de 2030.

## B. Dette intérieure

L'encours de la dette intérieure (hors reste à payer) est évalué à fin décembre 2021 à 2 693 milliards de FCFA (soit 10,7% du PIB), en hausse de 7,5% (+188 milliards) par rapport à la situation à fin décembre 2020.

Cette dette intérieure est composée de 31% de dette structurée (843 milliards), 45% de titres publics (1 211 milliards), 22% d'emprunt consolidé auprès de la banque centrale (577 milliards) et 2% de dette non structurée (62 milliards).

Graphique 25: Structure de l'encours de la dette intérieure (en milliards)



Source : CAA-2022

### **II.3.2 Service de la dette publique**

Le service de la dette (Hors Restes à Payer) réglé par l'Etat au cours de l'exercice 2021 s'élève à 1 496,6 milliards, dont 1 300,8 milliards pour le remboursement du principal et 195,8 milliards pour le paiement des intérêts. En termes de destination, ce service a été orienté à 50,6% au règlement de la dette intérieure et à 49,4% au remboursement des bailleurs de fonds extérieurs.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette, notamment les phases 2 et 3, le pays a bénéficié d'un allègement du service de la dette extérieure bilatérale d'un montant global de 165 milliards entre janvier et décembre 2021 ; 108,5 milliards de principal et 56,5 milliards d'intérêts.

#### **A. Dette extérieure**

Au cours de l'exercice 2021, près de 739,7 milliards de F CFA ont été honorés par le Cameroun au titre du paiement du service de la dette extérieure, dont 574,9 milliards d'amortissement du principal (soit 77,7% du service total) et 164,8 milliards de charge d'intérêts (soit 22,3% dudit service).

La répartition suivant les catégories de partenaires révèle que lesdits services sont beaucoup plus importants pour les dettes commerciales et bilatérales que pour la dette multilatérale. En effet :

- (i) **Le service de la dette commerciale** est évalué à 539,1 milliards (soit 73% du total du service de la dette extérieure), dont 424,1 milliards destiné au règlement du principal et 115 au paiement des intérêts ;
- (ii) **Le service de la dette bilatérale** est estimé à 139,7 milliards (soit 19% du total), dont 112,1 milliards pour le principal et 27,6 pour les intérêts ;
- (iii) **Le service de la dette multilatérale** se situe à 60,8 milliards (soit 8,1% du total), dont 38,6 milliards pour le principal et 22,2 pour les intérêts.

#### **B. Dette intérieure**

Le montant du service de la dette intérieure hors "Reste à Payer", réglé au cours de l'exercice 2021, est évalué à 757 milliards, dont 725,9 milliards d'amortissement du principal (soit 95,9% du service total) et 31 milliards de charge d'intérêts (soit 4,1% dudit service).

Pour ce qui est de la répartition suivant les catégories, ce service est principalement orienté vers le règlement des titres publics (76,2%) et de la dette

structurée (23%). Le service de la dette non structurée ne représentant que 0,8%. Ainsi, lesdits paiements se présentent comme suit :

- (i) 576,8 milliards pour **les titres publics**, dont 572,2 milliards destinés au règlement du principal et 4,7 au paiement des intérêts ;
- (ii) 174,3 milliards pour **la dette structurée**, dont 148 milliards pour le principal et 26,3 pour les intérêts ;
- (iii) 5,6 milliards essentiellement destinés à l'apurement de **la dette non structurée**.

## II.4. NOTATION SOUVERAINE DU CAMEROUN

Malgré les effets pervers de la pandémie de la Covid-19, les agences de notation ont continué de garder en 2021, un certain optimisme sur la dette souveraine du Cameroun, même si des risques persistent. C'est ainsi qu'en dehors de S&P Global qui a dégradé la note du Cameroun de B à B-, les autres agences (Moody's et Fitch Ratings) ont maintenu la notation du Cameroun à B stable.

Cette stabilité a notamment été préservée par le fait que le Cameroun :

- (i) dispose d'une relative diversification qui lui permet de pouvoir faire face aux fluctuations des cours du pétrole ;
- (ii) dispose d'une stratégie d'investissement

dans les infrastructures publiques afin de favoriser une meilleure exploitation des secteurs agricoles, hydroélectriques ainsi que des autres ressources naturelles et de soutenir sa dynamique de croissance ;

- (iii) met en œuvre une politique budgétaire qui permet de contenir le poids de sa dette à un niveau relativement bas comparé aux pays ayant une notation B ;
- (iv) présente des garanties suffisantes pour inverser à moyen terme la légère détérioration des finances publiques causée par la pandémie de la Covid-19 ;
- (v) pourrait connaître un rebond de sa croissance réelle du PIB en 2021, et des perspectives positives en 2022 après avoir fait preuve d'une relative résilience face aux chocs de 2020 causés par la pandémie.

Graphique 26 : Evolution de la notation du Cameroun par Fitch Ratings



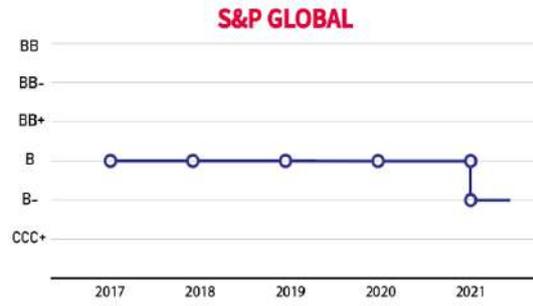
Source : Fitch Ratings

Graphique 27 : Evolution de la notation du Cameroun par Moody's



Source : Fitch Ratings

Graphique 28 : Evolution de la notation du Cameroun par Standard and Poor's



Source : Fitch Ratings

## CHAPITRE III : COMPETITIVITE ET INVESTISSEMENTS

Au cours de l'année 2021, le renforcement de la compétitivité de l'économie camerounaise et la promotion de l'investissement sont restés des préoccupations importantes du Gouvernement. A cet effet, des concertations avec le secteur privé ont été organisées et des initiatives/réformes nécessaires pour améliorer le climat des affaires et favoriser l'accompagnement de l'investissement privé se sont poursuivies. Toutefois, il convient de relever que le pays continue de faire face à certaines contraintes qui obèrent la compétitivité de son économie. Ces contraintes ont été relevées dans le dernier rapport du Forum Economique Mondial paru en 2021, et portent notamment sur : (i) l'inefficacité de l'administration publique ; (ii) les difficultés d'accès aux facteurs de production ; (iii) la faible culture d'innovation au sein des entreprises ; et (iv) le déficit quantitatif et qualitatif des infrastructures économiques.

### III.1. RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ

Les actions entreprises ont porté sur : (i) l'organisation des concertations avec le secteur privé ; (ii) la mise à niveau des entreprises ; (iii) l'adoption des mesures incitatives spécifiques ; (iv) la facilitation de l'accès au financement.

**En ce qui concerne les concertations avec les acteurs du secteur privé**, plusieurs rencontres ont été organisées en vue de renforcer la structuration et la compétitivité des filières avicole, beauté et bien-être, coton-textile-confection, peaux et cuirs, porcine et laitière.

Par ailleurs, **dans le cadre de la mise à niveau des entreprises**, des études de faisabilité pour la construction des centres techniques ont été réalisées pour les filières techniques et chimiques. Le centre technique proposera aux opérateurs : (i) une gamme complète de services spécifiques (assistance technique en textile, formation professionnelle, diagnostic, ...); (ii) un accompagnement aux entreprises camerounaises dans leur développement technique, managérial et organisationnel ; et (iii) un appui constant dans leur démarche de croissance et d'innovation. De même, des études de positionnement stratégique ont été réalisées pour les filières céréalières, bois et ameublement, et chimique.

Aussi, des **mesures spécifiques notamment fiscales** ont été mises en œuvre à l'effet de renforcer la compétitivité des entreprises et favoriser une relance économique des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et de certaines branches d'activités. Il en est ainsi des mesures fiscales d'allègement de la trésorerie<sup>1</sup> des entreprises qui ont été prises en faveur des PME et des secteurs

---

<sup>1</sup> Lesdites mesures sont détaillées infra, dans la section relative au plan de relance post-covid 19

hôtelières, des transports, forestier, agropastoraux, des industries chimiques, agroalimentaires et de l'économie numérique.

En ce qui concerne la facilitation à l'accès au financement des entreprises et la consolidation de la relance post-Covid-19, le Gouvernement a mis sur pied un fonds de garantie de 200 milliards de FCFA pour des emprunts intérieurs auprès des établissements de crédits (Banque et EMF). La clé de répartition de ce montant prévoit 85%, soit un portefeuille de 170 milliards de FCFA, pour le secteur bancaire, et 15%, soit 30 milliards de FCFA pour les EMF. 14 banques et 28 établissements de microfinance ont été retenus comme partenaires du Gouvernement dans ce dispositif.

## **III.2. PERFORMANCES EN MATIÈRE DE COMPÉTITIVITÉ**

Les performances en matière de compétitivité du Cameroun seront examinées en s'appuyant sur des analyses réalisées aussi bien par le Forum Economique Mondial que par la Banque Mondiale. Ces deux institutions réalisent des analyses multicritères sur les performances en matière de compétitivité des économies de plusieurs pays dans le monde, assorties des scores de notation.

Aussi, les performances de l'économie camerounaise seront-elles mises en relief et comparées à celles de certains pays.

### **III.2.1 D'après le Forum Economique Mondial**

La dernière publication du Forum économique Mondial parue en 2021 présente la performance du Cameroun en 2020 en matière de compétitivité suivant huit (08) piliers à savoir : (i) les institutions ; (ii) les infrastructures ; (iii) le dynamisme des entreprises ; (iv) la compétence ; (v) la capacité d'innovation ; (vi) le marché du travail ; (vii) le marché financier ; et (viii) le marché des produits.

En ce qui concerne le **pilier sur les institutions**, le Cameroun enregistre en 2020 une nette amélioration avec un score moyen qui s'établit à 46,03, soit une hausse de 2 points par rapport à 2019. Cette évolution s'explique notamment par des améliorations enregistrées dans les domaines de la protection de la propriété intellectuelle, l'efficacité du cadre juridique dans le règlement des différends. Toutefois, le pays reste largement en deçà des performances du Rwanda qui est le pays africain qui enregistre les meilleurs scores.

S'agissant du **pilier sur les infrastructures**, des efforts importants doivent encore être réalisés, bien que le pays ait connu un accroissement de 0,8 point de son score par rapport à 2019. En effet, ledit score est de 28,4 sur 100 largement en retrait par rapport au score d'un pays comme l'Ile Maurice (62), leader sur ce pilier en Afrique.

Pour ce qui est du **pilier sur le marché financier**, le Cameroun a enregistré une hausse de 2 points de son score par rapport à 2019 pour se situer à 40 sur 100. Cette performance a notamment été favorisée par le renforcement de la solidité du secteur bancaire et l'accroissement du financement des PME.

En matière **d'innovation**, le Cameroun connaît une évolution d'environ 3 points par an de ses performances depuis 2016. En 2020, son score se situe à 43,6 sur 100 et comparativement au Ghana qui s'affiche comme le pays leader en Afrique par rapport à ce pilier, des efforts devraient encore être faits en matière de diversité de la main-d'œuvre et de sophistication de l'acheteur.

En ce qui concerne le **pilier sur le marché des produits**, les performances du Cameroun ont été relativement appréciables en 2020. Toutefois, par rapport à l'Ile Maurice qui est le pays leader en Afrique sur ce pilier, des efforts devraient encore être déployés aussi bien pour la résorption des distorsions de la concurrence causées par les taxes et subventions, que sur la prévalence des barrières non tarifaires.

S'agissant du **pilier sur le dynamisme des entreprises**, ce rapport relève qu'il existe depuis plusieurs années au Cameroun : (i) une propension de plus en plus élevée à prendre des initiatives de création d'entreprises ; (ii) un développement des entreprises innovantes ; et (iii) une adoption par les entreprises des idées disruptives pour favoriser le développement des activités. Par ailleurs, il apparaît que la concentration des pouvoirs au sein des entreprises continue de peser sur leurs capacités à devenir performantes.

Au regard des performances du Nigeria qui est le leader Africain sur ce pilier, des efforts doivent encore être entrepris sur l'attitude en matière de risque entrepreneurial, de délégation des pouvoirs dans les entreprises et de développement d'entreprises innovantes.

Pour ce qui est du **pilier sur le marché du travail**, le score du Cameroun se situe au-dessus de la barre de 50 sur 100, en raison notamment des performances observées sur la mobilité interne de la main-d'œuvre et la flexibilité dans la détermination des salaires. Toutefois, au regard des performances du Rwanda qui est le leader africain pour cet indicateur, des efforts restent à faire dans le domaine des politiques actives du marché du travail, de la gestion des carrières au sein des entreprises, et du développement de la coopération dans les relations professionnelles.

En ce qui concerne le **pilier relatif aux compétences**, le score du Cameroun est en progression de 4 points par rapport à 2019 et s'est établi à plus de 50 sur 100. En Afrique, les performances les plus abouties sont celles du Sénégal. Ce pays devance le Cameroun sur 5 sous-indices sur les 7 que compte le pilier, à savoir : (i) la facilité à trouver des employés qualifiés ; (ii) la qualité de la formation professionnelle, (iii) les compétences des diplômés de

l'enseignement secondaire ; (iv) les compétences des diplômés universitaires ; et (v) les compétences numériques au sein de la population active.

### III.2.2 D'après la Banque Mondiale

La Banque mondiale a produit en novembre 2021 son rapport sur l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) pour l'Afrique. Ledit rapport examine la qualité des politiques et institutions de trente-neuf pays de l'Afrique subsaharienne éligibles au crédit de l'Association internationale de développement (IDA).

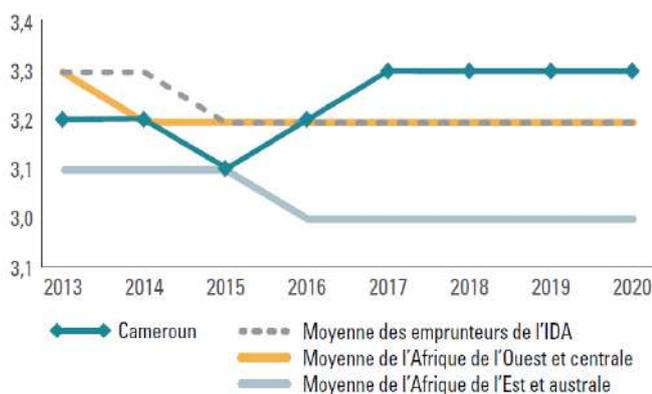
Les notes CPIA, sur une échelle de 1 à 6, quantifient les performances de chaque pays par rapport à 16 critères, regroupés en quatre groupes, qui représentent les dispositions politiques et institutionnelles d'une stratégie efficace de croissance et de réduction de la pauvreté. Ces quatre groupes sont : (i) la gestion économique ; (ii) les politiques structurelles ; (iii) les politiques d'inclusion sociale et d'équité ; (iv) la gestion et les institutions du secteur public.

Au terme de la dernière évaluation du CPIA qui portait sur l'année 2020, le Cameroun a préservé son score global qui est de 3,3. Ce score se situe au-dessus de la moyenne des scores des pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est.

Ce score de 3,3 a été atteint par le Cameroun depuis 2017 et est resté inchangé, à la faveur des bonnes performances en matière de : (i) mise en œuvre de réformes ; (ii) lutte contre l'exclusion sociale et la promotion de l'équité ; (iii) gestion des institutions du secteur public.

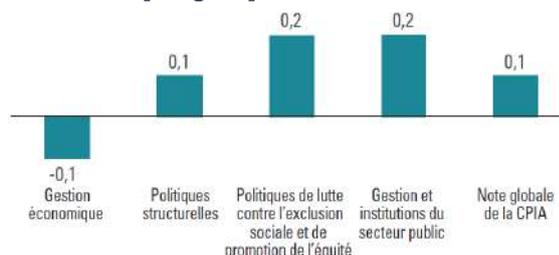
En ce qui concerne la **Gestion Economique**, le score du Cameroun en 2020 est de 3,7, soutenu principalement par les efforts réalisés en matière de gestion de la politique monétaire. Toutefois, des efforts restent à faire pour améliorer ce score. Des pays

Graphique 29 : Evolution de la note du Cameroun dans le cadre du CPIA



Source : Banque Mondiale

Graphique 30: Evolution des notes du Cameroun de 2013 à 2020 par groupes



Source : Banque Mondiale

comme le Rwanda (4), le Sénégal (3,8) et la Côte d'Ivoire (3,8) ont des scores plus importants.

S'agissant de la mise en œuvre **des politiques structurelles**, le score du Cameroun se situe à 3,3 en raison notamment des actions réalisées en vue de renforcer le commerce. Cette note reste toutefois en deçà des scores réalisés par certains pays comme le Rwanda (4,2), le Sénégal (3,8) et le Cap-Vert (3,8).

### ***Encadré N° 3 : Les quatre groupes d'évaluation du CPIA***

#### **A. Gestion Economique**

La gestion économique s'évalue à travers trois indicateurs : (i) les politiques monétaires et de change ; (ii) la politique budgétaire ; (iii) la politique et gestion de la dette.

#### **B. Politiques structurelles**

Elle s'apprécie également à travers trois indicateurs : (i) le commerce ; (ii) le secteur financier ; (iii) le cadre réglementaire des entreprises.

#### **C. Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité**

Elles sont examinées à partir de cinq indicateurs, notamment : (i) l'égalité des sexes ; (ii) l'équité dans l'utilisation des ressources publiques ; (iii) la valorisation des ressources humaines ; (iv) la protection sociale et la main-d'œuvre ; (v) les politiques et institutions axées sur la viabilité écologique.

#### **D. Gestion et institutions du secteur public**

Elle s'évalue à travers cinq indicateurs. Lesdits indicateurs portent sur : (i) les droits de propriété et la gouvernance fondée sur les règles ; (ii) la qualité de la gestion budgétaire et financière ; (iii) l'efficacité de la mobilisation des recettes ; (iv) la qualité de l'administration publique ; (v) la transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public.

**Échelle de notation.** Pour chaque critère, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Une note de 1 correspond à une très faible performance et une note de 6 à une très forte performance.

**Notes du pays.** Les notes du pays doivent tenir compte des éléments ci-après :

- **Qualité des politiques et des institutions.** C'est-à-dire la mesure dans laquelle ce cadre est propice à une croissance durable, à la réduction de la pauvreté et à l'utilisation efficace de l'aide au développement.
- **Politiques et institutions contre résultats.** Les critères se concentrent sur les politiques et les dispositifs institutionnels, principaux éléments dépendant de la volonté du pays, et non sur les résultats qui sont influencés par des éléments échappant au contrôle du pays.
- **Notation et critères.** Les notes proposées doivent mettre l'accent sur le niveau de performance évaluée par rapport aux critères, et non sur le degré d'amélioration depuis l'année précédente.
- **Mesures de politique et mise en œuvre.** Les notes dépendent des politiques réelles et non des promesses ou des intentions.

Pour ce qui est de la **lutte contre l'exclusion sociale et la promotion de l'équité**, le Cameroun a obtenu un score de 3,2 en liaison avec les efforts réalisés en vue de la valorisation des ressources humaines et la mise en œuvre d'une politique axée sur la durabilité écologique. Les bonnes performances dans ce secteur sont notamment à mettre à l'actif du Rwanda (4,3), du Cap-Vert (3,9), du Sénégal (3,7) et du Togo (3,7).

En ce qui concerne **la gestion et les institutions du secteur public**, le score du Cameroun se situe à 3,1 en lien avec les bonnes performances enregistrées dans la gestion budgétaire et financière ainsi que dans le cadre de la mobilisation des recettes. Toutefois, des efforts devraient encore être réalisés pour se rapprocher des pays leaders à l'instar du Cap-Vert (4,1), du Rwanda (3,8), du Sénégal (3,5) et de la Côte d'Ivoire (3,5).

### **III.3. DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS**

Au cours de l'année 2021, le Cameroun a connu des performances notables en matière d'investissements. En ce qui concerne particulièrement l'investissement public, le Gouvernement avait prévu au titre de l'exercice 2021, une dotation de 1 352 milliards FCFA en Crédits de Paiement (CP). Et conformément à la Circulaire du Président de la République du 10 juillet 2020, les priorités de ce budget portaient entre autres sur :

- la poursuite des programmes spéciaux d'investissement (Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2022, PLANUT, PTSJ);
- la mise en service des grands projets de première génération, notamment la finalisation des infrastructures connexes ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan global de riposte contre la pandémie de la COVID 19 ;
- le renforcement des ressources à affecter aux Collectivités Territoriales Décentralisées, à l'effet de leur permettre d'exercer les compétences qui leur sont transférées en toute autonomie ;
- la mise en œuvre du plan de reconstruction des régions affectées par les crises.

#### ***III.3.1 Banque des projets d'investissement public***

En 2021, le Gouvernement a poursuivi non seulement les travaux de consolidation du rôle de la banque des projets dans le processus de préparation du budget de l'Etat, mais également la restructuration de cet outil pour la transformer en un Système Intégré de Gestion des Investissements Publics.

La banque des projets d'investissement public est un outil qui regroupe l'ensemble des projets du Gouvernement quel que soit leur cycle de vie (idées de projets ou projets déjà exécutés). Lesdits projets relèvent notamment des

services centraux et déconcentrés, des services extérieurs (missions diplomatiques), des Collectivités Territoriales Décentralisées, des Etablissements et Entreprises Publics. Pour ces deux dernières catégories, les projets concernés sont ceux pour lesquels un financement de l'administration centrale est sollicité.

En vue de renforcer le rôle de la banque des projets dans le cadre du processus de préparation du budget, la Circulaire N°001/CAB/PRC du 10 juillet 2020 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2021, avait indiqué en son article 76, que les projets à inscrire dans la première année du CDMT des administrations et institutions publiques, et par la suite dans le projet de loi de finances, devront au préalable figurer dans la banque des Projets d'Investissement Public et disposer d'un visa de maturité.

C'est ainsi que des accompagnements appropriés ont été apportés aux administrations publiques en 2021, afin de favoriser la mise à jour de la banque des projets d'investissement public.

Par ailleurs, les travaux de restructuration de la banque des projets engagés depuis quelques, se sont poursuivis en 2021. Lesdits travaux ont notamment consisté en :

- la mise en place d'une nouvelle démarche conceptuelle de la banque des projets, cohérente avec les standards internationaux, et qui déploie un découplage des processus de gestion des projets et de gestion budgétaires. Ainsi, la banque des projets devient le cadre de gestion des projets et s'affranchit donc de la temporalité annuelle de la gestion budgétaire ;
- la création d'un identifiant unique de projet géré dans la banque des projets et qui permet d'irriguer tout le système budgétaire, depuis la maturation, jusqu'à l'exécution. Cet identifiant unique qui permet de consolider dans le budget toutes ses opérations relatives à un projet, quand bien-même celles-ci seraient inscrites dans des chapitres ou des programmes distincts ;
- la mise en place d'un dispositif de gestion de la banque des projets qui permet, suivant les besoins des utilisateurs, de limiter l'affichage de la Banque des Projets à un portefeuille précis, suivant des critères choisis spécifiques (Etat de préparation, état d'exécution, localisation, administrations Maître d'Ouvrage, ...) ;
- l'opérationnalisation de la banque des projets dans le système PROBMIS, afin d'assurer une meilleure articulation entre cette banque et la gestion budgétaire ;
- le démarrage du processus d'élaboration d'un manuel d'utilisation de la banque des projets ;

- le renforcement de l'information sur la localisation des projets avec l'élaboration d'un répertoire des localités du Cameroun et des travaux en cours pour l'intégration dans le système d'un géo-référencement des projets du gouvernement.

De même, dans le cadre du processus de décentralisation, les Collectivités Territoriales Décentralisées ont bénéficié des accompagnements appropriés en matière de formulation/identification des projets à soumettre aux financements. Aussi, des travaux d'élaboration d'une Interface de la banque des projets en faveur des CTD avec l'application PRO-ADP du PNDP se sont poursuivis.

### ***III.3.2 Programme d'Investissement Prioritaire***

En 2021, un document du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) a été élaboré conformément aux orientations de la réforme sur l'élaboration dudit programme entrepris en 2019 au MINEPAT. Dans le cadre de cette réforme, des travaux menés en 2020 ont permis de définir le cadre conceptuel de structuration du PIP et d'élaborer les critères de sélection des projets.

Ainsi, le Programme d'Investissement Prioritaire est défini comme un outil de programmation triennale des projets d'investissement prioritaires du Gouvernement, ayant un fort impact économique sur le développement du pays, en cohérence avec la Stratégie Nationale de Développement (SND). Le caractère prioritaire fait référence à l'envergure du projet et son impact décisif sur l'atteinte des objectifs fixés dans la Stratégie Nationale de Développement. Cet instrument vise à fixer, en aval de la Stratégie Nationale de Développement (SND30) et en Amont du processus budgétaire, la liste des projets qui bénéficieront prioritairement des ressources de l'Etat. A ce titre, il s'impose comme une donnée d'entrée majeure pour les Cadres de Dépense à Moyen Terme (CDMT) et le Budget d'Investissement Public de l'Etat.

Le document de PIP élaboré en 2021 dans le cadre de la préparation du budget 2022, couvre la période 2022-2024. Il a été présenté au Conseil de Cabinet au cours de l'examen du Document de Programmation Economique et Budgétaire à moyen terme (DPEB) 2021, et transmis au Parlement dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021. L'objectif de ce PIP a été tiré de la considération clé n°3 de la SND30 : « Achever tous les projets en cours et finaliser toutes les modalités de mise en service complet des infrastructures issues des grands projets de 1ère génération ».

Le PIP 2022-2024<sup>2</sup> comprend 86 projets, dont 48 sont en cours d'exécution, et 38 encore non entamés. De ces 38 projets, 20 devraient contribuer à la mise en services des grands projets de première génération, 10 autres, à la réhabilitation

---

<sup>2</sup> Les détails sont en annexe

des infrastructures existantes et les 08 derniers, devraient favoriser la réduction de la dépendance aux importations.

Tableau 3: Synthèse du PIP par axes d'intervention

Axe d'intervention	En cours	Non entamés			Total PIP 2022-2024
	P1: Etre un grand projet de première génération En Cours d'exécution	P2: Contribuer à la Mise En Service ou à l'optimisation d'un grand projet de première génération	P3: Contribuer à la Réhabilitation des infrastructures existantes ;	P4: Contribuer à la Réduction de la dépendance vis à vis de l'extérieur ou au développement des exportations	
Le Renforcement De l'Etat De Droit Et La Protection Des Droits Humains	2	0	0	0	2
Développement Des Infrastructures Productives En Général	3	0	0	3	6
Infrastructures De Route	15	3	6	0	24
Transport	1	6	0	0	7
Energétiques,	8	9	2	0	19
Modernisation Urbaine	4	0	1	0	5
Télécommunication	2	2	0	0	4
Sport	2	0	0	0	2
L'éducation et la Formation Professionnelle	1	0	1	2	4
La Santé	3	0	0	0	3
Le Développement De La Productivité Et De La Production Agricole	7	0	0	3	10
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>08</b>	<b>86</b>

Source : DGEPIP-MINEPAT

Ces projets du PIP ont été retenus après une sélection à trois niveaux :

Le premier niveau de sélection ont porté sur les critères suivants :

- avoir un coût total supérieur à 10 milliards de FCFA. Ce seuil est arrêté sous l'hypothèse que les projets de cette envergure ont une incidence significative sur les ressources et devraient avoir un impact direct sur l'économie ;
- conduire à la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) et/ou contribuer à la Réduction de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur ;
- avoir une portée nationale et apporter un changement structurel sur les plans économique, social ou de l'unité nationale.

Les projets sélectionnés au premier niveau, sont donc ensuite classés par niveau de priorité, suivant les critères ci-après :

**Priorité 1 :** Etre un grand projet de première génération en cours d'exécution ;

**Priorité 2 :** Contribuer à la mise en service ou à l'optimisation d'un grand projet de première génération ;

**Priorité 3 :** Contribuer à la réhabilitation des infrastructures existantes ;

**Priorité 4 :** Contribuer à la Réduction de la dépendance vis à vis de l'extérieur ou au développement des exportations.

Au dernier niveau, la sélection tient compte :

- de l'imminence de l'achèvement du projet. ;
- du niveau de ressources nécessaires pour l'achèvement de chaque projet (les projets qui ont besoin de peu de ressources pour leur clôture sont priorisés) ;
- du niveau de maturité des nouveaux projets ;
- de la contrainte budgétaire.

### ***III.3.3 Préparation des projets d'investissements publics en 2021***

A l'effet de s'assurer d'une meilleure préparation du budget d'investissement public en 2021, deux sessions du Comité Technique Interministériel d'Experts chargé de l'Examen (COTIE) des dossiers de maturité des projets se sont tenues.

Institué par l'Arrêté N°00000030/MINEPAT du 29 octobre 2019, le COTIE a pour mission de s'assurer de la qualité et de l'exhaustivité des éléments de maturité de tous les projets d'investissement public, dont le coût est supérieur ou égal à FCFA 100 000 000 (cent millions). Lesdits projets devraient au préalable être examinés et jugés matures par les Commissions Internes de Maturation des Projets d'Investissement Public. A ce titre, il est chargé de :

- s'assurer de la présence des projets dans la Banque des Projets du Gouvernement ;
- examiner et émettre un avis technique sur les éléments de maturité des projets d'investissement public soumis au financement de l'Etat ;
- indiquer, le cas échéant, les éléments complémentaires ou spécifiques nécessaires à la bonne maturation de chaque projet ;
- se prononcer sur la délivrance du Visa de Maturité des projets.

Au cours de ces différentes sessions, trois –cent soixante-dix-sept (377) projets ont été examinés. Ces projets étaient répartis comme suit :

- 52, 25%, soit 197 projets dans le secteur des infrastructures ;
- 25,73%, soit 97 projets dans le secteur de la défense et la sécurité ;
- 10,08%, soit 38 projets dans le secteur de la Gouvernance, de l'Administration générale et financière ;
- 3,98%, soit 15 projets dans le secteur de la souveraineté ;
- 2,65%, soit 10 projets dans le secteur social ;

- Le reste des projets, soit 20 projets, relevaient des secteurs des industries et services, de l'enseignement, du secteur rural, de la santé, de la formation et la recherche.

Graphique 31: Répartition des projets examinés au COTIE par secteur (en %)



Source : DGEPIP-MINEPAT

Suivant les volumes de financement, l'essentiel de ces projets (84%) avait un coût compris entre cent (100) millions et un (01) milliard de FCFA, soit 317 projets. Les projets sollicitant un besoin de financement supérieur à 50 milliards de FCFA, étaient au nombre de 27.

S'agissant des sources de financement, la quasi-totalité des projets (92%) devraient être financés sur ressources internes (346 projets). Le volume desdits financements se chiffrait à 144,4 milliards FCFA. Pour ce qui est des projets financés sollicitant des ressources externes, leur poids était de 8%, soit 31 projets, pour un volume de financement de l'ordre de 2 107,6 milliards FCFA. Ces ressources externes devraient notamment provenir de la Banque Mondiale (08 projets), et de l'Union Européenne (01 projet).

Tableau 4: Répartition des projets examinés au COTIE par volume de financement

volume de financement	Nombre de projets
100 millions -1 milliard	317
1 milliard- 5milliards	29
5 milliards - 15 milliards	4
15 milliards - 50 milliards	11
50 milliards - 100 milliards	11
100 milliards -212 milliards	5
<b>Total</b>	<b>377</b>

Source : DGEPIP-MINEPAT

Au terme des travaux du COTIE, 258 projets ont été jugés matures et ont obtenu des visas de maturité, soit 68% de l'ensemble des projets soumis. Le reste des projets (119 projets, soit 32%) ont été jugés de maturité insuffisante. Les principales raisons évoquées ont notamment porté sur :

- la non disponibilité de certains éléments de maturité ;
- l'absence des décrets d'indemnisations garantissant la libération des emprises.

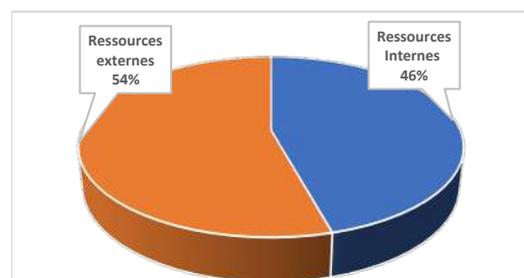
### **III.3.4 Présentation du BIP 2021**

Dans le cadre du budget de l'Etat pour le compte de l'exercice 2021, le Budget d'investissement public (BIP) a connu un accroissement de 97,7 milliards pour se situer à 1 352 milliards, soit un accroissement de 7,8%. Le financement de ce budget provenait à hauteur de 54% des ressources externes et 46% des ressources internes.

Afin d'adresser les préoccupations gouvernementales, les choix budgétaires ont notamment porté sur :

- l'achèvement et la mise en service des projets en cours. Il a été envisagé dans ce cas le gel de nouveaux engagements dans les administrations ne disposant pas d'espace budgétaire ;
- la prise en compte des dépenses relatives à la préparation du CHAN 2020 et la CAN 2021 ;
- la priorisation des dépenses nécessaires à la relance de la production des spéculations de consommation de masse qui grèvent la balance commerciale ;
- la prise en compte des projets en cours du PLANUT dont le guichet de financement est le Trésor ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan Triennal Spécial Jeunes PTSJ ;
- la priorisation des fonds de contrepartie, pour assurer le respect des engagements pris et de disposer des conditions financières favorables au décaissement des financements extérieurs ;

Graphique 32: Répartition du BIP par sources de financement



Source : DGEPIP-MINEPAT

- la prise en compte des engagements pris dans le cadre des réformes et actions préalables qui accompagnent les appuis budgétaires ;
- la prise en compte des préalables à la mise en place de la Couverture Santé Universelle (CSU) ;
- le renforcement du volume des Ressources Transférées, dans la dynamique d'accélération de la décentralisation prescrite par le Chef de l'Etat ;
- la prise en compte des besoins relatifs à la reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- la prise en compte du plan de reconstruction de la Région de l'Extrême-Nord ;
- la mise en place des Régions.

Dans le cadre du renforcement de la décentralisation, un nouveau mode de budgétisation des ressources d'investissement transférées aux Communes, a été engagé depuis l'exercice budgétaire 2019. Il accorde plus de responsabilités aux CTD et rompt avec le transfert de projets qui était jadis pratiqué jusqu'en 2018. Cette orientation a été renforcée par la Loi de 2019 sur le Code Général des CTD.

Ainsi, dans le cadre de l'implémentation de cette loi, au titre de l'exercice 2021, l'inscription des ressources transférées s'est faite uniquement sous forme de dotation et par compétence. Toutefois, seule la composante ressources internes affectée à l'investissement est transférable aux CTD ; la composante « financements extérieurs » étant exclusivement réservée à la coopération avec les partenaires techniques et financiers, comme cela est également autorisé dans le cadre de la coopération décentralisée.

Ainsi, après l'augmentation de 53,4% des ressources d'investissement transférées aux CTD enregistrée au titre de l'exercice 2019, les ressources d'investissement transférées aux Communes, enregistrent une augmentation de 7,2% en 2021 et représentent 17,3% du montant total des ressources internes ordinaires affectées à l'investissement public.

*Tableau 5: Répartition du BIP par sources de financement et grandes masses*

Sources de Financement	BIP 2020	Projection BIP 2021	Variation absolue entre 2020 et 2021 (+/-)	Variation relative entre 2020 et 2021 (%)
<b>Ressources Internes</b>	<b>570,3</b>	<b>618,2</b>	<b>47,9</b>	<b>8,4%</b>
Ressources Internes spéciales	13,3	7,0	-6,3	-47,4%
dont C2D+ ABS	13,3	7,0	-6,3	-47,4%
Réhabilitation/Participation	28,1	35,0	6,9	24,6%

Sources de Financement	BIP 2020	Projection BIP 2021	Variation absolue entre 2020 et 2021 (+/-)	Variation relative entre 2020 et 2021 (%)
Ressources internes ordinaires (RIO)	<b>528,9</b>	<b>576,2</b>	<b>47,3</b>	<b>8,9%</b>
dont CAN 2021	50,0	44,0	-6,0	-12,0%
PLANUT	47,4	57,3	9,9	20,9%
Plan Triennal Spécial Jeunes (PTSJ)	6,1	3,0	-3,1	-50,8%
Fonds de Contrepartie en Taxes et Droits de Douanes	20,0	23,5	3,5	17,5%
Fonds de Contrepartie en Dépenses Réelles	60,3	63,8	3,5	5,8%
Ressources Transférées (RT)	93,0	99,7	6,7	7,2%
Autres RIO	252,1	284,9	32,8	13,0%
<b>Ressources externes</b>	<b>684,0</b>	<b>733,8</b>	<b>49,8</b>	<b>7,3%</b>
<b>BIP global</b>	<b>1 254,3</b>	<b>1 352,0</b>	<b>97,7</b>	<b>7,8%</b>
<b>Poids des RT sur le BIP global (en %)</b>	<b>7,4%</b>	<b>7,4%</b>		
<b>Poids des RT sur les RIO (en%)</b>	<b>17,6%</b>	<b>17,3%</b>		

Source : DGEPIP-MINEPAT

### III.3.5 Suivi de l'exécution de l'investissement public

Conformément à la Circulaire N°0042/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2021 (notamment les points 422 et 423), le MINEPAT a organisé tout au long de l'année des revues de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP), en collaboration avec le MINFI, le MINMAP et la CAA. Cet exercice permet notamment d'évaluer l'exécution des projets et de proposer des actions correctives le cas échéant.

Les dotations initiales du BIP au titre de l'exercice 2021 étaient de 1 406,48 milliards FCFA en Autorisation d'Engagement (AE) et de 1 351,99 milliards FCFA en Crédits de Paiement (CP). Au terme de l'exercice et à la faveur des modifications enregistrées (redéploiement des crédits), les dotations courantes sur l'exécution du BIP sont respectivement de **1 436,72** milliards FCFA en AE et **1 382,24** milliards FCFA en CP.

Suivant le mode de gestion, le BIP à **gestion centrale** est passé de 1 287,27 milliards FCFA en AE à 1 298,91 milliards FCFA, tandis que la dotation en CP est passée de 1 234,70 milliards FCFA à 1 246,33 milliards FCFA.

Au terme de l'exercice 2021, les taux d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement du BIP sont respectivement de **80,06%**, **78,02%** et **77,59%**.

Pour ce qui est de l'évaluation de la contractualisation des projets financés par les crédits à gestion centrale (hors PLANUT, CAN, FINEX, FCP et C2D), il ressort que :

- le taux d'attribution des marchés est de **93,54 %** ;
- le taux de signature de **92,05 %** ;
- le taux de réception de **70,2%**.

Les principales contraintes qui ont entravé la bonne exécution du BIP au cours de l'exercice 2021 sont notamment :

- des retards dans l'exécution des projets pluriannuels en raison des défaillances des entreprises adjudicataires ;
- des difficultés à exécuter les projets relevant des crédits des transferts d'investissement et des fonds de contrepartie, du fait de la maîtrise insuffisante des nouvelles procédures y afférentes par les responsables concernés ;
- des virements tardifs de certains crédits ;
- des retards dans l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et des Appels à Manifestation d'Intérêt.

### **III.3.6 Contrôle de l'exécution du BIP**

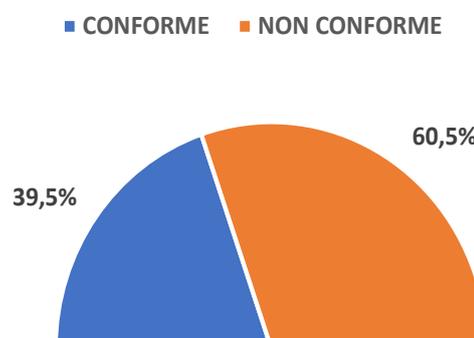
Dans le cadre de ses missions de contrôle de l'exécution des projets d'investissements publics, le ministère en charge de l'investissement public a procédé aux contrôles de 679 projets d'investissement public sur toute l'étendue du territoire national, au titre des exercices 2020 et 2021.

Les principaux secteurs concernés par ces projets sont notamment ceux : (i) de l'éducation ; (ii) des infrastructures ; (iii) de la production et du commerce ; (iv) de la santé et ; (v) des sports et loisirs.

Au terme de cette opération, 39,5% (soit 269) des projets ont été jugés conformes aux clauses contractuelles. Pour ce qui est du reste des projets, plusieurs situations ont été enregistrées, à savoir :

- (i) des projets achevés, mais

Graphique 33: Répartition des projets contrôlés par état d'exécution



Source : DGEPIP-MINEPAT

pas encore réceptionnés (2,1% de l'ensemble des projets contrôlés) ;

- (ii) des projets achevés et réceptionnés avec divers manquements (20,3%) ;
- (iii) des projets à l'arrêt (4,7%), du fait notamment de la situation sécuritaire, des aléas climatiques et de la défaillance des entreprises ;
- (iv) des projets encore en cours d'exécution en raison des retards (11,9%) ;
- (v) des projets abandonnés (6,8%), du fait de la situation sécuritaire et de la défaillance des entreprises ;
- (vi) les projets non démarrés (8%) en raison de l'immaturation technique et administrative, des litiges fonciers sur les sites devant accueillir lesdits projet et de la défaillance des Entreprises Adjudicataire.

Tableau 6: Répartition des projets contrôlés par région

Région	Effectif	Pourcentage
ADAMAOUA	61	8,98%
CENTRE	85	12,52%
EST	95	13,99%
EXTREME-NORD	67	9,87%
LITTORAL	86	12,67%
NORD	58	8,54%
NORD-OUEST	37	5,45%
OUEST	75	11,05%
SUD	51	7,51%
SUD-OUEST	64	9,43%
<b>Total général</b>	<b>679</b>	<b>100,00%</b>

Source : DGEPIP-MINEPAT

Afin de permettre les corrections des manquements observés, les maitres d'ouvrage et les entreprises adjudicataires ont été respectivement saisis par le MINEPAT.

### III.3.7 Evolution des grands projets d'infrastructures

Dans le cadre des grands projets, le Gouvernement a poursuivi la réalisation et la mise en service de certaines infrastructures majeures notamment dans les secteurs des transports et de l'énergie.

#### A. Secteur des transports

Dans ce secteur, plusieurs grands projets ont été réalisés et des aménagements complémentaires sont en cours en vue d'optimiser leur exploitation. A ce titre, nous pouvons relever :

Tableau 7: Répartition des projets contrôlés par secteur

Région	Effectif	Pourcentage
EDUCATION	194	28,57%
INFRASTRUCTURE	284	41,83%
PRODUCTION ET COMMERCE	81	11,93%
SANTE	85	12,52%
SPORTS ET LOISIRS	35	5,15%
<b>Total général</b>	<b>679</b>	<b>100,00%</b>

Source : DGEPIP-MINEPAT

### ➤ **Le complexe industrialo-portuaire de Kribi**

Cette infrastructure est entrée en service en mars 2018, après la signature du contrat de concession entre le Gouvernement et le Consortium composé de Bolloré Africa Logistics, CMA CGM et China Harbour Engineering Company. Le trafic enregistré à ce jour équivaut à 200 000 EVP (Equivalent Vingt Pieds), dont 15% pour le trafic domestique (import/export) et 85% pour les transbordements.

En vue de renforcer les capacités opérationnelles de cette infrastructure, des aménagements complémentaires ont été engagés, à savoir : (i) la construction d'une ligne électrique de 30 Kv dont les travaux ont été achevés ; (ii) l'alimentation en eau potable du Port Autonome de Kribi (PAK) dont les travaux sont évalués à 44% ; (iii) la réalisation d'une autoroute sur l'itinéraire Kribi-Lolabé d'un linéaire de 38,5 km dont les travaux sont quasiment achevés (taux d'exécution près de 98%) ; (iv) la construction de la route Grand Zambé-Kribi (53 km) dont les travaux sont en cours ; (v) l'extension de la plateforme portuaire (prolongement de la digue de protection de 675 m), du terminal à conteneur de 700 m, ainsi que l'aménagement d'une zone d'entreposage de 3 ha. Les travaux desdits ouvrages sont exécutés à 33%.

### ➤ **Construction de l'autoroute Yaoundé-Douala**

Ce projet consiste en la construction de 196 Km d'autoroute entre Douala et Yaoundé, et de 60 Km de voies de rétablissement. En fin 2021, l'état d'avancement de la première phase était de 98% et les travaux sont envisagés pour s'achever en 2024. Les travaux de bitumage sont achevés sur les 40 premiers kilomètres. Il reste à réaliser les travaux de signalisation et de protection des talus. Entre le PK40 et le PK60 en partant de Yaoundé, les travaux se poursuivent. Par ailleurs, les études visant la fonctionnalité de cette 1ère section de l'autoroute sont en cours (raccordement du PK0 à Nkolbisson d'une part, et du PK60 à la RN3 d'autre part). **La deuxième phase** de ce projet est prévue en Partenariat Public-Privé : l'étude d'Avant-Projet Sommaire est achevée, et à l'issue d'un Appel Public International à Manifestation d'Intérêt, une liste restreinte d'entreprises a été arrêtée pour la suite de la procédure.

### ➤ **Construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen**

Ce projet vise la construction de 23,6 Km d'autoroute dont 11,3 Km sur la première section dite rase campagne (Ahala— Carrefour Meyo—Carrefour Nsimalen); et 12,3 Km sur la seconde section dite urbaine (Raccordement avec la section rase campagne à Ahala—Nsam—Trois statues—Mess des officiers—Poste Centrale—Carrefour Warda— Carrefour Sous-Préfecture Tsinga). En ce qui concerne la section rase campagne, le taux d'avancement des travaux est évalué à près de 95% en fin décembre 2021.

### ➤ **Aménagement de l'Entrée Est de Douala (phase 2)**

Les travaux de base de l'entrée Est sont achevés. Toutefois, des travaux complémentaires, rendus nécessaires en vue de faciliter l'accès à la ville de Douala et au stade de Japoma, sont en cours pour prolonger les aménagements jusqu'au pont sur la Dibamba (PK10+400 au PK19+300). A fin décembre 2021, le taux d'avancement desdits travaux était de 9%. Les principales avancées portent sur l'installation du chantier, le nettoyage, les terrassements, la sécurisation des talus, le remplacement des ouvrages hydrauliques et l'élargissement de l'emprise. Un contrat commercial a été signé avec l'entreprise Canada Commercial Company et un accord de prêt d'environ 89 milliards de FCFA a été ratifié le 11 août 2021 pour le financement du projet.

### **B. Secteur énergétique**

Dans le secteur énergétique, plusieurs barrages ont été construits et mis en service, à l'effet d'améliorer les capacités installées et réduire progressivement le déficit énergétique. A côté de ces barrages, certains sont en construction. Ainsi, nous pouvons relever :

#### ➤ **Barrage Hydroélectrique de Memve'ele**

Ce barrage qui dispose d'une capacité de production de 211 Mw a été achevé en juin 2017 et injecte déjà en moyenne 95 Mw dans le réseau interconnecté sud. Afin de permettre une plus grande exploitation de cette infrastructure, des ouvrages d'évacuation d'énergie (ligne de 225 Kv sur les tronçons Nyabizane – Ebolowa – Mbalmayo – Yaoundé, et des postes de transformation HT/MT à Ebolowa et à Yaoundé) ont été engagés. Les travaux sont globalement à 91% et devraient s'achever en avril 2022. Aussi, la voie d'accès au barrage longue de 93,5 Km, a été bitumée et ouverte à la circulation.

#### ➤ **Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar**

En ce qui concerne le barrage réservoir, les travaux sont achevés et l'ouvrage a été réceptionné depuis 2016. Ledit barrage permet d'assurer la régularisation du débit de la Sanaga en période d'étiage, et de favoriser une augmentation mécanique de 120 Mw de production pour les centrales hydroélectriques existantes en aval (Songloulou et Édéa). Il devrait également assurer une meilleure exploitation de certaines infrastructures hydroélectriques envisagés à savoir Nachtigal-Amont et Grand Eweng.

En plus du barrage réservoir, une usine de pied d'une capacité de 30 Mw est en construction et sa mise en service est envisagée pour 2023. En fin 2021, le taux d'avancement global du chantier est estimé à 49%. Parallèlement, les travaux de construction de la ligne 90 KV Lom Pangar-Bertoua et du poste de Bertoua sont en cours avec un taux d'avancement global du chantier estimé à 52%.

### ➤ **Barrage de Mekin**

Ce barrage d'une capacité de 15 Mw a été réceptionné provisoirement en novembre 2016. La réception définitive reste conditionnée à l'achèvement des travaux du Projet de Renforcement et d'Extension des réseaux Electriques de Transport et de Distribution (PRERETD) ainsi qu'à la réhabilitation de la petite section Mekin-Mbalmayo du réseau ENEO, dont les travaux sont en cours.

### ➤ **Barrage hydroélectrique de Nachtigal-Amont**

Le barrage hydroélectrique de Nachtigal, d'une capacité de 420 Mw, est en cours de construction et sa mise en service est prévue pour 2024. Le taux d'avancement de la construction et l'équipement de la cité d'exploitation est à 81%. Pour ce qui est de la ligne de transport d'énergie de 225 Kv qui devra servir à acheminer l'électricité, sur une longueur de 50 Km, jusqu'au poste d'arrivée à Nyom 2, les travaux sont en cours et évalués à 99,8%.

## **C. Autres secteurs**

S'agissant des autres secteurs, nous pouvons notamment souligner les projets destinés à : (i) l'accroissement des capacités en logements sociaux dans les capitales régionales du pays ; (ii) la réduction du déficit national en eau potable.

### ➤ **Projet de logements sociaux**

Dans le cadre du programme de construction des logements sociaux, plusieurs travaux ont été réalisés sur l'ensemble du pays. Ainsi, nous pouvons relever :

- la construction de 1 675 logements à Yaoundé/Olembé et à Douala/Mbanga-Bakoko, dont le taux d'exécution global des travaux est de 78%. Par ailleurs, 80 logements sont achevés et réceptionnés tandis que 120 logements sont en cours d'achèvement à Olembé. A Douala, 420 logements ont déjà été achevés et réceptionnés ;
- la construction de 1 520 logements sociaux avec la coopération chinoise, dont les travaux ont été achevés, tant à Yaoundé qu'à Douala ;
- la construction de 10 000 logements sociaux et équipements socio-culturels par la firme multi nationale PIZAROTTI, le taux d'avancement global des travaux est de 11% ;
- la construction de 800 logements dans le cadre du PLANUT, dont les travaux, en fin décembre 2021, sont achevés à Maroua, Garoua, Bafoussam, Ebolowa, Bertoua et Ngaoundéré. Les chantiers de Buea et Bamenda sont respectivement évalués à 62% et 20%, en raison notamment du contexte sécuritaire qui prévaut dans ces Régions.

### ➤ **Projet d'alimentation en eau potable**

S'agissant de l'alimentation en eau potable des populations, de nombreux projets en vue de combler le déficit d'accessibilité à l'eau sont en cours à l'instar du : (i) projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir de la Sanaga ; (ii) projet de construction des forages et des mini-adduction d'eau potable envisagés dans le cadre du PLANUT.

En ce qui concerne le **Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir de la Sanaga** (PAEPYS), qui comprend : (i) une station de prise d'eau d'une capacité de 315 000 m<sup>3</sup>/j ; (ii) une station de traitement d'eau brute à Batchenga ; (iii) un poste de transformation électrique 90/30 Kv à Nkometou III ; (iv) et la pose de conduites d'eau sur 64 Km entre Nachtigal et Yaoundé, le taux global de réalisation du projet est de 81,5% et les travaux devraient s'achever en décembre 2022.

Pour ce qui est **des projets d'approvisionnement en eau du PLANUT**, 898 forages sur les 900 prévus dans les neuf (09) régions du pays autres que le Nord-Ouest, ont été construits et rendus fonctionnels, ainsi que les 19 mini-adductions d'eau potable dans la Région du Nord-Ouest. De même, 621 forages ont été construits et rendus fonctionnels sur les **1 057** envisagés dans les trois Régions septentrionales.

## **III.4. EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS**

Après une année 2020 particulièrement difficile, le Cameroun a connu en 2021 une hausse des flux entrants d'Investissements Directs Etrangers. En effet, après avoir connu une baisse de 35,2% en 2020 du fait de la pandémie de la COVID-19, les Investissements Directs Etrangers ont rebondi à 42,9% en 2021 pour se situer à 487,7 milliards FCFA.

Ces flux entrants d'IDE ont notamment permis de soutenir le dynamisme dans les secteurs de l'hôtellerie, des industries manufacturières et de la finance. Ainsi, on a noté en 2021, dans le secteur hôtelier, la finalisation et la mise en service de plusieurs établissements hôteliers à l'instar de Krystal Palace, Best-western, Star Land... De même, dans les industries manufacturières, on relève des investissements notamment dans les branches de : (i) la transformation des grains, avec la mise en place d'une usine de production de 30 000 tonnes de gritz de maïs ; (ii) la fabrication des matériaux de constructions, avec la construction d'une usine de production de ciment et de clinker à Figuil, d'une capacité de production de 500.000 tonnes de ciments et de 1000 tonnes de clinker par an, ainsi que l'extension à 1,6 millions de tonnes de l'usine de l'entreprise CIMAF. Dans le secteur de la finance, le pays a, en plus de la construction de l'immeuble

siège de la BGF Bank à Douala, bénéficié de l'arrivée de deux nouvelles banques à savoir BANGE Bank et ACCESS Bank.

### III.5. PROCESSUS DE DEMANTELEMENT TARIFAIRE DE L'APE

#### III.5.1 Un bilan

L'entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat Économique Bilatéral Cameroun-Union Européenne (APEB/CAM-UE) le 04 Aout 2016 a permis à plus de 5000 produits en provenance de l'Union Européenne, de bénéficier d'un démantèlement tarifaire des droits de douanes compris entre 10 et 100%. Ce démantèlement a entraîné à fin septembre 2021, une moins-value fiscalodouanière cumulée d'environ 34,8 milliards de francs CFA. Pour l'année 2021, cette moins-value se situe à 11,3 milliards FCFA.

Par ailleurs, face à l'ampleur de la pandémie du coronavirus, la partie camerounaise, à la faveur de l'article 31 de l'Accord avait décidé de suspendre provisoirement le calendrier de démantèlement des produits des catégories 2 et 3 dans le cadre de l'APE. Cette suspension a été levée le 01 janvier 2021.

Suivant les noyaux d'utilisation, il apparait que ce démantèlement a permis de réduire les coûts de production des entreprises camerounaises, à travers la baisse des droits de douanes sur les demi-produits et certaines consommations utilisés comme intrants dans le processus de production, les équipements industriels, ainsi que les véhicules automobiles, notamment de transport de marchandises (*camion, etc.*), remorques et semi-remorques.

Tableau 8: Répartition de la moins-value fiscalodouanière des APE par noyaux d'utilisation de produits. Période : 04/08/2016 au 30/09/2021 (en millions de FCFA)

Rang	NOYAUX D'UTILISATION	Valeur	Part (%)
1	Demi-produits	12 534	36,0%
2	Consommation des entreprises	11 795	33,9%
3	Equipement industriel	4 811	13,8%
4	Matériel de transport	2 717	7,8%
5	Consommation des ménages	1 349	3,9%
6	Produits bruts d'origine minérale ou autres	1 078	3,1%
7	Alimentation-Boissons-Tabacs	150	0,4%
8	Produits bruts d'origine animale ou végétale	148	0,4%
9	Equipement agricole	145	0,4%
10	Energie et lubrifiants	45	0,1%
	<b>Total général</b>	<b>34 772</b>	<b>100,0%</b>

Source : A partir des données de la DGD-MINFI (2022)

Les principales branches ayant bénéficié des dites moins-values fiscales douanières sont l'imprimerie/papeterie (25%), l'agroalimentaire (15%), les engrais (15%), les services publics (15%), les travaux publics (10%), les produits brassicoles (10%) et la cimenterie (10%).

Suivant les types d'entreprises, 79,5% des bénéficiaires sont des grandes entreprises, contre 20,5% de PME.

Cependant, le gain fiscal obtenu par lesdites entreprises n'a pas encore produit les effets d'entraînement escomptés en termes de réduction des prix, d'augmentation des revenus, de l'emploi et sur la compétitivité des entreprises. De plus, la baisse des prix sortie usine (à la distribution) du ciment (-6 %) et des produits d'impression (-11 %) observée à un moment donné s'est rapidement estompée, laissant place à une inflation croissante, notamment pour le ciment.

Cet effet timide de l'APE sur l'activité économique peut s'expliquer entre autres, par un faible taux d'utilisation de la préférence (13,5 % des opérations douanières) qui montre à suffisance que les bénéfices du démantèlement tarifaire ne sont captés que par une poignée d'entreprises.

Par ailleurs, depuis 2014, l'APE a permis aux produits camerounais de bénéficier d'un libre accès au marché européen. Ce marché capte 40% des exportations du Cameroun.

Cependant, selon la DGD / MINFI, la variation des exportations hors pétrole/gaz vers l'UE avant et après le début de l'APE est de -24 % ; une situation justifiée par une baisse globale des exportations camerounaises, ressentie principalement sur des produits classiques tels que le cacao (-36 %), le bois (-6 %), la banane (-26 %), le caoutchouc (-49 %) et le café (-40 %). En revanche, quelques produits de niches ont connu une augmentation de leur volume d'exportation après l'entrée en vigueur de l'Accord. Il s'agit entre autres du beurre de cacao (67 %), la pâte de cacao (42 %) ou encore le plomb (135 %).

Aussi, une enquête réalisée par le MINEPAT auprès d'un panel d'entreprises exportatrices en 2021 a permis de relever entre autres, les éléments ci-après :

*Tableau 9: Appréciation des entreprises enquêtées*

Rubriques	Appréciations
<b>Nature des produits exportés</b>	45 % matière premières, 45% produits finis et 10% produits finis
<b>Principaux pays à l'exportation en UE</b>	Portugal (29 %), Pays-Bas (24 %), France (12 %), Espagne (10 %), Belgique (9 %) et Italie (7 %).
<b>Evolution du volume d'exportation</b>	33 % en hausse, 33 % constant et 44 % en baisse
<b>Evolution du chiffre d'affaires</b>	38 % en hausse, 24 % constant et 38 % en baisse
<b>Evolution des bénéficiaires</b>	33 % en hausse et 67 % en baisse
<b>Evolution des effectifs employés</b>	44 % en hausse, 34 % constant et 22 % en baisse
<b>Amélioration de la qualité des produits exportés</b>	- Qualité meilleure (23 % des entreprises) ; - Qualité constante (77 % des entreprises).
<b>Variation des difficultés à l'exportation</b>	Réduction des difficultés (12 %), Constance des difficultés (44 %) et Augmentation des difficultés (44 %).

*Source : DGEPIP-MINEPAT*

Globalement, la faible diversification des produits exportés, associée à une forte concentration des exportations en produits de base, ainsi qu'un faible positionnement du pays dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) et des normes sanitaires et phytosanitaires complexes, soumises à des modifications régulières, constituent un frein à l'opportunité qu'offre l'APE sur le marché européen.

Mais, il a été observé que les entreprises camerounaises exerçant sous le « label BIO » avec certification internationale, ont un bon potentiel à l'exportation, et donc un taux de rejet des marchandises quasi-nul sur le marché européen.

### ***III.5.2 Mesures additionnelles***

Pour accroître les bénéfices du processus de démantèlement tarifaire, le MINEPAT a engagé une démarche participative auprès des principales entreprises bénéficiaires à l'importation, avec pour objectif d'améliorer l'impact de l'APE sur l'activité économique.

Ainsi, un certain nombre d'entreprises a accepté de renforcer leur Responsabilité Sociétale (RSE), intégrée notamment sur le volet économique, compte tenu de la rigidité à la baisse de leurs prix respectifs (due à des contraintes de production).

Il s'agit notamment :

- du développement/renforcement des capacités de production du clinker et de la pâte à papier ;
- de l'approvisionnement préférentiel en intrants locaux ;
- du soutien aux petites entreprises à travers entre autres le crédit client, la sous-traitance et le mentoring.

Dans le cadre du suivi desdites mesures, il a été observé que plusieurs entreprises des secteurs de la cimenterie et de l'industrie brassicole avaient pris l'option de les mettre en œuvre, même si de manière générale, la crise sanitaire a freiné l'opérationnalisation des mesures susvisées.

En effet, en 2021, quelques projets en matière de production locale de clinker ont été mis en place tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10: Projets en matière de production locale de clinker mis en place en 2021

Promoteur/ Entreprise*	Intitulé du projet	Localisation du projet	Cout du projet	Capacité de production locale du clinker	Nombre d'emplois créés
<b>CIMENCAM SA</b>	Extension de l'usine de production de clinker et de ciment	Figuil, Nord Cameroun	50 milliards de FCFA	1000 tonnes/jour	1000
<b>MIRA SA</b>	Construction d'un complexe industriel de production de clinker et de ciment	Figuil, Nord Cameroun	250 milliards de FCFA	700 tonnes/jour	1600
<b>Total</b>			<b>300 milliards de FCFA</b>	<b>1700 tonnes/jour</b>	<b>2 600 emplois</b>

Source : DGEPIP-MINEPAT

Cependant, les conséquences négatives de la pandémie de la Covid-19 sur les activités des entreprises (retard dans les livraisons, résiliations de contrats de fournitures, etc) ont été un frein important pour la mise en œuvre optimale desdites mesures.

En termes de perspectives, le MINEPAT poursuivra le suivi de l'impact de ce processus de démantèlement tarifaire sur l'économie en 2022, en évaluant l'état de mise en œuvre des mesures destinées à atténuer ses conséquences négatives, et produira un rapport sur le bilan net, 6 ans après le lancement du processus.

## CHAPITRE IV : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES

Dans le cadre de sa vision de développement à long terme, le Cameroun a adopté et engagé la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie pour la période 2020-2030. Toutefois, en raison de certains chocs endogènes et exogènes à l'instar de la pandémie de la Covid-19, le pays a mis également en œuvre une stratégie globale de riposte contre la Covid-19, ainsi qu'un plan de relance économique post-Covid. De même, le Cameroun a conclu avec le FMI un nouveau programme de deuxième génération, appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC) sur la période 2021-2024.

Dans ce chapitre, il sera question de mettre en exergue les avancées enregistrées en 2021 sur la mise en œuvre de/du : (i) la Stratégie Nationale de Développement (SND 30) ; (ii) volet sanitaire de la stratégie globale de riposte ; (iii) plan de relance post-Covid ; (iv) PEF et les réformes structurelles. Aussi, un focus sera fait sur les actions envisagées en vue de favoriser le relèvement des zones économiquement sinistrées.

### IV.1. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT (SND 30)

Au cours de l'exercice 2021, les actions engagées par le Gouvernement et ses partenaires ont permis de mieux adresser aussi bien les trois orientations fondamentales de la stratégie, que les sept considérations clés.

En ce qui concerne les orientations fondamentales, l'accent a été mis sur la **réalisation d'un mix entre la réduction de notre dépendance à l'égard des importations et la promotion des exportations** à travers :

- un plan de soutien pour la production locale des biens de grande consommation, qui a bénéficié d'un financement de **30 milliards** dans la loi de finances 2021. Ledit plan met un accent particulier sur la production du riz, du maïs, du soja, du mil/sorgho et du poisson ;
- des mesures spécifiques fiscalo-douanières ont été prises à l'effet non seulement de réduire les coûts de production dans certains secteurs prioritaires, mais également de renforcer leur compétitivité ;
- l'aménagement des périmètres hydroagricoles à l'effet de renforcer la production locale des produits de grande consommation.

S'agissant de l'orientation fondamentale sur **l'articulation entre planification indicative et planification impérative**, un avant-projet de loi portant modernisation de l'économie et orientation programmatique de la SND30 a été élaboré. Il vise notamment à rendre impératif et obligatoire la mise en œuvre de certains aspects clés de la SND30.

Pour ce qui est des **considérations clés**, des initiatives ont été prises à l'effet de favoriser notamment une meilleure mise en œuvre de la considération visant à :

- **Porter à au moins 60% la part de la commande publique en biens et services, adressée aux industries locales.** A cet effet, une étude a été menée pour identifier, à partir des capacités d'offres locales, les biens pour lesquels la commande publique pourrait servir d'accélérateur ;
- **Donner priorité à la maintenance des équipements et infrastructures existants pour garantir leur fonctionnalité.** Ainsi, une méthodologie d'évaluation et de budgétisation des charges récurrentes liées aux investissements publics a été définie. Elle devrait permettre dès 2022, d'assurer une meilleure budgétisation de l'entretien et la maintenance des ouvrages publics ;
- **Privilégier dans la réalisation des grands projets, les approches en Project-Finance et Partenariat Public-Privé.** A cet effet, des études de faisabilité et de rentabilité des différents plans de la SND30 en Project-finance ont été engagées ;

En plus de ces initiatives, il convient de souligner qu'en 2021 :

- des ateliers de vulgarisation de cette nouvelle stratégie ont été tenus sur l'ensemble du territoire national ;
- les cadres stratégiques de performance de l'ensemble des départements ministériels ont été revus et alignés à la SND 30 ;
- **trente (30) interventions/projets** réparties dans les neuf branches reconnues par la SND30 pour promouvoir la transformation structurelle de l'économie ont été identifiés et les études de faisabilité ainsi que de rentabilité financière réalisées. Lesdits projets sont consignés dans le programme d'impulsion initiale pour la transformation structurelle (P2i).

Par ailleurs, afin de permettre un suivi efficace de cette stratégie, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a signé le 23 mars 2021 le décret n°2021/1541/PM portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la SND-30. Ce Comité est notamment chargé d'assurer une coordination renforcée et efficace des interventions des différents acteurs, et de garantir le financement adéquat de la stratégie. La première session de ce Comité s'est tenue en juillet 2021.

#### **IV.2. STRATEGIE DE RIPOSTE SANITAIRE CONTRE LA COVID-19**

Le Gouvernement est resté engagé en 2021 dans la recherche active des cas et leur prise en charge. Par ailleurs, à la faveur des évolutions enregistrées au

niveau des vaccins, de la persistance de la maladie et l'essor de nouveaux variants, d'autres axes d'interventions ont été développés à savoir : (i) la vaccination des populations à risque sur l'ensemble du territoire national ; (ii) la continuité des services et soins de santé essentiels ; (iii) la surveillance génomique.

#### ***IV.2.1 Situation épidémiologique***

La situation épidémiologique de la Covid-19 au 31 décembre 2021 au Cameroun, fait état de 108 451 cas de contamination décelés depuis le début de la pandémie, dont 106 600 guéris et 1 851 décès, soit un taux de létalité de 1,7%. Les régions les plus touchées sont celles du Centre, du Littoral et de l'Ouest.

Toutefois, au cours de l'année 2021, le pays a traversé deux vagues de contamination. **La première**, d'une durée de 21 semaines, a commencé après les fêtes de fin d'année, et a été principalement induite par le relâchement des mesures barrières par les populations pendant lesdites fêtes. Cette vague a généré 52 081 cas de contamination et 827 cas de décès, soit un taux de létalité de 1,6%. **La deuxième**, d'une durée de 11 semaines, a débuté au mois de septembre 2021 avec l'apparition du variant delta. Cette vague a été marquée par un taux de létalité plus élevé que celui de la première phase en raison de la dangerosité du variant delta. En effet, sur les 21 753 cas enregistrés, 426 décès ont été recensés, soit un taux de létalité de 2%.

Afin de faire face à ces différentes vagues et d'assurer une meilleure gestion de cette situation sanitaire, le Gouvernement a multiplié dans l'ensemble du territoire national, les laboratoires pour le diagnostic, les centres de prise en charge des patients, et engagé à partir du mois d'avril une campagne de vaccination. Ainsi :

- (i) le réseau de 19 laboratoires fonctionnels pour le diagnostic PCR mis en place en 2020, a été renforcé à 24 laboratoires parmi lesquels 16 ont été dotés des capacités de screening ;
- (ii) des tests de diagnostic rapide sont adoptés et disponibles dans toutes les régions ;
- (iii) les plateaux techniques dans toutes les formations sanitaires dédiées à la prise en charge hospitalière des patients Covid-19 ont été relevés pour améliorer l'offre de service en soins respiratoires ;
- (iv) un système de prise en charge des patients à domicile a été instauré.

#### ***IV.2.2 Situation de la vaccination***

Dans le cadre de sa politique vaccinale contre la Covid-19, le Cameroun a pour objectif de vacciner 20% de la population totale. La population éligible étant

notamment les personnes âgées de 18 ans et plus (soit près de 13,8 millions de personnes), avec comme cible prioritaire, les personnels de santé (133 milles), les personnes avec pathologies sous-jacente (2,6 millions) et les personnes âgées de 50 ans et plus (6,8 millions).

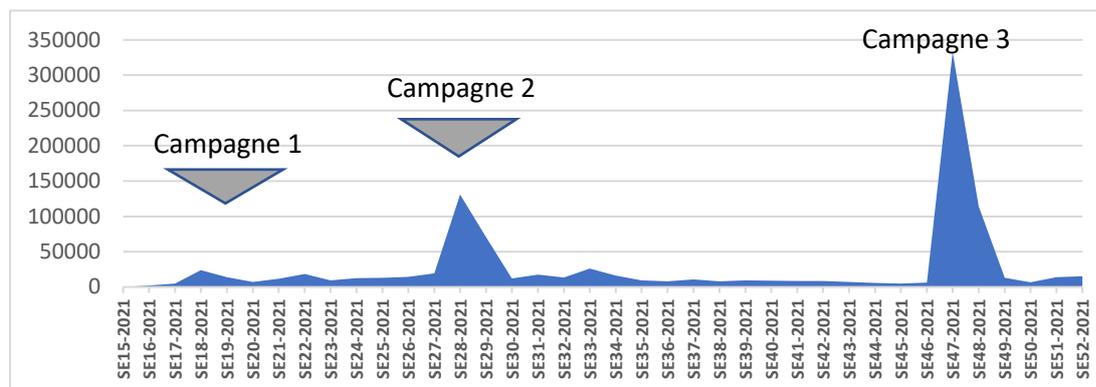
Pour ce qui est de l'implémentation de cette politique vaccinale, le pays a non seulement bénéficié des dons, mais s'est également engagé dans la procédure d'acquisition des vaccins avec GAVI (COVAX), l'initiative de l'Union Africaine (AVAT), et la Chine. Quatre types de vaccin ont été obtenus et utilisés, à savoir Astra Zeneca/Covishield, Sinopharm, Johnson & Johnson et Pfizer. En fin décembre 2021, le Cameroun avait déjà réceptionné 3 343 950 doses de vaccin sur le volume de doses commandées.

La campagne de vaccination a été officiellement lancée le 12 avril 2021 avec l'administration des premiers vaccins aux autorités publiques. Cette campagne consistait à toucher le plus grand nombre de personnes à travers un maillage national. A cet effet, il a été envisagé la réalisation : (i) d'une vaccination de routine à travers 840 centres dans 197 Districts de Santé ; (ii) des campagnes d'intensification périodique dans toutes les Aires de Santé.

Au cours de l'exercice 2021, trois grandes campagnes de vaccination ont été réalisées sur l'ensemble du territoire. Lesdites campagnes ont permis d'accélérer le rythme de vaccination des populations et de renforcer progressivement l'adhésion des Camerounais à ce processus. Ainsi, au fil des campagnes, le nombre hebdomadaire moyen de doses administrées est progressivement passé de moins de 50 000 à plus de 300 000.

Au 31 décembre 2021, on dénombrait 871 587 personnes ayant reçu au moins une dose de vaccin, dont 696 493 personnes complètement vaccinées, soit des couvertures vaccinales de 6,3 % et 5,1% respectivement.

Graphique 34: Evolution hebdomadaire de la campagne de vaccination



Source : MINSANTE

Sur un plan géographique, on relève qu'en 2021 l'adhésion à la vaccination a été beaucoup plus importante dans les régions septentrionales du pays. En effet, on note que parmi les personnes entièrement vaccinées près de 43,5%

proviennent des régions de l'Extrême-Nord (22,4%), du Nord (14,9%) et de l'Adamaoua (12,2%). Par ailleurs, dans les régions les plus affectées par la pandémie (Centre (12,3%), Littoral (8,7%) et Ouest (7%)), on ne dénombre que 28% desdites personnes. Par conséquent, la couverture vaccinale complète dans ces régions est inférieure (Centre (3,3%), Littoral (2,8%) et Ouest (4,2%)) à la moyenne nationale de 5,1%.

### **IV.3. RELEVEMENT DES ZONES ECONOMIQUEMENT SINISTREES**

Le Cameroun connaît depuis plusieurs années, des crises sécuritaires notamment dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord. Cette situation a pour conséquence d'induire non seulement un net ralentissement de l'activité économique, mais également de faire reculer l'investissement privé.

Pour y remédier, le Gouvernement a, en plus des solutions politiques et sécuritaires, pris un certain nombre d'initiatives en vue de favoriser un relèvement socioéconomique desdites régions. Parmi ces initiatives, peuvent être citées :

- La consécration desdites régions comme zones économiquement sinistrées, par le décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, du 02 septembre 2019 ;
- La mise en place par le Chef de l'Etat, d'un Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (PPRD-NO/SO), en date du 3 avril 2020.

Conformément aux dispositions des articles 121 et 121 bis du Code Général des Impôts, les entreprises bénéficient dans les zones économiquement sinistrées de certains avantages fiscaux aussi bien en phase d'installation, qu'en phase d'exploitation. **Au terme de l'exercice 2021**, on dénombre près de 12 entreprises ayant bénéficié dudit régime pour un montant cumulé des investissements évalués à près de 34,8 milliards FCFA.

Par ailleurs, le Gouvernement continue d'apporter des appuis conséquents à l'endroit de certaines entreprises installées dans lesdites zones à travers notamment la signature des Contrats Objectifs Minimum. Ainsi, ledit contrat a été signé avec l'UNVDA (Upper Nun Valley Development Authority) pour un montant global de 2,1 milliards, en vue notamment de :

- (i) l'amélioration de la productivité agricole ;
- (ii) la réhabilitation des infrastructures de production ;
- (iii) l'extension des périmètres rizicoles ;

(iv) la réhabilitation et l'acquisition des équipements ;

Un contrat similaire est en cours de négociation avec la CDC (Cameroon Development Corporation) et devrait aboutir en 2022.

A côté de ces initiatives, plusieurs programmes et projets de développement (ACEFA, AFOP, TRANSFAGRI,...) sont en cours de mise en œuvre dans lesdites régions, et contribuent au redressement socioéconomique durable.

Ainsi, dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la situation socioéconomique a commencé à se redresser en 2020, après la baisse enregistrée entre 2017 et 2019, du fait de la crise sécuritaire. En effet, d'après le rapport sur *les évolutions et impacts socio-économiques de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest* produit par la Coordination Nationale du PPRD-NOSO en 2021, un regain d'activité est observé en 2020, après trois années de baisse sensible, notamment dans les secteurs de :

- **l'agriculture industrielle d'exportation**, où les régions disposent d'un fort potentiel de production sur les produits comme l'huile de palme, le cacao, le thé, la banane, le caoutchouc,... ;
- **la mobilisation des recettes fiscales**. Entre 2020 et 2021, elle a crû de 13% dans la région du Nord-Ouest et de 42,8% dans la région du Sud-Ouest ;
- **l'exécution du Budget d'Investissement Public**. A fin 2021, le taux d'exécution physique du BIP se situait à 80,3% dans la région du Nord-Ouest, et à 74,9% dans la région du Sud-Ouest.

De même, dans le secteur de l'éducation, on note qu'après la tendance baissière des effectifs d'apprenants dans les établissements scolaires publics et privés entre les années scolaires 2016/2017 et 2019/2020, on enregistre à nouveau au cours de l'année scolaire 2020/2021 un accroissement desdits effectifs.

#### **IV.4. PLAN DE RELANCE POST COVID**

En raison de la pandémie de la Covid 19, le Gouvernement a élaboré un plan de relance post Covid, en vue notamment d'apporter un soutien aux branches d'activités fortement impactées par cette crise, et de favoriser une relance rapide du secteur productif. Ledit plan porte sur les quatre (04) principaux axes suivants : (i) le soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation ; (ii) la mise en place des dispositifs adaptés et dédiés au financement des entreprises ; (iii) la dynamisation des branches/filières de croissance ; (iv) le renforcement de la compétitivité des entreprises.

Au cours de l'année 2021, plusieurs actions envisagées dans les différents axes ont été mis en œuvre. Ainsi, nous pouvons relever :

En ce qui concerne **le soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation et la dynamisation des branches/filières de croissance** :

- L'exonération des droits et taxes de douane aux équipements et intrants destinés à l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'industrie pharmaceutique, en vue d'encourager les investissements dans ces secteurs d'activités et d'accroître la production locale ;
- Le renforcement du régime fiscal de promotion du secteur agricole en élargissant la liste des exonérations de TVA aux semences, intrants et équipements agricoles ;
- La mise en place d'un régime fiscal particulier de promotion de l'économie numérique. Ainsi, les entreprises de ce secteur sont : (i) exonérées de tous les impôts, droits et taxes à l'exception des cotisations sociales pendant la phase d'incubation qui ne peut excéder cinq (05) ans ; (ii) exonérées de la patente, IS au taux de 15% pendant la phase d'exploitation pour une période de cinq (05) ans ;
- La reconduction au titre de l'exercice 2021 de la suspension de la taxe de séjour afin d'améliorer le taux de fréquentation des établissements d'hébergement fortement impactés par la crise ;
- L'exonération de l'impôt sur les sociétés des établissements d'hébergement classés ou non. Cette exonération dispense lesdites structures de paiement des acomptes mensuels et du minimum de perception ;
- La mise en place d'un fonds de soutien à la production des produits de grande consommation avec une dotation de 30 milliards ;
- La suppression de la taxe à l'essieu au profit des transporteurs ;
- La dispense des droits d'enregistrement des baux, des mutations immobilières et prêts consentis par les non-professionnels de crédit
- La suppression des droits d'accises sur les produits cosmétiques produits localement ;

Pour ce qui est du **renforcement de la compétitivité ainsi que la mise en place des dispositifs adaptés et dédiés au financement des entreprises** :

- La consécration de l'enregistrement gratuit des conventions de rachat et de titrisation de la dette publique intérieure. Cette mesure vise à inciter les établissements de crédit ainsi que d'autres acteurs justifiant d'une capacité financière à racheter la dette publique intérieure et à soutenir

la trésorerie des entreprises. Par le passé, cette convention de rachat de dette était passible de droits d'enregistrement au taux proportionnel de 2%.

- La réduction de 02 points du taux d'IS pour les PME, soit de 30 % à 28% ;
- La réduction de 4% à 3% du taux de la taxe d'abattement au profit des entreprises forestières justifiant d'une certification en matière de gestion durable des forêts ;
- La reconduction au titre de l'exercice 2021 de la transaction spéciale prévue par la loi de finances 2020, dans l'optique d'aider les entreprises fortement affectées par la crise sanitaire à se libérer de leurs dettes fiscales ; ce qui leur permettrait de présenter une situation financière plus saine ;
- La prorogation d'une année supplémentaire de la période de report des déficits fiscaux et des amortissements réputés différés ;
- La consécration au titre de l'exercice 2021, de la déductibilité des moins-values sur cession de créances des entreprises en restructuration affectés par la crise ;
- L'enregistrement au droit fixe des cessions de créances des entreprises en restructuration affectées par la crise ;
- La déductibilité intégrale des dons effectués par les entreprises au profit de l'État dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire de la COVID-19 ;
- La suppression de la condition d'agrément au code des investissements pour le bénéfice de l'application du droit fixe sur la prise en charge du passif lors des opérations d'apports partiels d'actifs ;
- La mise en place d'un fonds de garantie de 200 milliards à l'effet de permettre aux banques et établissements de microfinances installés sur le territoire national de répondre efficacement aux besoins de financement de long terme exprimés par les entreprises, avec une garantie de l'Etat ;
- La conclusion avec la BADEA d'un projet de soutien aux secteurs affectés par la pandémie de la Covid-19. Ce projet vise non seulement à améliorer la productivité des Très Petites et Petites Entreprises (TPPEs), ainsi qu'à contribuer à une offre de produits et services financiers adaptés et accessibles aux besoins desdites entreprises ;
- L'ouverture d'une option pour le paiement mensuel de la Redevance Forestière Annuelle (RFA) afin d'alléger la trésorerie des entreprises forestières ;

- La réduction de 2,2% à 1,5% du taux de l'acompte et du minimum de perception au profit des entreprises cotées sur la place boursière de la CEMAC ;
- L'accroissement de la capacité de mobilisation de l'épargne par le secteur bancaire, afin de favoriser le financement de l'investissement. A ce titre, le seuil d'exonération des intérêts sur compte d'épargne de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers a été relevé de 10 à 50 millions.

## **IV.5. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER ET REFORMES STRUCTURELLES**

### ***IV.5.1 Mise en œuvre du Programme Economique et Financier***

La pandémie de la COVID-19 a contribué à éroder les efforts du Gouvernement enregistrés dans le cadre du Programme Economique et Financier 2017-2019, conclu avec le FMI. A cet effet, le pays s'est de nouveau engagé dans la poursuite de sa collaboration avec cette institution en concluant le 29 juillet 2021, un programme de deuxième génération, appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC) sur la période 2021-2024.

Cette orientation a été approuvée par les Chefs d'Etat de la Sous-région au cours d'un Sommet Extraordinaire tenu à Yaoundé le 22 novembre 2019, puis réitérée lors du sommet virtuel du 18 août 2021. En effet, les Chefs d'Etats invitent les pays membres à impulser une nouvelle dynamique régionale de redressement économique et financier, par la conclusion avec le FMI d'un PEF de deuxième génération, appuyé entre autres par les PTFs (BM, BAD, la France, ...).

Le programme conclu avec le FMI vise notamment à faire face à un besoin immédiat de renforcement de notre position extérieure et à soutenir nos efforts de redressement des finances publiques. Il s'articule autour de cinq piliers :

- Atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie tout en assurant la viabilité intérieure et extérieure ;
- Renforcer la bonne gouvernance, la transparence et le cadre de la lutte contre la corruption ;
- Accélérer les réformes budgétaires structurelles afin de moderniser les administrations d'assiette, mobiliser davantage les recettes, améliorer la gestion des finances publiques, accroître l'efficacité des investissements publics et réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques ;

- Renforcer la gestion de la dette et réduire les facteurs de vulnérabilité liés de la dette ;
- Mettre en œuvre des réformes structurelles pour accélérer la diversification économique, renforcer la résilience et l'inclusion financière, puis promouvoir l'égalité de genre et une économie plus verte.

Pour le suivi de la mise en œuvre satisfaisante de ce programme, un certain nombre de critères et indicateurs de performance quantitatifs ont été définis. Ils concernent notamment :

❖ **Pour les critères de performance**, la définition :

- d'un plancher sur le solde budgétaire non pétrolier (base engagement) ;
- d'un plafond sur le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI ;
- d'un plafond sur l'endettement net du gouvernement central auprès de la banque centrale, excluant le financement net du FMI ;
- d'un plafond sur les décaissements de dettes extérieures non-concessionnelles ;
- d'un plafond sur les accumulations des nouveaux arriérés de paiements extérieurs ;
- d'un plafond sur les nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement.

❖ **Pour les cibles indicatives**, la définition :

- d'un plancher sur les recettes non pétrolières ;
- d'un plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs ;
- d'un plancher sur les dépenses sociales ;
- d'un plafond sur les interventions directes de la SNH ;
- d'un plafond sur la part des dépenses exécutées suivant des procédures exceptionnelles sur le total des dépenses ordonnancées (base ordre de paiement).

La première revue de ce programme s'est déroulée du 2 au 16 décembre 2021. Cette revue qui portait sur une évaluation à fin juillet 2021, a été jugée globalement satisfaisante par le Conseil d'Administration du FMI en date du 23 février 2022, et a permis le décaissement de la deuxième tranche de l'appui

budgétaire de cette institution pour un montant de 116 millions de dollars (environ 64 milliards F CFA).

A l'issue de cette revue, il a été relevé que :

- L'ensemble des six (06) critères de performance quantitatifs ont été respectés ;
- Deux (02) des cinq (05) cibles indicatives ont été atteintes ;
- Trois (03) des huit (08) réformes structurelles attendues entre juillet et décembre 2021 ont été mises en œuvre.

Au titre des cibles indicatives non atteintes, nous pouvons relever les dépassements des plafonds sur :

- L'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs.
- les interventions directes;
- la part des dépenses exécutées suivant les procédures exceptionnelles sur le total des dépenses ordonnancées;

Tableau 11: Tableau d'évaluation des cibles indicatives du PEF 2021-2024, à fin juillet 2021.

<b>CIBLES INDICATIVES</b>	<b>Prévu à fin juillet 2021</b>	<b>Réal. à fin juillet 2021</b>	<b>Performance</b>
Plancher sur les recettes non pétrolières	1 646	1 707	Atteint
Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs	0	73	Non Atteint
Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	450	452	Atteint
Plafond des interventions directes de la SNH	100	138	Non Atteint
Part des dépenses exécutées dans le cadre des procédures exceptionnelles sur les dépenses autorisées (ordre de paiement)	5	11	Non Atteint

Source : A partir des données du CTS-2022

Pour ce qui est des réformes, nous pouvons relever la non-réalisation :

- du diagnostic de la politique fiscale qui devrait permettre de formuler des recommandations pour l'établissement d'une fiscalité de développement et l'élargissement de l'assiette fiscale;
- des audits de tous les arriérés de paiement de l'Etat et l'adoption d'un plan d'apurement des arriérés certifiés par ces audits ;
- des études diagnostiques de certaines grandes entreprises publiques (CAMTEL, PAD, CAMWATER);
- de l'inventaire des dettes respectives entre les entreprises publiques et l'État, et entre les entreprises publiques elles-mêmes, et l'adoption d'un plan d'apurement des dettes respectives entre l'Etat et les entreprises publiques;

- de l'opérationnalisation de la caisse des dépôts et consignations.

#### ***IV.5.2 Mise en œuvre des réformes structurelles***

Outre les réformes envisagées avec le FMI, le Cameroun a également mis en œuvre un ensemble de réformes en collaboration avec d'autres partenaires techniques et financiers (UE, BAD, BM). Lesdites réformes ont notamment porté sur :

- **Le renforcement de la gestion des finances publiques.** À cet effet, plusieurs réformes avaient été envisagées dans le Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques (PGRGFP) pour la période 2019-2021. Lesdites réformes ont été évaluées le 5 août 2021 au cours de la session du Comité de Pilotage de la Plateforme de Dialogue sur les Finances Publiques. Elles portaient notamment sur : (i) le renforcement des capacités de préparation du budget et l'amélioration de la budgétisation par programme ; (ii) le renforcement du civisme fiscal et des capacités de mobilisation des ressources budgétaires ; (iii) le renforcement des capacités de contrôle et de maîtrise de l'exécution des budgets ; (iv) le développement des audits et vérifications internes et des contrôles externes ; (v) la mise en place et renforcement des fonctions d'appui à la Gestion des Finances Publiques ;
- **L'amélioration de la transparence budgétaire,** à travers notamment le renforcement de la mise à la disposition du grand public des informations à caractère budgétaire. Ceci s'est notamment déroulé par l'adoption d'un calendrier de publication des statistiques des finances publiques et la mise en ligne à bonne date desdites informations. De même, le Gouvernement a produit et publié le rapport d'exécution des dépenses liées au COVID-19. Le rapport d'audit préparé par la Chambre des Comptes des dépenses COVID-19 de l'exercice 2020 a également été publié sur le site du MINFI ;
- **Le renforcement de la performance du sous-secteur agricole** à travers notamment : (i) l'accompagnement à la mise en œuvre de la politique de la semence végétale ; (ii) l'amélioration des compétences des Services Vétérinaires afin de réduire l'impact des maladies animales sur la productivité des cheptels et la mise à disposition aux exploitations d'élevages, des médicaments et produits à usage vétérinaire en qualité et quantité satisfaisantes ; (iii) le désenclavement des bassins de production agro-pastoraux ; (iv) le développement de chaînes de valeur agropastorales prioritaires ; (v) l'amélioration de la qualité de la gestion des dépenses publiques dans le secteur rural ; (vi) l'augmentation de la mobilisation et de la transparence dans la mobilisation des taxes affectées au secteur du cacao.

#### **IV.6. ZONE DE LIBRE - ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE**

Après la ratification par le Cameroun, par décret N°2019/586 du 31 Octobre 2019, de l'Accord portant création de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLEC), des mesures visant à optimiser la participation du pays à ce vaste marché ont été prises.

Ainsi, en vue de saisir les opportunités offertes par ce vaste marché continental et de réduire au minimum les risques associés et, tenant compte de la volonté affirmée de prendre pleinement part à l'intégration économique africaine telle que stipulée dans la vision du développement à long terme du pays et la stratégie nationale de développement, le Cameroun s'est doté en 2020 d'une stratégie nationale de valorisation de la ZLECAF. Il s'agit en filigrane d'accroître significativement le volume d'échanges des biens et des services du pays vers l'Afrique à travers le renforcement de la production locale et la diversification de son économie.

En 2021, il s'est agi particulièrement de :

- la tenue de la première session du Comité interministériel chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la ZLECAF ;
- l'adoption des normes de l'organisation Africaine de Normalisation (ARSO), où le Cameroun s'est doté de près de 300 normes pour renforcer le portefeuille des normes camerounaises en vue de faciliter les échanges intra-africains, et de s'assurer de la qualité des différents produits qui circulent dans le continent ;
- l'adoption d'une liste commune de concessions tarifaires aux côtés des autres pays de la CEMAC, soumise à l'Union Africaine. Cette liste intègre les trois catégories de produits notamment les produits non sensibles, les produits sensibles et les produits exclus de la liste d'engagements d'élimination tarifaire ;
- le renforcement des missions du Comité National de Facilitation des Echanges (CONAFE) avec la désignation d'un facilitateur de commerce pour les commerçants, et la mise en ligne de toutes les procédures à l'exportation et à l'importation, ainsi que les différents taux applicables et toute autre information commerciale.

Ces actions complètent celles qui avaient déjà été prises dès la ratification de l'Accord. Il s'agit de (i) l'élaboration avec les autres États membres de la CEMAC d'une liste harmonisée des engagements spécifiques et leur transmission à la Commission de la CEEAC, tête de file des négociations pour l'Afrique Centrale auprès du secrétariat de la ZLEC ; et de (ii) la formation des

acteurs de l'administration sur l'alignement des politiques industrielles et commerciales pour le marché ZLEC.

Si l'on peut noter un démarrage timide de l'accord un an après son entrée en vigueur, la mise en œuvre rigoureuse de la stratégie élaborée de manière consensuelle avec toutes les parties prenantes, devrait permettre au pays de mieux se positionner sur ce marché continental et de réaliser des performances bien meilleures que celles observées dans la mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne, et de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) avec les États-Unis d'Amérique.

## **CHAPITRE V : PERSPECTIVES ET ANALYSE DES RISQUES MACROBUDGETAIRES**

### **V.1. PERSPECTIVES**

Malgré la persistance des effets de la pandémie, les perspectives économiques déclinées dans la Loi de Finances 2022 sont demeurées favorables avec un taux de croissance estimé à 4,2% en 2022 et 4,6% en moyenne sur la période 2022-2024.

Cette évolution serait essentiellement portée par les performances du secteur non-pétrolier, lequel devrait enregistrer une croissance de 4,4% en 2022 et 4,8% en moyenne sur la période sous-revue, en liaison notamment avec l'accélération du rythme d'activité dans les branches des services et celles dont la production est majoritairement destinée à l'exportation (hôtellerie et restauration, transport, agriculture industrielle d'exportation, sylviculture). Le secteur pétrolier, en raison de l'épuisement graduel des puits, de la dégradation des équipements et des résultats encore mitigés des travaux d'exploration, devrait connaître un recul de 0,1% en 2022 et -2,3% en moyenne sur la période 2022-2024.

S'agissant de l'inflation, il a été projeté en deçà de 3% en moyenne sur la période, niveau qui reste en cohérence au critère de convergence multilatérale de la zone CEMAC.

En ce qui concerne les finances publiques, le déficit budgétaire devrait se situer à 2% en 2022, en liaison avec l'optimisation de la mobilisation des recettes internes non pétrolières et la rationalisation des dépenses publiques. Le niveau d'endettement devra être maîtrisé en dessous de 45% du PIB à l'horizon 2024, en deçà du seuil de 70% fixé par la CEMAC.

Au niveau des comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à moins de 3% du PIB à l'horizon 2024, grâce notamment à la promotion des exportations des produits transformés (cacao, bois, café, coton etc.) et à la mise en œuvre de la politique de réduction de notre dépendance extérieure.

Toutefois, des facteurs pourraient influencer la réalisation de projections sus évoquées.

## **V.2. INDICATEURS DE MENACES**

### ***V.2.1 La poursuite de la hausse des prix internationaux de certains produits***

Cette situation se traduirait par un accroissement des prix intérieurs (inflation), ce qui contribue non seulement à réduire le bien-être social, mais également à détériorer la compétitivité des produits fabriqués localement. En effet, elle entraînerait une hausse des coûts pour les entreprises et réduirait leur marge, avec des conséquences néfastes sur l'investissement et la relance économique.

Par ailleurs, il convient de relever que la hausse des prix internationaux des hydrocarbures, malgré son effet positif sur les recettes publiques, devraient entraîner une hausse des dépenses de subventions de l'Etat à la consommation de carburants.

### ***V.2.2 La persistance de la rupture des chaînes d'approvisionnement***

Ce phénomène affecte la disponibilité des intrants au niveau local, et par conséquent la productivité des entreprises.

En raison des conséquences de la Covid-19, des chaînes logistiques connaissent des dysfonctionnements qui génèrent une hausse sensible des coûts du fret maritime et perturbent les approvisionnements des entreprises.

### ***V.2.3 Le conflit Russo- ukrainien***

L'enclenchement de ce conflit devrait davantage accentuer les risques liés à l'inflation importée et à la désorganisation des chaînes d'approvisionnement.

En effet et à titre illustratif, la Russie est le premier exportateur mondial de carburant et de blé, et fournit 40% du gaz consommé en Europe. L'Ukraine est 5<sup>ème</sup> exportateur de blé, 1<sup>er</sup> exportateur mondial de tournesol (utilisé dans la production d'huile et d'alimentation animale), 4<sup>ème</sup> exportateur de maïs, et représente 18% des exportations d'orge. Ces deux derniers produits interviennent dans la production de bière. Les difficultés que devraient enregistrer ces deux pays pour l'acheminement de leurs produits sur le marché mondial, en raison notamment des sanctions imposées à la Russie et de la destruction des infrastructures logistiques (ports, aéroports, etc...) en Ukraine, contribueraient à accroître l'inflation et la désorganisation des chaînes d'approvisionnement.

Par ailleurs, ce conflit pourrait ralentir la reprise mondiale et par conséquent les exportations du Cameroun.

#### ***V.2.4 La faible avancée du programme national de vaccination***

Cette situation, qui est entre autres, entretenue par la réticence des populations pourraient entrainer un rebond des dépenses publiques, notamment pour les besoins sanitaires, en cas d'avènement d'une nouvelle vague de la pandémie.

A fin décembre 2021, 2,4% seulement de la population totale avait été complètement vaccinée au Cameroun, dont 6,3% pour la population cible.

#### ***V.2.5 La persistance de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest***

La persistance de la crise sécuritaire pourrait réduire davantage l'activité économique dans les zones concernées et dans les régions connexes, mais également impacter négativement les entrées d'IDE au Cameroun, qui sont des sources de croissance et de devises.

Par ailleurs, cette situation devrait continuer de peser sur la viabilité des finances publiques en raison des dépenses sécuritaires.

#### ***V.2.6 La faible diversification et transformation de l'économie***

La faible diversification de l'économie et des exportations est caractérisée par une faible transformation des matières premières, ce qui accroît la vulnérabilité de l'économie, notamment l'exposition des exportations aux chocs exogènes. Ceci pourrait par conséquent compromettre les capacités de remboursement de la dette extérieure et induire une position extérieure fragile du fait du faible niveau des réserves.

#### ***V.2.7 La faible capacité de mobilisation des ressources non pétrolières***

Cette situation entraîne la limitation des financements nécessaires à l'exécution du programme de développement à long terme du Gouvernement (SND30). Elle se traduit également par le maintien de la dépendance à l'égard des recettes pétrolières et gazières, entretenant l'exposition du budget de l'Etat aux chocs sur les cours internationaux de ces produits.

Des efforts supplémentaires devraient être consentis dans l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration de la cartographie des niches de prélèvement des recettes non fiscales et le renforcement du suivi de ces opérations.

#### ***V.2.8 La faible maîtrise de la dépense publique***

Ce phénomène implique une mauvaise allocation des ressources publiques, et donc un impact limité sur la croissance et le développement.

Cette faible maîtrise des dépenses se manifeste notamment à travers la persistance d'un niveau élevé d'interventions directes, la part importante des dépenses exécutées sur procédures exceptionnelles, l'accumulation des arriérés sur la gestion courante (Restes à payer), le faible suivi de la masse salariale, et le suivi physique encore insuffisant de la mise en œuvre du budget d'investissement public.

### ***V.2.9 Des retards dans le cadre de la mise en œuvre des réformes du Programme avec le FMI et avec les autres partenaires***

Cette situation limiterait davantage les ressources destinées à la mise en œuvre du programme de développement du Gouvernement, notamment du fait de l'annulation ou le report de certains décaissements.

Elle peut résulter de plusieurs facteurs exogènes ou endogènes. Les facteurs endogènes sont notamment relatifs à la faible capacité de mobilisation des ressources non pétrolières, la faible maîtrise de la dépense publique et une multiplication non contrôlée des engagements extérieurs. Ceci se traduirait par le non-respect des critères quantitatifs dans le cadre du Programme avec le FMI, ainsi qu'une mise en œuvre lente des réformes engagées non seulement avec ce partenaire, mais également la Banque Mondiale et l'Union Européenne.

*Tableau 12: Matrice des risques.*

<b>Sources du risque</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Incidence en cas de concrétisation du risque</b>
Poursuite de la hausse des prix internationaux de certains produits	<b>Elevée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement des prix intérieurs (inflation) induisant une détérioration du bien-être social ;</li> <li>- Réduction de la compétitivité des produits fabriqués localement avec la hausse des coûts pour les entreprises, ce qui diminuerait leur marge avec des conséquences néfastes sur l'investissement et la relance économique.</li> </ul>
Persistance de la désorganisation/rupture des chaînes d'approvisionnement	<b>Moyen</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés d'approvisionnement en biens de consommation finale, matières premières et biens d'équipement, entraînant des pertes de compétitivité, une baisse de l'offre et l'inflation</li> </ul>
Le conflit Russo-ukrainien	<b>Elevée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accentuation des difficultés liées à la hausse des prix internationaux des intrants et la rupture des chaînes d'approvisionnement ;</li> <li>- Baisse des exportations en liaison avec la réduction de la demande mondiale</li> </ul>
Faible avancée du programme national de vaccination	<b>Moyen</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hausse des dépenses publiques dans le domaine sanitaire et creusement du déficit budgétaire</li> <li>- Ralentissement de la reprise dans la fourniture de services d'hôtellerie et restauration, transport, etc.</li> </ul>
Persistance de la crise dans les régions du	<b>Faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hausse des dépenses sécuritaires et creusement du déficit budgétaire</li> </ul>

Sources du risque	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque
Nord-Ouest et du Sud-Ouest		- Ralentissement de la croissance et de la reprise économique
Faible diversification et transformation de l'économie	<b>Faible</b>	- Hausse du degré de vulnérabilité de l'économie aux chocs extérieurs et érosion rapide des réserves de change
Faible capacité de mobilisation des ressources non pétrolières	<b>Faible</b>	- Hausse de la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes - Ralentissement dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement de la SND30
Faible maîtrise de la dépense publique	<b>Moyen</b>	- Creusement du déficit budgétaire - Allocation des ressources sous optimales favorisant une croissance inférieure à son niveau potentiel
Retards dans le cadre de la mise en œuvre des réformes du Programme avec le FMI et avec les autres partenaires	<b>Faible</b>	- Retards dans la mise en œuvre des programmes et projets de développement de la SND30, avec des conséquences en termes de ralentissement de la croissance

# **ANNEXES**

Annexe 1: Evolution des principaux produits exportés

Périodes	2019		2020 (a)		2021 (b)		Variation (b)/(a) en%	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Bananes (y compris plantains)	184 370	24 300	191 653	25 048	207 988	28 820	8,5%	15,1%
Café	18 213	14 675	21 373	15 837	14 378	12 938	-32,7%	-18,3%
dont café arabica	859	979	990	1 183	604	1 095	-39,0%	-7,5%
et café robusta	17 213	13 319	20 290	14 412	13 653	11 406	-32,7%	-20,9%
Huile de palme	1 643	1 473	1 297	664	4 180	3 804	222,2%	473,2%
Sucre	144	122	533	136	505	468	-5,4%	245,0%
Sucreries sans cacao	2 647	3 644	2 739	3 748	2 895	3 900	5,7%	4,0%
Cacao brut en fèves	218 002	288 862	190 728	246 609	213 835	269 378	12,1%	9,2%
Pâte de cacao	27 577	44 167	28 362	50 706	48 909	72 687	72,4%	43,4%
Beurre de cacao	19 631	34 183	19 263	36 180	23 156	41 848	20,2%	15,7%
Chocolats et autres	3 802	7 161	3 183	6 329	3 320	6 282	4,3%	-0,7%
Pâtes alimentaires	900	338	737	342	302	155	-59,1%	-54,8%
Haricots, autres qu'en grains	778	526	2 255	1 601	2 084	1 464	-7,6%	-8,5%
Préparations pour soupes et potages	5 101	7 424	5 939	8 158	4 489	6 321	-24,4%	-22,5%
Autres préparations alimentaires	3 626	3 307	604	649	1 492	915	146,9%	41,0%
Boissons gazeuses	9 090	4 371	5 320	2 446	4 843	2 222	-9,0%	-9,2%
Bières	2 204	1 021	2 793	1 640	7 286	3 405	160,9%	107,7%
Liqueurs	3 912	2 698	1 069	726	925	636	-13,5%	-12,4%
Cigarettes	153	2 418	158	1 522	276	3 012	74,1%	98,0%
Ciments	24 943	1 598	5 190	521	3 501	322	-32,5%	-38,3%
Huiles brutes de pétrole	3 811 088	999 485	3 715 162	640 301	3 589 709	969 324	-3,4%	51,4%
Carburants et lubrifiants	70 806	30 513	3 588	1 116	29 118	13 082	711,5%	1072,7%
Gaz naturel liquéfié	1 224 520	261 983	1 235 545	183 571	1 161 070	236 276	-6,0%	28,7%
Engrais	14 255	3 885	9 110	2 509	3 877	1 452	-57,4%	-42,1%
Produits de beauté ou de maquillage	2 327	4 037	28 628	3 612	2 305	3 525	-91,9%	-2,4%
Savons de ménage en morceaux	53 617	26 906	51 442	24 442	47 720	23 972	-7,2%	-1,9%
savons en poudre	762	400	419	266	533	291	27,1%	9,3%
Caoutchouc brut	34 367	23 733	32 318	22 225	40 824	43 598	26,3%	96,2%
Bois et ouvrages en bois	1 514 634	279 935	1 352 359	253 736	1 566 819	406 112	15,9%	60,1%
Bois brut (grumes)*	881 202	85 790	777 652	74 945	887 997	94 129	14,2%	25,6%
Bois sciés*	784 779	167 593	785 597	158 388	897 265	289 029	14,2%	82,5%
Feuilles de placage en bois	50 630	23 525	41 515	18 643	50 294	21 840	21,1%	17,1%
Bois contre-plaqués, bois plaqués..	5 959	1 827	3 212	894	1 466	689	-54,3%	-22,9%
Boîtes et cartons en papier	4 902	3 646	754	518	557	466	-26,1%	-10,1%
Coton brut	130 061	130 021	123 907	113 397	153 456	141 877	23,8%	25,1%
Bonbonnes, bouteilles et flacons	9 248	3 727	11 056	4 334	11 885	4 681	7,5%	8,0%
Barres en fer ou en aciers non alliés..	28 505	12 050	33 135	14 165	18 092	8 734	-45,4%	-38,3%
Aluminium brut	49 074	56 739	45 028	50 638	34 343	38 225	-23,7%	-24,5%
Tôles en aluminium	3 362	4 647	2 138	2 914	1 599	2 922	-25,2%	0,3%
Plomb sous forme brute	3 359	2 313	3 178	1 830	4 902	2 335	54,3%	27,6%
<b>Total général des exportations</b>		<b>2 392 739</b>		<b>1 803 083</b>		<b>2 497 655</b>		<b>38,5%</b>

Source : DGD/MINFI (2022). Q : quantité en tonnes et V : valeur en millions de FCFA. \*= quantité de bois en mètres cubes

Annexe 2: Evolution des principaux produits importés

Période	2019		2020 (1)		2021 (2)		Variation (2)/(1) en%	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Poissons de mer congelés	185 753	132 822	201 181	137 598	189 488	134 121	-6%	-3%
Lait , en poudre ou concentré	14 604	24 937	21 491	35 636	19 055	32 822	-11%	-8%
Céréales	1 776 935	379 071	1 466 447	302 268	1 796 226	401 872	22%	33%
Froment(blé) et méteil	857 940	142 870	854 842	139 163	953 476	180 260	12%	30%
Riz	894 486	231 831	591 597	159 871	802 694	213 799	36%	34%
Malt non torréfié	93 131	33 948	91 673	28 184	95 284	31 204	4%	11%
Huiles brutes ou raffinées	56 345	24 296	58 164	25 694	82 496	52 712	42%	105%
Sucres raffinés	71 755	19 114	94 710	27 912	109 140	30 880	15%	11%
Préparations alimentaires		64 908		66 044		63 725		-4%
à base de céréales	32 681	31 679	31 605	29 933	25 705	28 453	-19%	-5%
à base de fruits et légumes	6 664	4 898	8 667	7 469	8 351	4 406	-4%	-41%
autres	33 719	28 331	29 657	28 642	36 979	30 866	25%	8%
Boissons; liquides alcooliques		39 898		46 981		47 610		1%
Vins	9 882	11 090	9 033	8 714	11 564	11 302	28%	30%
Alcool éthylique	26 254	16 231	38 548	25 503	31 596	19 613	-18%	-23%
Liqueurs	1 898	4 938	2 496	6 715	2 930	7 602	17%	13%
Alimentation pour animaux	89 024	24 388	72 366	23 868	84 354	27 922	17%	17%
Clinkers	2 556 321	107 050	2 461 126	82 410	2 857 268	110 398	16%	34%
Hydrocarbures	2 600 236	1 012 494	1 802 293	580 733	1 987 770	568 531	10%	-2%
Carburants et lubrifiants	1 670 687	724 558	1 618 441	529 284	1 737 724	488 062	7%	-8%
Butanes liquéfiés	97 875	33 598	63 993	20 782	143 540	49 417	124%	138%
Produits chimiques		152 425		146 698		158 559		8%
inorganiques	234 171	64 901	193 008	47 260	249 141	57 000	29%	21%
organiques	15 674	17 808	16 688	17 246	18 543	19 797	11%	15%
Insecticides; fongicides; herbicides etc	19 286	48 195	26 285	61 695	22 282	54 912	-15%	-11%
Produits pharmaceutiques	18 927	128 647	22 123	133 083	22 259	186 951	1%	40%
Engrais	203 397	41 069	209 808	38 096	203 324	36 582	-3%	-4%
Peintures, vernis, mastics, encres	13 915	12 639	13 331	10 782	18 397	13 466	38%	25%
Parfums et produits de beauté	9 154	30 657	11 325	30 961	11 917	32 619	5%	5%
Savons et lessives	16 517	14 194	18 515	15 022	17 561	14 960	-5%	0%
Matières plastiques et caoutchouc	154 600	159 841	184 359	161 871	202 661	190 374	10%	18%
Matières plastiques	126 300	118 611	149 040	115 988	168 149	145 706	13%	26%
Caoutchouc	28 300	41 231	35 319	45 883	34 512	44 668	-2%	-3%
Papiers et cartons	90 567	55 735	100 262	57 168	98 888	62 203	-1%	9%
Produits de l'imprimerie et de l'édition	4 203	8 794	4 859	9 890	6 225	13 086	28%	32%
Matières textiles et leurs ouvrages	121 935	101 717	131 530	93 665	142 570	85 850	8%	-8%
Friperie	73 170	39 482	75 629	40 321	68 782	34 916	-9%	-13%
Produits céramiques	335 092	72 774	252 636	57 480	262 026	58 313	4%	1%
Métaux communs et leurs ouvrages...	280 624	250 281	362 676	281 276	390 273	377 194	8%	34%
Fonte, fer et acier	182 890	93 032	278 981	172 274	302 272	217 539	8%	26%
Machines et app. mécaniques ou électriques	126 381	501 181	128 573	387 510	151 461	456 819	18%	18%
Matériel de transport	115 161	220 027	130 285	177 939	192 064	279 626	47%	57%
Tracteurs*	1 193	18 837	1 553	18 771	2 382	36 386	53%	93,8%
Véhicules pour transport marchandises*	7 096	48 777	6 391	34 206	8 635	57 980	35%	70%
Meubles et mobilier médical etc	35 704	38 174	33 666	30 622	48 460	40 209	44%	31%
<b>Total général des importations</b>		<b>3 856 890</b>		<b>3 178 391</b>		<b>3 723 851</b>	<b>13%</b>	<b>17%</b>

Source : DGD/MINFI (2022). Q : quantité en tonnes et V : valeur en millions de FCFA. \*= quantité en nombre

Annexe 3: Evaluation des politiques et institutions nationales en 2020 (CPIA)

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2020				
Indicateurs	Cameroon	Afrique de l'Est et centrale	Afrique de l'Ouest et australe	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
<b>Gestion économique</b>	<b>3,7</b>	<b>3,4</b>	<b>2,9</b>	<b>3,2</b>
Politiques monétaire et de change	4,0	3,6	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	2,9	3,2
<b>Politiques structurelles</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,0</b>	<b>3,2</b>
Commerce	4,0	3,9	3,4	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	2,9	2,9
<b>Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité</b>	<b>3,2</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,3</b>
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,4	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,4	3,1	3,2
<b>Gestion et institutions du secteur public</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>2,8</b>	<b>3,0</b>
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,9	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,2	2,8	3,0
Efficiency de la mobilisation des recettes	3,5	3,3	3,3	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,9	2,5	2,9
<b>Note globale de la CPIA</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,0</b>	<b>3,2</b>

Source : Banque Mondiale

Annexe 4: PIP 2022-2024 suivant les axes stratégiques de la SND30

N°	Projets	Coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Renforcement de l'Etat de droit et sécurité des personnes et des biens</b>			
01	Projet De Construction Du Nouvel Immeuble Siege De L'assemblée Nationale	60	EN COURS	AN
02	Projet D'extension Au Plan National, Du Système Intelligent De Vidéosurveillance Urbaine	108	EN COURS	DGSN
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Développement de la productivité et de la production agricoles / Production Agropastorale</b>			
01	Programme De Promotion De L'entreprenariat Agropastoral Des Jeunes (Pea-Jeunes)	42	EN COURS	MINADER
02	Projet De Développement Des Chaines De Valeurs Agricoles: PD-CVA	75	EN COURS	MINADER
03	Projet d'Appui au Développement de la filière Agricole (PADFA II)	27	En COURS	MINADER
04	Projet De Développement De La Commercialisation De Bétails Et Des Infrastructure D'elevage (Pd-Cobie)	27	EN COURS	MINEPIA
05	Projet De Développement De L'elevage (Prodel)	65	EN COURS	MINEPIA
06	Livestock And Fisheries Development Project, North West Région (Lifidep)	58	EN COURS	MINEPIA
07	Projet De Développement Des Chaines De Valeurs Elevage Et Pisciculture	54	EN COURS	MINEPIA
08	Développement De La Chaîne De Valeur Riz (Bid/Jica)	110	2023	MINADER
09	Aménagement De 15280 Ha De Périmètre Hydro-Agricole Dans La Région De L'Adamaoua	19	2023	MINEPIA
10	Phase II Planut Volet "Pêches Et Elevage"	32	2023	MINEPIA
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Développement des infrastructures productives/infrastructure Energétiques</b>			
01	Projet De Construction Des Lignes Yaoundé-Abong Mbang En 225 Kv, Et Nkongsamba-Bafoussam En 225 Kv	65	EN COURS	MINEE
02	Composantes Barrage Réservoir De Lom Pangar (6 Milliards De M3) + Usine De Pied (30mw)	73	EN COURS	MINEE
03	Projet De Remise A Niveau Des Réseaux De Transport De L'électricité Et De La Réforme Du Secteur (Prrters)	221	EN COURS	MINEE
04	Construction Du Barrage Hydro-Electrique De Bini A Warak	213	EN COURS	MINEE
05	Alimentation En Eau Potable (Aep) De La Ville De Yaoundé A Partir De La Sanaga (Paepys)	410	EN COURS	MINEE
06	Projet De Construction Du Barrage Natchigal	400	EN COURS	MINEE
07	Projet D'interconnexion Des Réseaux Electrique Du Cameroun Et Du Tchad, et d'interconnexion des réseaux RIS et RIN (BAD et BBM)	319	EN COURS	MINEE
08	Projet D'électrification Rurale Et D'accès A L'énergie Dans Les Zones Sous Desservies (Perace)	85	EN COURS	MINEE
09	Projet de construction d'une centrale thermique à Gaz à Limbé et la ligne de transport associée	25	2022	MINEE
10	Construction Des Lignes De Transport Electrique 225 Kv Ebolowa-Kribi Et 90 Kv Mbalmayo-Mekin Et Leurs Ouvrages Connexes (Phase 2 achèvement)	51	2021	MINEE
11	Projet D'électrification Par Systèmes Solaires Photovoltaïques. Phase III achèvement : 200 Localités (Huwai)	96	2021	MINEE
12	Projet De Construction De La Station D'adduction D'eau Potable De Japoma A Douala	49	2023	MINEE
13	Composante ligne électrique de Natchigal : Ligne De Transport 400 Kv Natchigal-Bafoussam Et Ouvrages Connexes	167	2022	MINEE
14	Projet De Réhabilitation Et Extension De Capacité Du Système De Traitement Et De Distribution D'eau Pour Les Villes De Buea, Tiko Et Mutengene A Travers Ecc Corporate Usa	68	2023	MINEE
15	Projet de construction de mini centrales hydroélectriques de Colomines et de Ndokayo dans la région de l'est	70	2023	MINEE
16	Projet D'amélioration De La Desserte En Eau Potable Dans 20 Centres Secondaires	33	2024	MINEE
17	Projet D'aménagement Hydroélectrique De Ngoyla	200	2024	MINEE
18	Projet D'aménagement Hydroélectrique De Menchum	165	2024	MINEE
19	Projet de réhabilitation de 350 stations SCANWATER sur toute l'étendue du territoire national	75	2023	MINEE
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Développement des infrastructures productives/Infrastructures de télécommunication.</b>			
01	Réseau National De Télécommunication D'urgence: Système Télécommunication	93	EN COURS	MINPOSTEL
02	Projet Dorsale A Fibre Optique De L'Afrique Centrale (Cab)	30	EN COURS	MINPOSTEL
03	Cameroon ICT Project	56	2023	MINPOSTEL
04	Projet D'accélération De La Transformation Numérique Au Cameroun	58	2024	MINPOSTEL
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Santé</b>			
01	Couverture Santé Universelle CSU	69	EN COURS	MINSANTE
02	Plan de riposte Covid19	180	En COURS	MINSANTE
03	Projet De Rénovation Du Centre National De Réhabilitation Des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Leger (Cnrph)	25	EN COURS	MINAS

N°	Projets	Coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Sport</b>			
01	Construction Du Complexe Sportif D'Olembé	166	EN COURS	<b>MINSEP</b>
02	Construction Du Complexe Sportif De Japoma A Douala	112	EN COURS	<b>MINSEP</b>
<b>Axes d'intervention</b>	<b>infrastructure et transport /Transport ferroviaire et maritime</b>			
01	Réalisation des travaux d'extension du Port en Eau profonde de Kribi (phase 2)	448	En cours	<b>MINT</b>
02	Projet de Renouvellement du parc de la CAMRAIL : Composante 25 Voitures Voyageurs	13	2021	<b>MINT</b>
03	Projet De Réhabilitation De L'aéroport International De Douala : Composante aérogare	10	2021	<b>MINT</b>
04	Construction du complexe industrialo-portuaire de Kribi : Aménagement De La Zone Logistique Du Port	10	2021	<b>MINT</b>
05	Construction du complexe industrialo-portuaire de Kribi :Construction De La Ligne Transport De L'énergie Electrique 225 Kv	36	2021	<b>MINT</b>
06	Projet De Renouvellement De La Ligne De Chemin De Fer Belabo-Ngaoundéré	43	2023	<b>MINT</b>
07	Projet régional d'amélioration de la performance du corridor rail/route Douala-Ndjamena	110	2022	<b>MINT</b>
<b>Axes d'intervention</b>	<b>infrastructure et transport /routes</b>			
01	Travaux De Construction De L'autoroute Yaoundé-Douala (Phase1)	448	EN COURS	<b>MINTP</b>
02	Travaux De Construction De La Section De Route Olama -Bingambo – Granzambi –Kribi	192	EN COURS	<b>MINTP</b>
03	Travaux De Réhabilitation De La Route Mora - Dabanga- Kousseri	65	EN COURS	<b>MINTP</b>
04	Travaux De Désenclavement Du Bassin Agricole De L'ouest	210	EN COURS	<b>MINTP</b>
05	Construction Des Ponts Acrow	56	EN COURS	<b>MINTP</b>
06	Construction de la route Djoum - Mintom :	60	EN COURS	<b>MINTP</b>
07	Construction De La Ring Road	167	EN COURS	<b>MINTP</b>
08	Travaux De Réhabilitation De La Route Babadjou - Bamenda (52,00 Km)	121	EN COURS	<b>MINTP</b>
09	Travaux De Construction De L'autoroute Edea-Kribi (Lot 1), Port En Eau Profonde Lolabé-Ville De Kribi	267	EN COURS	<b>MINTP</b>
10	Bitumage De La Route Batchenga - Ntui - Yoko - Lena - Sengbe - Tibati (N15), Y Compris La Construction D'un Pont Sur Le Fleuve Sanaga A Natigal (N15) .	254	EN COURS	<b>MINTP</b>
11	Construction De La Route Sangmélima-Djoum-Mintom-Frontière Du Congo	100	EN COURS	<b>MINTP</b>
12	Travaux De Réhabilitation De La Route Maroua - Mora (Programme De Transport Multimodal)	38	EN COURS	<b>MINTP</b>
13	Construction D'un Pont Sur Le Logone	36	EN COURS	<b>MINTP</b>
14	Aménagement De L'entrée Est De Douala (Phase II)	44	EN COURS	<b>MINTP</b>
15	Travaux de bitumage de la route Kumba -Mamfé (t lot 2 : Nfaitock - Mamfé)	71	EN COURS	<b>MINTP</b>
16	Construction du corridor Douala-Yaoundé-Frontière Gabon : section Olounou-Oveng-Frontière Gabon (N17b)avec construction d'un pont sur le fleuve Kom	85	2021	<b>MINTP</b>
17	Complexe Industrialo-portuaire de Kribi : Construction des voies de désenclavement : section Ebolowa-Akom II-Kribi	157	2021	<b>MINTP</b>
18	Projet De Réhabilitons De La Route Edea-Kribi (110km) : section Edéa-Kribi-Campo y compris le pont sur le fleuve Ntem	235	2021	<b>MINTP</b>
19	Réhabilitation De La Rn1 : Maroua-Moutouroua-Magada-Guidiguis	111	2021	<b>MINTP</b>
20	Acquisition Du Matériel Hydraulique Et De Génie Civil Pour Le Feicom	54	2021	<b>MINDDVEL</b>
21	Réhabilitation De La Route Nationale N°1 : Ngaoundéré-Garoua (Phase 2)	27	2023	<b>MINTP</b>
22	Projet De Transport Multimodal (PTM)-Financement Additionnel	40	2024	<b>MINTP</b>
23	Travaux de réhabilitation de la route Mbalmayo-Sangmélima	29,9	2023	<b>MINTP</b>
24	Travaux de réhabilitation de la route n°3 Yaoundé –douala (section1 : yaoundé-pont de Ndoupe ; section 2 : pont de ndoupe pont de dibamba)	295	2024	<b>MINTP</b>
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Développement des infrastructures / Modernisation urbaine</b>			
01	Projet De Construction De L'autoroute Yaoundé-Nsimalen	284	EN COURS	<b>MINHDU</b>
02	Programme C2d De Développement Des Capitales Régionales: Bafoussam, Bertoua, Garoua	42	EN COURS	<b>MINHDU</b>
03	Conception Réalisation De 10 000 Logements A Yaoundé Et Ses Environs- Phase 1	128	EN COURS	<b>MINHDU</b>
04	Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR)	70	EN COURS	<b>MINHDU</b>
05	Projet De Mobilité Urbaine Dans La Ville De Douala	128	2021	<b>MINHDU</b>
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Education et Formation</b>			
01	Plan Triennal Spécial Jeunes (PTSJ)	10	EN COURS	<b>MINJEC</b>

<b>N°</b>	<b>Projets</b>	<b>Coût total (en milliards)</b>	<b>année de démarrage</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>
<b>02</b>	Projet De Réhabilitation De La Nasla A Buéa	10	2021	<b>MINDEVEL</b>
<b>03</b>	Projet D'appui Au Développement Des Compétences Pour La Croissance	70	2023	<b>MINESEC</b>
<b>04</b>	Construction Et Equipement De 6 Centres De Formation Professionnelle	81	2023	<b>MINEFOP</b>
<b>secteur</b>	<b>Développement des infrastructures productives</b>			
<b>01</b>	Plan De Reconstruction Du NOSO et EN	3 500	EN COURS	<b>MINEPAT</b>
<b>02</b>	Plan présidentiel de reconstruction de la région de l'Extrême-Nord	1816	EN COURS	<b>MINEPAT</b>
<b>03</b>	Projet Prolac (Lac Tchad)	33	EN COURS	<b>MINEPAT</b>
<b>04</b>	Projet De Valorisation Des Infrastructures De La Vallée De La Bénoué	80	2021	<b>MINEPAT</b>
<b>05</b>	Projet De Valorisation Des Infrastructures De La Vallée Du Logone	95	2021	<b>MINEPAT</b>
<b>06</b>	Aménagement De 10 000 Hectares De Zones Hydro-Agricoles Dans La Localité De Logone Bimi	130	2023	<b>MINADER</b>

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Banque Mondiale (2020), Evaluation des politiques et des institutions en Afrique.
2. Banque Mondiale (2021), Evaluation des politiques et des institutions en Afrique.
3. Bureau de Mise à Niveau (2021), Rapport d'activités 2021.
4. CAA (2020), Conjoncture Mensuelle de la Dette Publique du Cameroun N°05/20 mai 2020.
5. CAA (2021), Conjoncture Mensuelle de la Dette Publique du Cameroun N°09/21 septembre 2021, version revue le 12 novembre 2021.
6. CAA (2021), Document de Stratégie d'Endettement Public et de Gestion de la Dette Publique 2022, Stratégie d'endettement à moyen terme 2022-2024, novembre 2021.
7. CAA (2022) Evaluation de la mise en œuvre à fin décembre 2021 des mesures du PEF 2021-2024 relevant de la CAA
8. Comité de Compétitivité (2021), Positionnement compétitif du Cameroun à l'échelle mondiale en 2020.
9. Comité de Compétitivité (2021), Rapport d'activités 2021.
10. Comité de pilotage du PPRD/NOSO (2021), Evolution et impacts socio-économiques de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.
11. Comité Technique de Suivi des Programmes économiques (2021), évaluation du Programme Economique et Financier 2017-2020.
12. Fitch Ratings (2021), <https://www.fitchratings.com/research/sovereigns/fitch-affirms-cameroon-at-b-outlook-stable-16-12-2021>
13. Institut National de la Statistique (2022), Evolution de l'inflation au Cameroun de 2016 à 2021.
14. MINEPAT/DGEPIP (2021), Comité National de Suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public.
15. MINEPAT/DGEPIP (2021), évolution des grands projets d'investissement.
16. MINFI /DGD (2022), Statistiques du commerce extérieur.
17. MINFI /DGD (2022), Note sur les performances en matière de recouvrement des recettes en 2021.
18. MINFI/DP (2022), Tableau de bord des finances publiques à fin décembre 2021.
19. MINFI/DGI (2022) Note sur la mobilisation des recettes fiscales en 2021
20. MINSANTE (2022), Plan de riposte et de relèvement du système de santé à l'épidémie COVID-19 au Cameroun.
21. Organisation Mondiale de la Santé (2021), [www.who.int](http://www.who.int)
22. Programme Elargie de Vaccination (2021), Situation de la vaccination Covid-19.

## TABLE DES MATIERES

<b>SOMMAIRE</b> .....	i
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	iii
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	iv
<b>LISTE DES ANNEXES</b> .....	iv
<b>LISTE DES ENCADRES</b> .....	iv
<b>LISTE DES ACCRONYMES</b> .....	v
<b>VUE D'ENSEMBLE</b> .....	1
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	2
<b>L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN CHIFFRES EN 2021</b> .....	6
<b>CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE</b> .....	7
<b>CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE</b> .....	11
<b>CHAPITRE I : EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE</b> .....	12
<b>I.1. EVOLUTION DE L'ECONOMIE REELLE</b> .....	12
<b>I.1.1 Croissance du PIB</b> .....	12
<b>I.1.2 Evolution sectorielle du PIB</b> .....	12
<b>I.1.3 Evolution des emplois du PIB</b> .....	14
<b>I.2. EVOLUTION DES PRIX</b> .....	16
<b>I.3. ECHANGES COMMERCIAUX</b> .....	17
<b>I.3.1 Exportations de biens</b> .....	18
<b>I.3.2 Importations de biens</b> .....	19
<b>I.3.3 Termes de l'échange</b> .....	20
<b>I.4. CONVERGENCE MULTILATERALE EN 2021</b> .....	21
<b>CHAPITRE II : FINANCES PUBLIQUES</b> .....	23
<b>II.1. RECETTES INTERNES</b> .....	23
<b>II.2. DÉPENSES PUBLIQUES</b> .....	25
<b>II.3. DETTE PUBLIQUE</b> .....	26
<b>II.3.1 Encours de la dette</b> .....	26
<b>II.3.2 Service de la dette publique</b> .....	28
<b>II.4. NOTATION SOUVERAINE DU CAMEROUN</b> .....	29

<b>CHAPITRE III : COMPETITIVITE ET INVESTISSEMENTS</b> .....	31
<b>III.1. RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ</b> .....	31
<b>III.2. PERFORMANCES EN MATIÈRE DE COMPÉTITIVITÉ</b> .....	32
<b>III.2.1 D’après le Forum Economique Mondial</b> .....	32
<b>III.2.2 D’après la Banque Mondiale</b> .....	34
<b>III.3. DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS</b> .....	36
<b>III.3.1 Banque des projets d’investissement public</b> .....	36
<b>III.3.2 Programme d’Investissement Prioritaire</b> .....	38
<b>III.3.3 Préparation des projets d’investissements publics en 2021</b> .....	40
<b>III.3.4 Présentation du BIP 2021</b> .....	42
<b>III.3.5 Suivi de l’exécution de l’investissement public</b> .....	44
<b>III.3.6 Contrôle de l’exécution du BIP</b> .....	45
<b>III.3.7 Evolution des grands projets d’infrastructures</b> .....	46
<b>III.4. EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS</b> .....	50
<b>III.5. PROCESSUS DE DEMANTELEMENT TARIFAIRE DE L’APE</b> .....	51
<b>III.5.1 Un bilan</b> .....	51
<b>III.5.2 Mesures additionnelles</b> .....	53
<b>CHAPITRE IV : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES</b> .....	55
<b>IV.1. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT (SND 30)</b> .....	55
<b>IV.2. STRATEGIE DE RIPOSTE SANITAIRE CONTRE LA COVID-19</b> .....	56
<b>IV.2.1 Situation épidémiologique</b> .....	57
<b>IV.2.2 Situation de la vaccination</b> .....	57
<b>IV.3. RELEVEMENT DES ZONES ECONOMIQUEMENT SINISTREES</b> .....	59
<b>IV.4. PLAN DE RELANCE POST COVID</b> .....	60
<b>IV.5. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER ET REFORMES STRUCTURELLES</b> .....	63
<b>IV.5.1 Mise en œuvre du Programme Economique et Financier</b> .....	63
<b>IV.5.2 Mise en œuvre des réformes structurelles</b> .....	66
<b>IV.6. ZONE DE LIBRE - ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE</b> .....	67
<b>CHAPITRE V : PERSPECTIVES ET ANALYSE DES RISQUES MACROBUDGETAIRES</b> .....	69

<b>V.1. PERSPECTIVES</b> .....	69
<b>V.2. INDICATEURS DE MENACES</b> .....	70
<b>V.2.1 La poursuite de la hausse des prix internationaux de certains produits</b> .....	70
<b>V.2.2 La persistance de la rupture des chaînes d'approvisionnement</b> .....	70
<b>V.2.3 Le conflit Russo- ukrainien</b> .....	70
<b>V.2.4 La faible avancée du programme national de vaccination</b> .....	71
<b>V.2.5 La persistance de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest</b> .....	71
<b>V.2.6 La faible diversification et transformation de l'économie</b> .....	71
<b>V.2.7 La faible capacité de mobilisation des ressources non pétrolières</b> ...	71
<b>V.2.8 La faible maîtrise de la dépense publique</b> .....	71
<b>V.2.9 Des retards dans le cadre de la mise en œuvre des réformes du Programme avec le FMI et avec les autres partenaires</b> .....	72
<b>ANNEXES</b> .....	74
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	81
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	82